

2013

Somfy

RAPPORT FINANCIER ANNUEL





Message de Paul Georges Despature

Président du Directoire du groupe Somfy

En 2013, les résultats du Groupe sont en amélioration sensible dans un environnement qui est resté difficile pour nos activités, malgré un contexte plus favorable au second semestre. Le résultat opérationnel courant a progressé de 13,9 %, pour atteindre 150,6 M€, et notre capacité d'autofinancement s'est maintenue à un très bon niveau, à 145 M€. Je tiens à souligner que Somfy Activités et Somfy Participations ont contribué, chacun à peu près au même niveau, à la progression du résultat net, ce qui confirme la qualité de la mise en œuvre de leurs stratégies respectives.

La solidité de nos résultats s'explique à la fois par la croissance du chiffre d'affaires, en dépit d'un effet taux de change négatif et par une excellente maîtrise de nos coûts de fonctionnement et de structure. Début 2011, nous avons accepté de dégrader provisoirement notre niveau de rentabilité pour permettre à Somfy Activités d'accélérer ses investissements en faveur du développement de nouveaux relais de croissance. Aujourd'hui, nous commençons à récolter les fruits de cette stratégie qui est guidée par une vision à long terme. C'est pourquoi nous sommes revenus en 2013 à un niveau normal de dépenses opérationnelles.

Somfy Activités a opéré un retour à la croissance dans tous ses territoires, à l'exception de l'Europe du Nord. Nous sommes particulièrement satisfaits de la bonne tenue de l'activité en France (+ 2,7 %) et en Allemagne (+ 4,2 %) où Somfy Activités réalise encore 43 % de son chiffre d'affaires. En 2014, nous allons poursuivre nos actions pour consolider nos positions sur nos marchés historiques qui demeurent les principaux contributeurs à notre profitabilité. Et nous continuerons à améliorer la rentabilité de nos marchés émergents qui représentent aujourd'hui un quart de notre activité.

Somfy Participations a vu son actif net réévalué progresser de 12,6 % en 2013. Dans un contexte de marché difficile pour la plupart des sociétés, ceci traduit à la fois une consolidation de leurs fondamentaux et un accroissement de leur attractivité stratégique, grâce aux projets d'innovation et d'internationalisation que nous soutenons. En 2014, Somfy Participations va continuer à renforcer le profil de ces sociétés et à enrichir son portefeuille.

En 2014, le maintien des efforts pour préserver l'efficacité et la compétitivité du Groupe permettra, nous l'espérons, d'accompagner la dynamique vertueuse qui s'est mise en place au niveau de nos résultats.

Paul Georges Despature

1 | RELATION ACTIONNAIRES

- Répartition du capital en %
- Capital
- Dividende brut
- Résultat net
- Cotation
- Contrat
- Calendrier financier 2014

2 | ORGANISATION

- Conseil de Surveillance
- Comité d'audit
- Comité de rémunérations
- Directoire
- Commissaires aux Comptes
- Responsable de l'information

3 | PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS**4 | RAPPORT DU DIRECTOIRE**

- Faits marquants de l'exercice
- Présentation des comptes
- Événement post-clôture
- Perspectives
- Informations sur la répartition du capital et sur les participations
- Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
- Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux
- Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
- Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice
- Gouvernement d'entreprise
- Informations sur les activités de recherche et de développement
- Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
- Reporting social et environnemental
- Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations
- Informations sur les délais de paiement
- Informations sur les risques
- Informations sur les dépenses non déductibles
- Affectation du résultat
- Conventions réglementées
- Évolution boursière
- Modifications des statuts

5 | RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Le gouvernement d'entreprise
- Le contrôle interne

6 | RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**7 | DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

- Compte de résultat consolidé
- État du résultat global
- Bilan consolidé actif
- Bilan consolidé passif
- Variation des capitaux propres consolidés
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux documents comptables consolidés
- Règles et méthodes comptables
- Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2013

8 | COMPTES SOCIAUX

- Bilan au 31 décembre 2013
- Compte de résultat au 31 décembre 2013
- Projet d'affectation du résultat exercice 2013
- Annexe aux documents comptables de Somfy SA

9 | DOCUMENTS JURIDIQUES

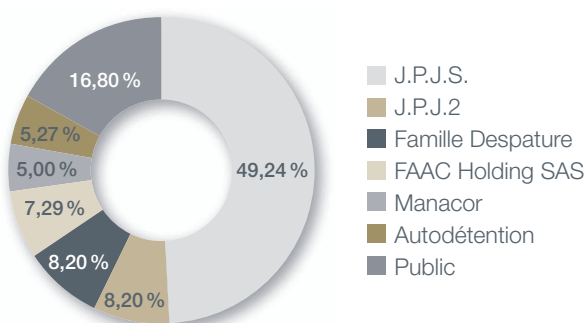
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
- Rapport du Conseil de Surveillance
- Projet de résolutions
- Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014

RELATION ACTIONNAIRES

- 6 | Répartition du capital en %
- 6 | Capital
- 6 | Dividende brut
- 6 | Résultat net
- 6 | Cotation
- 6 | Contrat
- 6 | Calendrier financier 2014

RELATION ACTIONNAIRES

Répartition du capital en %



Capital

Le capital au 31 décembre 2013 s'élève à 7 836 800 €, divisé en 7 836 800 actions de 1 € nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2013 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 412 730 actions Somfy SA au 31 décembre 2013.

Dividende brut

Par action, en euros

31/12/12	4,80
31/12/13	5,20

Résultat net

Par action, en euros

31/12/12	11,32
31/12/13	13,43

Cotation

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Contrat

Somfy SA a conclu, le 15 juin 2012, un contrat d'apporteur de liquidité avec Natixis.

Calendrier financier 2014

28 janvier	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2013
5 mars	Conseil de Surveillance
6 mars	Réunion d'Information Financière Résultats année 2013
23 avril	Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2014
23 avril	Publication des comptes consolidés de l'année 2013
14 mai	Conseil de Surveillance
14 mai	Assemblée Générale
22 juillet	Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2014
28 août	Conseil de Surveillance
28 août	Publication des comptes consolidés du 1 ^{er} semestre 2014
28 août	Publication des résultats semestriels et conférence téléphonique
21 octobre	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2014
6 novembre	Conseil de Surveillance

ORGANISATION

- 8 | Conseil de Surveillance
- 8 | Comité d'audit
- 8 | Comité de rémunérations
- 8 | Directoire
- 8 | Commissaires aux Comptes
- 8 | Responsable de l'information

ORGANISATION

Conseil de Surveillance

Président :

Michel ROLLIER

Vice-Président :

Victor DESPATURE

Membres :

Paule CELLARD

Jean DESPATURE

Victor DESPATURE

Xavier LEURENT

Valérie PILCER

Michel ROLLIER

Anthony STAHL

Comité d'audit

Président :

Victor DESPATURE

Membres :

Paule CELLARD

Victor DESPATURE

Valérie PILCER

Comité de rémunérations

Président :

Michel ROLLIER

Membres :

Victor DESPATURE

Michel ROLLIER

Directoire

Président :

Paul Georges DESPATURE

Directeur Général Somfy Activités :

Jean-Philippe DEMAËL

Directeur Général Somfy Participations :

Wilfrid LE NAOUR

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES

LEDOUBLE SA

Responsable de l'information

Pierre RIBEIRO

Directeur Financier Groupe

Téléphone : (33) 4 50 40 48 49

Fax : (33) 4 50 40 19 61

E-mail : pribeiro@dsgsomfy.com

www.somfyfinance.com

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	31/12/13	31/12/12*
Chiffre d'affaires hors taxes	996,8	989,6
Résultat opérationnel courant**	150,6	132,2
Résultat opérationnel	138,8	114,8
Résultat net	101,2	84,4
Résultat net - part Groupe	99,7	83,8
Capacité d'autofinancement	145,0	150,9
Investissements incorporels et corporels	59,7	42,5
Dotations aux amortissements**	- 42,1	- 40,3
Situation nette	928,6	863,2
Endettement financier net***	- 92,3	- 31,1
Actif non courant	913,7	872,6
Effectif moyen	7 753	8 095

* Les comptes ont été retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée, au changement de méthode de comptabilisation de la CVAE et à la comptabilisation en dette financière des différés de règlement à caractère financier.

** Y compris dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions pour - 4,2 M€ en 2013 et en 2012.

*** (-) Excédent financier net

Tient compte des dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et des compléments de prix pour 47,3 M€ en 2013 et 43,0 M€ en 2012, ainsi que des créances obligataires non cotées pour 73,4 M€ en 2013 et 69,4 M€ en 2012 et des différés de règlement à caractère financier pour 4,9 M€ en 2013 et 5,3 M€ en 2012.

12		Faits marquants de l'exercice
13		Présentation des comptes
15		Événement post-clôture
16		Perspectives
16		Informations sur la répartition du capital et sur les participations
20		Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
21		Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux
21		Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
25		Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice
25		Gouvernement d'entreprise
26		Informations sur les activités de recherche et de développement
27		Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
27		Reporting social et environnemental
38		Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations
39		Informations sur les délais de paiement
39		Informations sur les risques
40		Informations sur les dépenses non déductibles
41		Affectation du résultat
41		Conventions réglementées
41		Évolution boursière
41		Modifications des statuts

RAPPORT DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 MAI 2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Le groupe Somfy est structuré en deux branches distinctes : l'une, Somfy Activités, dédiée à l'automatisation et au contrôle des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment (motorisations pour stores, volets, rideaux, écrans, portes, portails...), et l'autre, Somfy Participations, dédiée aux investissements et participations dans des entreprises industrielles situées dans des secteurs d'activité divers.

Faits marquants de l'exercice

Changements de périmètre

Somfy Activités a acquis, en mai 2013, 51 % du capital de la société brésilienne **Giga** pour un prix de 18 MBRL (soit environ 5,5 M€, dont 1,8 M€ de paiement différé). Cette société conçoit et produit des systèmes de sécurité qu'elle commercialise auprès des distributeurs spécialisés et des installateurs au Brésil. La transaction est assortie d'une clause de complément de prix payable en 2015 en fonction des résultats des exercices 2013 et 2014. Elle comprend également une première option croisée d'achat et de vente exerçable à horizon 2016 portant sur 24 % du capital et une deuxième pour les 25 % restants exerçable à horizon 2018. L'écart d'acquisition provisoirement généré est de 23,6 MBRL (soit 7,3 M€). Il est susceptible d'évoluer pendant la période d'affectation dans un délai de douze mois déterminé à partir de sa date d'acquisition. Cette société est consolidée par intégration globale à compter d'avril 2013, elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 11,2 M€ sur l'exercice.

Somfy Activités a acquis, fin novembre 2013, l'usufruit de la totalité du capital de la société brésilienne **Garen Automação** pour un montant de 20 MBRL (soit 6,1 M€).

La transaction est assortie d'une clause de complément de prix payable en 2016 qui sera calculé en fonction de critères de performance. Somfy Activités aura la possibilité de racheter la pleine propriété des titres, par l'exercice d'options, à partir de 2016. Garen Automação est consolidée par intégration globale à compter du 31 décembre 2013. L'écart d'acquisition provisoirement généré est de 46,9 MBRL soit environ 14,4 M€. Il est susceptible d'évoluer pendant la période d'affectation dans un délai de douze mois déterminé à partir de sa date d'acquisition.

Somfy Participations a racheté en juillet 2013, par l'intermédiaire de sa filiale Arve Finance, des titres de **CIAT** pour un montant de 3,3 M€, portant sa participation de 44,5 % à 46,1 %. Cette augmentation du pourcentage de détention ne remet pas en cause la méthode de consolidation par mise en équivalence.

Contrôles fiscaux

La société **Somfy SAS** a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2009 et 2010 dont le principal redressement porte sur la politique de prix de transfert mise en place entre une filiale de Somfy SA, Somfy SAS et certaines filiales de distribution. Le montant total de la proposition de redressement sur ces deux années s'élève à 35,6 M€. Aucune provision n'avait été comptabilisée au 31 décembre 2012, le Groupe étant confiant à l'époque quant à l'obtention d'une décision favorable et avait ainsi qualifié ce litige de passif éventuel au sens de la norme IAS 37.

Au cours du second semestre 2013, la société Somfy SAS, avec l'aide de ses conseils, a accepté de rentrer dans une phase de discussion avec l'Administration fiscale afin de trouver une issue acceptable pour l'ensemble des parties. Bien que le Groupe considère toujours que les arguments retenus par l'Administration fiscale restent contestables, il est dorénavant probable que Somfy SAS soit amenée à accepter une partie du redressement fiscal ainsi notifié.

Le Groupe a donc comptabilisé un passif dans les comptes clos le 31 décembre 2013 à hauteur du montant qu'il estime nécessaire pour éteindre ce risque fiscal.

La provision ainsi constituée s'élève à 8,4 M€, augmentant d'autant la charge d'impôt de l'exercice 2013. Les autres impacts résiduels, induits par ce redressement fiscal, ont également été provisionnés au 31 décembre 2013.

La société **Somfy SA** a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2010 et 2011. Le montant total de la proposition de redressement sur ces deux années, reçue le 27 novembre 2013, s'élève à 4,4 M€ (dont intérêts de retard). Une provision a été constituée dans les comptes clos le 31 décembre 2013 afin de couvrir le montant du décaissement estimé.

La société **Somfy Mexico SA de CV**, filiale du Groupe au Mexique, a fait l'objet d'un contrôle de l'Administration fiscale pour les affaires de commerce extérieur. Le montant de la proposition de redressement est de 1,6 M€, portant essentiellement sur des droits de douane. Somfy Mexico a déposé un recours auprès de l'administration fiscale mexicaine qui a confirmé sa position fin septembre 2013. Suite à cette réponse, Somfy Mexico a saisi le tribunal administratif. Le Groupe considère que les arguments retenus demeurent contestables et reste confiant dans ses chances d'obtenir une décision favorable. En conséquence, le Groupe a qualifié ce risque de passif éventuel et n'a donc pas provisionné ce litige au 31 décembre 2013.

Présentation des comptes

Données sociales

Au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 2,7 M€. Le résultat financier est de 77,6 M€. Il tient compte à hauteur de 63,4 M€ de dividendes versés par les filiales sur leur résultat du 31 décembre 2012.

Le résultat net atteint 62,5 M€. Il intègre une charge d'impôt de – 4,6 M€.

Données consolidées

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 996,8 M€ sur l'année écoulée. Il s'est inscrit en hausse de 0,7 % en termes réels par rapport au précédent exercice (+ 3,2 % à données comparables), et a enregistré une accélération notable sur le second semestre (+ 5,2 % à données comparables).

La part de Somfy Activités est passée de 889,8 à 922,8 M€ (+ 3,8 % à données comparables), augmentation qui témoigne d'une croissance de l'ensemble des zones, à l'exception de l'Europe du Nord.

Les progressions les plus sensibles ont été constatées en Asie-Pacifique, en Amérique et en Europe de l'Est et du Centre (respectivement + 10,2 %, + 8,1 % et + 5,2 % à données comparables).

L'Allemagne et la France se sont également bien tenues (respectivement + 4,2 % et + 2,7 % à données comparables). Le même constat vaut pour l'Europe du Sud, de nouveau positive en dépit d'un environnement économique toujours tendu dans une grande partie de la région (+ 1,6 % à données comparables).

L'Europe du Nord est demeurée en revanche négative en raison des perturbations climatiques du début d'année et de l'atonie du marché de la construction (– 1,2 % à données comparables).

La part de Somfy Participations est passée de 103,1 à 77,3 M€ (– 4,1 % à données comparables), recul qui découle essentiellement de la déconsolidation de Cotherm.

Les deux autres sociétés intégrées globalement, Sirem et Zurflüh-Feller, se sont redressées en fin de période, mais ont clôturé en retrait du fait de la baisse enregistrée sur les premiers mois (respectivement – 7,4 % et – 2,9 % à données comparables).

Chiffre d'affaires par localisation des clients

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux et périmètre constants
France	250 936	244 398	2,7 %	2,7 %
Allemagne	144 797	138 967	4,2 %	4,2 %
Europe du Nord	87 769	89 619	– 2,1 %	– 1,2 %
Europe de l'Est et Centrale	85 025	82 144	3,5 %	5,2 %
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	161 880	161 036	0,5 %	1,6 %
Asie-Pacifique	94 080	89 884	4,7 %	10,2 %
Amériques	98 331	83 789	17,4 %	8,1 %
SOMFY ACTIVITÉS	922 818	889 838	3,7 %	3,8 %
SOMFY PARTICIPATIONS	77 281	103 068	– 25,0 %	– 4,1 %
Intercos	– 3 297	– 3 265	1,0 %	1,0 %
GROUPE SOMFY	996 801	989 641	0,7 %	3,2 %

Résultats

Le résultat opérationnel courant du Groupe a atteint 150,6 M€ sur l'exercice. Il s'est inscrit en hausse de 13,9 % en termes réels, et a représenté 15,1 % du chiffre d'affaires contre 13,4 % sur l'exercice antérieur. Cette évolution s'explique par l'amélioration de la marge sur achats consommés, la maîtrise des charges de personnel (en baisse de - 2,1 % alors que le chiffre d'affaire progresse de + 0,7 %) et la stabilité des charges externes.

Le bénéfice net de l'ensemble consolidé s'est élevé pour sa part à 101,2 M€ sur l'exercice (+ 19,9 % en termes réels). Il a supporté une charge d'impôt en forte augmentation (- 39,0 M€ en 2013 contre - 26,1 M€ en 2012), en raison du rebond des résultats, de la dotation d'une provision pour le litige fiscal en cours chez Somfy SAS (- 8,4 M€) et de la hausse du taux d'impôt à 38 % (impôt supplémentaire de - 2,2 M€). Il a également profité de l'amélioration du solde d'éléments non courants (- 11,8 M€ en 2013 contre - 17,3 M€ en 2012) et de la progression notable de la quote-part des sociétés mises en équivalence (1,5 M€ en 2013 contre - 10,1 M€ en 2012).

Situation financière

L'excédent financier net ressortait à 92,3 M€ à la fin décembre contre 31,1 M€ un an plus tôt. Il témoigne d'une baisse marquée du besoin en fonds de roulement et du maintien à un niveau élevé de la capacité d'autofinancement. Son évolution est principalement liée à l'augmentation de la trésorerie due à l'activité.

L'excédent financier net correspond à la différence entre les actifs et les passifs financiers. Il tient compte notamment des créances obligataires non cotées émises par certaines participations ou entités proches, ainsi que des compléments de prix sur les acquisitions, des dettes afférentes aux options accordées aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées globalement et des différés de règlement à caractère financier. Il ne tient pas compte des titres de participations non contrôlés, des obligations convertibles, des dépôts & cautionnements et des subventions d'État. Le détail de l'excédent financier net se trouve dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

Informations sectorielles au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter- secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	922 818	77 281	-	- 3 297	996 801
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	145 065	5 745	- 238	-	150 572
Quote-part de résultat des entreprises associées	59	1 440	-	-	1 499
Capacité d'autofinancement	139 102	15 653	- 9 722	-	145 032
Investissements incorporels & corporels	54 301	5 395	-	-	59 696
Ecarts d'acquisition	205 622	21 537	-	-	227 159
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	261 567	48 512	-	-	310 079
Titres de participations non contrôlés	143	152 705	-	-	152 848
Participations dans les entreprises associées	2 070	107 811	-	-	109 881

Valorisation du portefeuille de Somfy Participations

Méthodologie

L'actif net réévalué de décembre 2013 est calculé sur l'ensemble des actifs financiers que possède Somfy Participations.

Les actifs financiers définis comme des créances obligataires sont évalués pour leur valeur nominale incluant les intérêts capitalisés.

Concernant les titres de participation consolidés par intégration globale ou par mise en équivalence et les actifs disponibles à la vente, les méthodes d'évaluation choisies sont les suivantes :

Titres de sociétés non cotées :

Pour chaque participation, la valeur d'entreprise est évaluée par les méthodes habituelles, à savoir :

- la méthode des multiples de comparables boursiers

Un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à évaluer et pour lesquelles les analystes publient régulièrement leurs recherches et leurs estimations, est déterminé pour chaque société à valoriser. Il est stable dans le temps et n'est ajusté que dans le cas où un comparable n'est plus pertinent. Les multiples des sociétés de l'échantillon sont calculés à partir (i) de la capitalisation boursière moyenne sur les vingt dernières séances précédant l'évaluation et de la dette nette estimée à la

date d'évaluation par les analystes et (ii) des estimations d'EBITDA et d'EBITA pour l'année en cours et les deux années suivantes issues des consensus d'analystes les plus récents à la date d'analyse. Une décote peut être appliquée sur certains multiples pour tenir compte de la taille plus réduite entre les sociétés de l'échantillon et la société évaluée. La moyenne des multiples d'EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation) et d'EBITA (Résultat Opérationnel Courant hors dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions) des sociétés de l'échantillon est appliquée à l'EBITDA et à l'EBITA récurrents de la société évaluée pour l'année en cours et les deux années suivantes. La valeur d'entreprise retenue est calculée en faisant la moyenne des valorisations obtenues par application de ces multiples aux agrégats des participations.

– **la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF)**

Cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de flux de trésorerie établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières recueillies pour le même échantillon que celui servant pour les multiples. Les projections de flux de trésorerie correspondent par ailleurs à celles qui sont utilisées pour les tests de dépréciation.

– **choix de la méthode**

Lorsque la société évaluée est mature sur son marché, la valeur d'entreprise est calculée en faisant la moyenne de la valeur obtenue par la méthode des comparables boursiers et de celle obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour les participations dont la majeure partie de la croissance future porte sur un nouveau marché (changement de stratégie) ou en retournement, la valeur d'entreprise est calculée à partir de la méthode DCF.

Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par Somfy Participations de ses participations et l'approche d'investissement à moyen terme de Somfy Participations.

La valeur d'entreprise ainsi calculée est minorée ou majorée des éléments hors exploitation, évalués à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de marché si celle-ci peut être déterminée de manière fiable, et de l'endettement financier net, ce qui donne la valeur réévaluée de la participation à 100 %. Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. La valeur de la participation dans l'actif net réévalué est obtenue en appliquant le pourcentage de détention de Somfy Participations à la date de l'évaluation. Une décote de minorité est appliquée

dans le cas de certaines participations ne donnant pas le contrôle et/ou de contrôle réduit.

Les titres de sociétés cotées sont valorisés en retenant la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances boursières précédant l'évaluation.

Les nouveaux investissements, filiales et participations cotées ou non cotées, sont valorisés à leur prix de revient pendant les douze premiers mois qui suivent leur acquisition. Après leur acquisition, les filiales établissent des comptes consolidés annuels, certifiés par les Commissaires aux Comptes, et actualisent leurs plans d'activité et leurs prévisions de résultat pour l'exercice suivant la date de leur acquisition. Après cette période, les sociétés sont évaluées conformément à ce qui a été présenté ci-dessus.

Valorisation du portefeuille de Somfy Participations

En millions d'euros	31/12/13	31/12/12
Valorisation du portefeuille :		
– capitaux propres	313,4	275,3
– mezzanine et OC	79,0	73,0
– fonds d'investissement	4,1	4,0
TOTAL VALORISATION DU PORTEFEUILLE	396,5	352,3
Valeur nette comptable du portefeuille*	240,2	234,8

* Coût historique net des dépréciations.

Événement post-clôture

En date du 6 janvier 2014, **Somfy SA** a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville pour voir prononcer l'annulation de la cession de la société Spirel intervenue en 2010. Somfy SA conteste les arguments avancés par les conseils des salariés de Spirel et estime avoir respecté ses obligations. Ne pouvant être tenue responsable de la situation actuelle de Spirel, Somfy SA est confiante dans ses chances d'obtenir une décision favorable.

Perspectives

Les incertitudes économiques et monétaires actuelles conduisent à demeurer prudent. C'est pourquoi le plan d'action visant à accroître l'efficacité et la compétitivité du Groupe sera poursuivi au cours des prochains mois.

L'effort de développement sera parallèlement maintenu et ajusté en fonction de la conjoncture. Il visera principalement à conforter les positions de Somfy Activités sur les marchés stratégiques (activités historiques, accès résidentiels, solutions domotiques, pays émergents) et pourra ainsi donner lieu à des acquisitions tactiques, du type de celles de Giga et Garen Automação.

De même, de nouveaux investissements seront étudiés chez Somfy Participations. Ils auront pour but de renforcer les sociétés existantes, notamment Zurflüh-Feller, et d'enrichir le portefeuille.

Informations sur la répartition du capital et sur les participations

Répartition du capital (Article L. 233-13 du Code de Commerce)

À la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Société en commandite par actions J.P.J.S.	3 858 802	49,24	7 717 604	58,59
J.P.J.2 SA	643 005	8,20	1 227 275	9,32
Manacor	391 900	5,00	483 810	3,67
Famille Despature et autres	679 942	8,68	1 200 482	9,11
Total action de concert	5 573 649	71,12	10 629 171	80,70
FAAC Holding SAS	571 400	7,29	1 142 800	8,68
Actions auto-détenues	412 730	5,27	—	—
Autres actionnaires	1 279 021	16,32	1 399 481	10,63
TOTAL	7 836 800	100,00	13 171 452	100,00

En novembre 2010, la société Silchester International Investors, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion sous mandat, avait déclaré détenir au 1^{er} novembre 2010 une quantité de 595 775 actions représentant 7,60 % du capital de Somfy SA. À défaut de déclaration de franchissement de seuil à la hausse ou à la baisse, cette société est toujours présumée détenir une fraction du capital de Somfy SA comprise entre 5 % et 10 %.

Aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

Les modifications de cette liste au cours de l'exercice 2013 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce ».

Participations réciproques (Articles L. 233-29 et R. 233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque à mentionner selon la réglementation en vigueur.

Action de concert et engagements de conservation

Action de concert

Par courrier reçu le 7 juin 2013, complété notamment par un courrier reçu le 18 juin 2013, la société en commandite par actions J.P.J.S., les sociétés anonymes J.P.J.2 et Manacor, la société par actions simplifiée Somplus et certains membres de la famille Despature ont conclu, le 3 juin 2013, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux, vis-à-vis de la société Somfy SA.

Les principales clauses du pacte prévoient :

- **Action de concert** : les parties confirment leur volonté d'agir de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de Commerce pour mettre en œuvre une politique commune vis-à-vis de Somfy SA. À cet effet, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre et se concerter avant tout vote en Assemblée Générale des actionnaires de Somfy SA de résolutions portant sur la nomination des membres du Conseil de Surveillance ou modification du mode d'administration et de direction de la société et toute opération sur le capital de Somfy SA en vue de définir une position commune.
- **Maintien de participation** : les parties s'engagent à maintenir leur participation globale dans la société Somfy SA à hauteur de plus de 50 % du capital et des droits de vote de cette société.
- **Durée** : les présents engagements sont pris pour une durée de dix ans à compter de la signature du pacte, soit le 3 juin 2013. Toute décision de réduction de la durée du pacte sera prise à la majorité des 3/4 des actions Somfy SA détenues par les parties, étant entendu qu'en cas de démembrement d'actions Somfy SA, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier.

Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 60,83 % des actions composant le capital de la société Somfy SA et 70,08 % des droits de vote attachés aux actions émises a été signé le 30 décembre 2009 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Jean-Philippe Demaël, membres du Directoire ainsi que Jean-Bernard Guillebert (pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'au 16 mai 2013), Jean Despature, Victor Despature, Xavier Leurent et Anthony Stahl, membres du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 I bis du Code

Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter du 30 décembre 2009 se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de deux ans, pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, il existe dix engagements collectifs de conservation portant globalement sur 56,84 % du capital de la société Somfy SA pris les 9 et 22 avril 2010 et 13 décembre 2010 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Jean-Philippe Demaël et Wilfrid Le Naour, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 16 mai 2013, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement, et se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par un signataire.

Dispositions statutaires relatives aux droits de vote multiples (Extrait de l'article 28 des statuts)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, perd le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »

Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce au cours de l'exercice 2013

Le concert constitué par M. Paul Georges Despature, ses enfants et les sociétés J.P.J.S. et J.P.J.2 qu'il contrôle, la société Manacor, la société Somplus et certains membres de la famille Despature, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juin 2013, par suite de l'adhésion au pacte susvisé de certains membres de la famille Despature, le seuil de 2/3 du capital de la société Somfy SA et détenir 5 554 832 actions Somfy SA représentant 10 212 565 droits de vote, soit 70,88 % du capital et 77,43 % des droits de vote de cette société⁶, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P.J.S. ¹	3 858 802	49,24	7 717 604	58,52
J.P.J. ²	633 558	8,08	1 142 902	8,67
Famille Despature ⁵	630 183	8,04	796 293	6,04
Manacor ³	391 900	5,00	483 810	3,67
Somplus ⁴	37 266	0,48	66 692	0,51
Paul Georges Despature et ses enfants	3 123	0,04	5 264	0,04
TOTAL CONCERT	5 554 832	70,88	10 212 565	77,43

1. Société (sise 25 avenue Fosse-aux-Chênes, 59100 Roubaix) contrôlée par M. Paul Georges Despature.

2. Société (sise 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

3. Société (sise 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Thierry Despature.

4. J.P.J.S. détient 35,71 % du capital de la société Somplus, le solde étant détenu par dix cadres dirigeants du groupe Somfy.

5. À savoir : Mme Monique Delcourt (et ses enfants), M. Jean Despature (et ses enfants), Mme Marie-Christiane Devienne (et ses enfants), M. Anthony Stahl et la société à responsabilité limitée PBA SARL qu'il contrôle, Mme Françoise Leurent (et ses enfants), M. Victor Despature (et ses enfants), M. Mme Chantal Ibled (et ses enfants), M. Jean Despature et la société anonyme Yainville qu'il contrôle et Patrick Despature et la société anonyme Compagnie Financière Industrielle qu'il contrôle.

6. Sur la base d'un capital composé de 7 836 800 actions représentant 13 188 858 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Informations sur les achats d'actions propres (Article L. 225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2013 ; autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2013, il poursuivait les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2012 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations peuvent notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Le prix maximum d'achat par action est de 250 €, le montant maximum du programme de rachat d'actions ressort donc à 195 920 000 €.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées Générales de 2012 et 2013, la Société a acheté 18 695 actions au cours moyen de 160,80 €, cédé 19 454 actions au cours moyen de 159,62 € et transféré, au titre des levées d'options d'achat, 14 100 actions au cours moyen de 85,98 €, et au titre de l'acquisition définitive d'actions gratuites, 5 520 actions au cours moyen de 120,15 €.

Sur les 18 695 actions acquises, 14 433 ont été allouées à l'objectif de liquidité et 4 262 à l'objectif de couverture de plans d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe. Le montant des frais de négociation s'élève à 1 327,51 €. Il n'y a pas eu de réallocation d'actions à des finalités autres que celles initialement définies.

Le nombre des actions propres détenues par la société est de 412 730 au 31 décembre 2013. Elles représentent 5,27 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 176,80 € pour une valeur nominale unitaire de 1 €, soit une valeur nominale totale de 412 730 € (862 € pour le contrat de liquidité, 112 254 € pour la conservation en vue d'opérations de croissance externe et 299 614 € pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement).

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la société, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Les objectifs de ce programme seraient les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect des dispositions législatives applicables.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 250 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 195 920 000 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Informations sur les prises de participation et sur les sociétés contrôlées

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (article L. 233-6 du Code de Commerce) :

Dénomination	Prise de contrôle directe		Prise de contrôle indirecte	
	Nombre de titres concernés	% du capital	Nombre de titres concernés	% du capital
Stor'm SARL	300 parts sociales	60,0	–	–

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu'elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (Article L. 225-100-3 du Code de Commerce)

Conformément à la réglementation en vigueur, il est fait mention des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ci-après :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société Somfy SA et toutes informations en la matière sont décrites à la rubrique « Informations sur la répartition du capital et sur les participations » ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, en dehors de l'existence d'un droit de vote double dont bénéficient les actions totalement libérées justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire (cf. extrait de l'article 28 des statuts) ;
- les droits de vote attachés aux actions Somfy SA détenues par le personnel au travers du FCPE actions Somfy sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du FCPE à effet de le représenter à l'Assemblée Générale ;
- les engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ont été mentionnés à la rubrique « Action de concert et engagements de conservation » ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts sont respectivement prévues aux articles 15 et 30 des statuts ci-dessous reproduites :

Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire (Article 15)

« Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non.

Dans les conditions et pour la durée prévues par la loi, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui en fixe le nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer à un ou plusieurs membres du Directoire, qui porte alors le titre de Directeur Général, les pouvoirs conférés par la loi au Président du Directoire.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'à renouvellement du Directoire.

Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance dans le délai de deux mois de façon à ce que le nombre de membres du Directoire ne soit pas inférieur au minimum statutaire. À défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale ou par le Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire ou de Directeur Général unique n'a pas pour effet de résilier ce contrat. »

Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts (Extrait de l'article 30)

« L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance. » ;

– en matière de pouvoirs, le Directoire bénéficie exclusivement des autorisations décrites aux rubriques « Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations » et « Informations sur les achats d'actions propres » ;

– les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : les contrats signés entre Somfy SA et les établissements de crédit concernant les lignes de crédit octroyées obligent celle-ci à informer les banques de tous projets relatifs à une modification significative de son actionnariat, notamment ceux qui auraient pour conséquence de donner son contrôle à une société nouvelle ;

– il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du Directoire.

Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux (Article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Lors de sa réunion du 13 mai 2009, le Conseil de Surveillance a fixé la quantité d'actions que chaque membre du Directoire sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions ; il en résulte que chaque mandataire devra conserver 25 % de la totalité des actions qui lui ont été attribuées gratuitement, ce pourcentage étant ramené à 20 % à l'expiration d'un délai de 4 ans à compter de l'attribution, puis successivement à 15 % à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de l'attribution, à 10 % à l'expiration d'un délai de 8 ans à compter de l'attribution et à 5 % jusqu'à cessation de ses fonctions.

Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Le Conseil de Surveillance s'est réuni le 15 novembre 2013 et a renouvelé les mandats des membres du Directoire. Ces renouvellements ont pris effet le 27 novembre 2013 pour une durée de quatre ans.

Le Directoire se compose comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Paul Georges Despature	Président	27 novembre 2013	26 novembre 2017
Jean-Philippe Demaël	Membre	27 novembre 2013	26 novembre 2017
Wilfrid Le Naour	Membre	27 novembre 2013	26 novembre 2017

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

Paul Georges DESPATURE Président du Directoire

- Président du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Président du Comité de rémunérations de Damartex SA,
- Membre du Comité d'audit de Damartex SA,
- Membre du Conseil de Surveillance de CIAT Group SA,
- Administrateur de FAAC SpA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA,
- Gérant de CMC SARL.

La rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de rémunérations sur la base de la performance mesurée pour chacun des secteurs Somfy Activités et Somfy Participations, pondérée par la contribution de chaque secteur au résultat net du Groupe. Il s'y ajoute un critère mesurant le niveau de l'endettement (dette nette/cash flow au 31 décembre de l'année).

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs de la rémunération variable fixé par le Conseil de Surveillance n'est pas rendu public.

Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figure dans le tableau récapitulatif (page 24).

Depuis la cessation de son contrat de travail intervenue le 30 juin 2010, le Président du Directoire n'est plus rémunéré qu'au titre de son mandat.

Wilfrid LE NAOUR Directeur Général de Somfy SA, branche Somfy Participations

- Président du Conseil de Surveillance de Financière Nouveau Monde SA et Direction Marty Holding – DMH SA,
- Censeur de NMP SAS,
- Président de Provence Nouveau Monde SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA et CIAT Group SA,
- Administrateur de Gaviota Simbac SL, FAAC SpA, Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA et Pellenc SA,
- Gérant de Somfy GmbH.

La rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de rémunérations sur la base de trois critères spécifiques à Somfy Participations :

- l'évolution de l'actif net réévalué des participations détenues,
- le coefficient de réalisation des budgets annuels,

- l'amélioration de la structure financière de Somfy Participations.

Il s'y ajoute un critère qualitatif basé sur la validation par le Conseil de Surveillance du plan stratégique présenté.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs de la rémunération variable fixé par le Conseil de Surveillance n'est pas rendu public.

La rémunération variable inclut également l'intéressement, la participation et l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

L'avantage en nature est constitué par l'usage d'un véhicule de fonction.

Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figure dans le tableau récapitulatif (page 24).

Jean-Philippe DEMAËL Directeur Général de Somfy SA, branche Somfy Activités

- Président de Somfy SAS,
- Président du Bureau du Conseil de Fondation d'Entreprise Somfy pour mieux habiter la planète,
- Président du Conseil d'Administration de Somfy España SA,
- Administrateur de Automatismos Pujol SL, Asian Capital International Limited, BFT Italia SpA, Chusik Hoesa Somfy, Hong Kong CTLT Trade Co., New Unity Limited, Ningbo Dooya Mechanic & Electronic Technology Co, Ltd., Promofi BV, Sino Global International Holding Limited, Sino Link Trading Limited, Somfy Brasil Ltda, Somfy Middle East Co. Limited, Somfy Nederland BV, Somfy PTE Ltd., Somfy PTY. Limited et Somfy Taiwan Co Ltd,
- Gérant de Somfy GmbH.

La rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte les éléments suivants :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur deux ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur deux ans),
- le développement de l'activité, mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires, et par son différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de références composé de neuf sociétés jugées comparables.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs de la rémunération variable fixé par le Conseil de Surveillance n'est pas rendu public.

La rémunération variable inclut également l'intéressement, la participation et l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

L'avantage en nature est constitué par l'usage d'un véhicule de fonction.

Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figure dans le tableau récapitulatif (page 24).

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC SARL. Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire additive, dite « Article 39 », qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (quinze ans minimum). Le droit à pension additive s'acquiert à raison de 0,75 % par année d'ancienneté, et il est plafonné à 15 % du salaire de référence du bénéficiaire potentiel. Le salaire de référence est défini comme la moyenne des trois meilleures années après application des coefficients de revalorisation CNAV. Sur la base des estimations qui situent à 35 % le taux de remplacement futur servi par les régimes obligatoires lorsque la population concernée arrivera à l'âge de la retraite, ce régime devrait permettre de porter ce taux à $35 + 15 = 50$ % du salaire de référence pour un bénéficiaire ayant accompli une carrière de vingt ans ou plus au sein du Groupe.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur.

Membre du Directoire concerné : Jean-Philippe Demaël, bénéficiaire potentiel de ce contrat de retraite.

Au titre de son contrat de travail antérieur à sa nomination au Directoire, Jean-Philippe Demaël est également bénéficiaire du régime de retraite à cotisations définies, dit « Article 83 », de la société CMC SARL s'appliquant aux Cadres supérieurs ainsi qu'aux Directeurs salariés, pour lequel la part des cotisations à la charge de la société représente 6,25 % de la rémunération limitée au plafond de tranche B du régime des Cadres.

L'exercice des stock-options antérieurement attribuées à Wilfrid Le Naour et Jean-Philippe Demaël est repris dans le rapport spécial, prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Pour les membres du Directoire qui étaient jusqu'alors bénéficiaires des dispositifs de stock-options, les contraintes nouvelles introduites par la loi du 3 décembre 2008 ont conduit le Conseil de Surveillance à les exclure des attributions futures d'actions de performance et de stock-options. Cependant le Conseil a estimé nécessaire de continuer à donner de la perspective à leur action et d'aligner du mieux possible, comme par le passé, leurs intérêts sur ceux des actionnaires et des autres managers. Il a donc été décidé le principe de l'attribution d'une rémunération variable subordonnée à des conditions de performance identiques à celles retenues pour les attributions d'actions de performance au management. La part de rémunération variable versée à ce titre en 2013 correspond à une condition de performance atteinte à hauteur de 60 %.

Il est rappelé que le Président du Directoire a toujours été exclu des attributions de stock-options et d'actions de performance. Il n'est donc pas concerné par cette mesure.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

Paule CELLARD Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Comité d'audit de Somfy SA,
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Président du Comité d'audit de Damartex SA,
- Membre du Comité de rémunérations de Damartex SA,
- Administrateur et membre du Comité d'audit du Crédit Agricole Private Banking Luxembourg.

Jean DESPATURE Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA,
- Administrateur de Autoplanet, Carbeo et VGL Food.

Victor DESPATURE Vice-Président du Conseil de Surveillance

- Président du Comité d'audit de Somfy SA,
- Membre du Comité de rémunérations de Somfy SA et de la SAS Mobilis,
- Président Directeur Général de MCSA SA,
- Président du Conseil de Surveillance des SCA J.P.J.D., J.P.J.S., Valorest, Acanthe, Cimofat et de la SC Soderec,
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Mobilis,
- Représentant permanent de MCSA SA, président des SAS MCSA-CELERC, MCSA-SIPEM et MCSA-SET,
- Gérant de la SARL MCSA-Tunis et des SC VICMA, DEVIN-VD et LE MARECHAL,
- Administrateur de la SA COLAM ENTREPRENDRE.

Xavier LEURENT Membre du Conseil de Surveillance

- Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Gérant de FIDEP.

Valérie PILCER Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Comité d'audit de Somfy SA.

Michel ROLLIER Président du Conseil de Surveillance

- Président du Comité de rémunérations de Somfy SA,
- Président du Conseil de Surveillance de Michelin,
- Président Directeur Général de Siparex Associés,
- Administrateur de Lafarge.

Anthony STAHL Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Président du Conseil de Gérance de FIDEP.

Lors de l'Assemblée Générale du 16 mai 2013, les mandats des membres du Conseil suivants ont été renouvelés comme suit afin de mettre en place un échelonnement :

- Jean Despature, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2017, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Victor Despature, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2017, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Xavier Leurent, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2015, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Anthony Stahl, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2015, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tableaux des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Tableau de synthèse des rémunérations

En euros	Jetons de présence 2013	Rémunération fixe 2013	Rémunération variable 2013 (*)	Avantages en nature 2013
Membres du Directoire				
Paul Georges Despature Président du Directoire	–	210 000	40 000	–
Jean-Philippe Demaël	–	415 000	140 428	4 668
Wilfrid Le Naour	–	380 000	210 428	3 989
Membres du Conseil de Surveillance				
Jean-Bernard Guillebert Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 16/05/2013	7 400	15 039 (**)	–	–
Michel Rollier Président du Conseil de Surveillance à partir du 16/05/2013	10 709	31 183 (**)	–	–
Paule Cellard	6 500	–	–	–
Jean Despature	4 400	–	–	–
Victor Despature	15 000	–	–	–
Xavier Leurent	4 400	–	–	–
Valérie Pilcer	10 800	–	–	–
Anthony Stahl	4 400	–	–	–

(*) Rémunération variable versée en 2013 au titre de l'exercice 2012.

(**) Rémunération en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Options attribuées et exercées durant l'exercice

Le Président du Directoire ne bénéficie pas de plans d'options, ni d'actions de performance.

Durant l'exercice, aucun membre du Directoire n'a reçu d'options ni d'actions de performance, ni levé d'option, ni bénéficié d'actions de performance devenues disponibles.

Wilfrid Le Naour – Situation au 31/12/13

Plan N°	Date attribution	Date disponibilité	Cours attribué	Solde 31/12/12	Attributions 2013	Levées 2013	Radiations 2013	Solde au 31/12/13
15	02/04/08	03/04/12	155,00	3 000	–	– 3 000	–	–
				3 000	–	– 3 000	–	–

Jean-Philippe Demaël – Situation au 31/12/13

Plan N°	Date attribution	Date disponibilité	Cours attribué	Solde 31/12/12	Attributions 2013	Levées 2013	Radiations 2013	Solde au 31/12/13
15	02/04/08	03/04/12	155,00	3 000	–	– 3 000	–	–
				3 000	–	– 3 000	–	–

Procédure de fixation des rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants ci-dessus détaillée est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché. Le Comité de rémunérations, tenant compte des recommandations Middlednext sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, soumet au Conseil de Surveillance les différentes composantes de la rémunération ainsi que les critères d'attribution de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux, afin que leur rémunération soit arrêtée.

Lors de l'Assemblée du 16 mai 2013, les actionnaires ont décidé de fixer à 100 000 € le montant des jetons de présence à compter de l'exercice 2013 et jusqu'à décision contraire.

Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président.

Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice (Article 223-26 du règlement général de l'AMF)

À la connaissance de la société, diverses opérations entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées durant l'exercice écoulé.

Achats (en euros)

Déclarant et nature de l'opération	Montant
Wilfrid le Naour, Membre du Directoire	465 000
Jean-Philippe Demaël, Membre du Directoire	465 000
Exercice de stock-options	930 000
Michel Rollier, Président du Conseil de Surveillance	9 350
Yainville, liée à Jean Despature, Membre du Conseil de Surveillance	206 730
J.P.J.2, liée à Paul Georges Despature, Président du Directoire	1 588 071
Acquisition	1 804 151
TOTAL ACHATS	2 734 151

Ventes (en euros)

Déclarant et nature de l'opération	Montant
Wilfrid le Naour, Membre du Directoire	409 899
Jean-Philippe Demaël, Membre du Directoire	327 663
Cession de titres issus de levées de stock-options	737 562
TOTAL VENTES	737 562

Gouvernement d'entreprise

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres : Victor Despature qui préside ce comité, Valérie Pilcer et Paule Cellard.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise les travaux de l'Audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois de manière assidue, à l'exception d'une absence à l'une des séances.

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'Audit interne rapporte au Président du Directoire, et par délégation au Directeur Financier Groupe.

Le service, composé du responsable de l'Audit interne et d'un équivalent de 2,5 auditeurs à temps plein, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management du groupe Somfy, est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'audit. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées au Management et des recommandations sont émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué annuellement. Un reporting est présenté au Directoire et au Comité d'audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit. Deux fois par an, le responsable de l'Audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

Le Comité de rémunérations

Suite à la fin du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Jean-Bernard Guillebert à effet du 16 mai 2013 en raison de son non-renouvellement, le Comité de rémunérations est composé de deux membres : Michel Rollier qui préside ce Comité (membre indépendant) et Victor Despature. Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel, au moins une fois par an, à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 100 %.

Il est rendu compte oralement au Conseil par les membres du Comité de rémunérations des travaux effectués et des avis rendus permettant ainsi au Conseil de préparer et d'éclairer ses décisions en matière de rémunération des mandataires.

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Ainsi que le prévoit le référentiel Middlednext, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel Middlednext, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de Somfy SA ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de Somfy SA ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de Somfy SA au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que Paule Cellard, Valérie Pilcer et Michel Rollier peuvent être qualifiés de membres indépendants.

Informations sur les activités de recherche et de développement

(Articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)

En 2013, le groupe Somfy a tout d'abord réorganisé son site « R&D center » à Cluses afin d'accueillir des équipes pluridisciplinaires sur des plateaux projets. En offrant un espace de travail commun à l'ensemble des fonctions en lien avec un projet (conception, marketing, achats, production), il vise à améliorer le partage et l'efficacité et ainsi, réduire les temps de développement et mise sur les marchés de nouveaux produits. 90 % de la R&D du groupe Somfy et des équipes marketing sont aujourd'hui basés à Cluses et à proximité de l'usine assemblant les produits porteurs de valeur ajoutée.

En matière de recherche relative à la domotique, les efforts ont porté sur l'élargissement de l'offre vers de nouveaux équipements. Ainsi, sont intégrés en 2013, la gestion de l'image pour visualiser l'intérieur de sa maison à distance, la compatibilité avec tous les détecteurs de sécurité ou encore le suivi de la consommation énergétique. Par ailleurs, pour créer un véritable « écosystème » de solutions domotiques interopérables, les équipes R&D du groupe Somfy se sont rapprochées de leaders de l'équipement de la maison, du chauffage et de la sécurité. Des partenariats de développement ont été signés avec GDF Suez, Atlantic, De Dietrich ou encore Hitachi. Enfin, en cohérence avec la mission du Groupe de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, les recherches en domotique ont aussi porté vers le maintien à domicile des personnes âgées. Ainsi, des tests ont été réalisés en Hollande pour inventer un concept nouveau de résidences pour seniors : les équipements évoluent avec le niveau de dépendance de l'occupant et ne sont déployés qu'au fil du temps.

Sur le marché des bâtiments tertiaires, la R&D s'est concentrée en 2013 sur la création de solutions digitales permettant un retour d'information et une interaction plus fine avec le système de gestion du bâtiment. L'objectif pour le groupe Somfy est de lancer ces moteurs digitaux dès 2014 en particulier en Asie et en Amérique. En parallèle, le groupe Somfy travaille, en collaboration avec Bouygues, sur la possibilité pour les occupants de piloter ses stores depuis son ordinateur.

Ces nouveaux produits ou solutions ont été protégés en 2013 par le dépôt de 36 nouveaux brevets qui sont venus enrichir un portefeuille de 450 brevets actifs.

Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital (Article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2013, le FCPE Somfy détient 52 254 actions Somfy SA, représentant 0,67 % du capital.

Reporting social et environnemental (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Une politique de Développement Durable intégrée à la stratégie du groupe Somfy

Le groupe Somfy partage avec l'ensemble de ses collaborateurs une culture de la responsabilité qui fonde sa politique de Développement Durable.

Les entreprises du groupe Somfy exercent leur responsabilité environnementale, sociale et sociétale en mettant en œuvre des stratégies de Développement Durable guidées par les engagements suivants :

- minimiser les impacts environnementaux de l'ensemble des activités, des sites et des produits ;
- veiller au développement professionnel et personnel de l'ensemble des collaborateurs ;
- assumer leur responsabilité citoyenne en s'impliquant dans des sujets de société cohérents avec leurs domaines d'activité ;
- soutenir le développement des communautés partout où elles sont implantées.

Dans le domaine de l'habitat, le groupe Somfy veut contribuer à l'amélioration du cadre de vie, en répondant aux attentes croissantes en termes de confort, sécurité, économie d'énergie et indépendance des personnes, en agissant de façon citoyenne et en veillant à la préservation des ressources naturelles.

Plusieurs principes structurent la mise en action de ces axes stratégiques :

- une démarche d'amélioration continue mesurée par des indicateurs,
- la mise en œuvre d'un dialogue avec les parties prenantes : enquête de satisfaction client, mesure de l'en-

gagement des collaborateurs, politique de relations avec les actionnaires et les investisseurs, participation active sur le plan international et local à des groupes de travail et à des organisations sur les enjeux de l'industrie,

- une communication régulière et transparente.

La politique de Développement Durable du groupe Somfy répond aux attentes fortes de ses clients et de l'ensemble de ses parties prenantes, qu'il s'agisse de développement de solutions respectueuses de l'environnement, d'engagements sociaux ou sociétaux.

Gouvernance

L'ensemble de l'organisation et des équipes du Groupe contribue à l'amélioration continue de la politique de Développement Durable.

Depuis 2008, Somfy Activités s'est doté d'une Direction du Développement Durable. Elle est rattachée à la Direction Industrielle Groupe. Ses missions sont de piloter la mise en œuvre des engagements du Groupe dans le domaine environnemental.

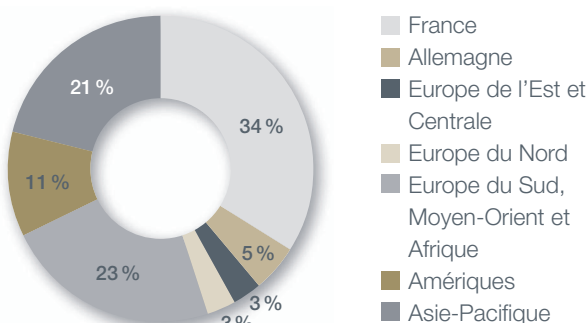
La Direction des Ressources Humaines Groupe a pour mission de piloter la mise en œuvre des engagements de Somfy Activités en matière sociale.

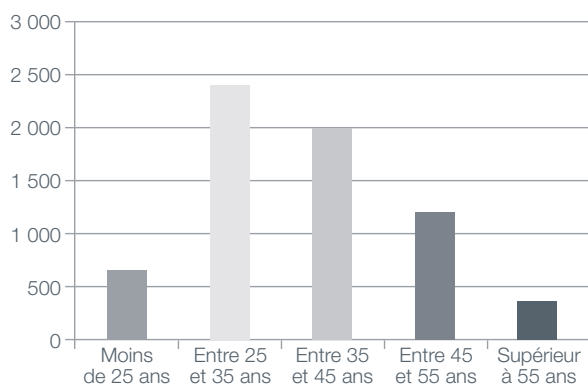
La Direction de la Communication a pour mission de piloter la mise en œuvre des engagements de Somfy Activités en matière sociétale. À ce titre, le Directeur de la Communication Groupe est membre du Conseil d'Administration de la Fondation Somfy, principal levier de la politique citoyenne du Groupe, et dont la vocation principale est de soutenir des projets de lutte contre le mal-logement. Le Comité Stratégique Développement Durable réunit le Directeur du Développement Durable, le Directeur des Ressources Humaines Groupe et le Directeur de la Communication Groupe. Sa mission est de veiller à la cohérence de la mise en œuvre des trois axes de la stratégie du Développement Durable de Somfy Activités : Planète, Personnel, Société.

Informations sociales

Données de cadrage

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2013 est de 6 654 personnes avec la répartition suivante :

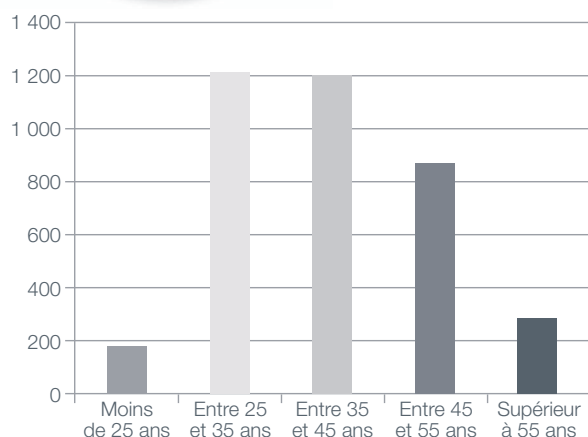
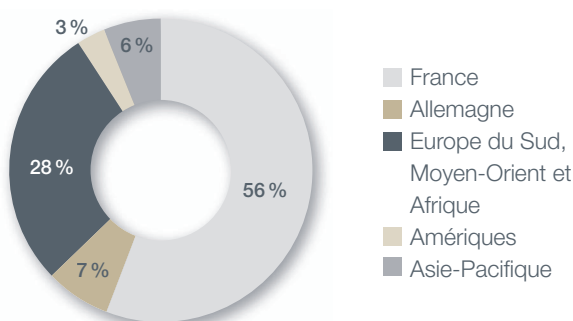




Les charges de personnel s'élèvent à - 298,9 M€ au 31 décembre 2013.

Le rapport 2012 était limité à un périmètre France, soit 2 154 personnes réparties sur quatre sociétés. Le rapport 2013 couvre désormais neuf sociétés du groupe Somfy, représentant un effectif de 3 776 personnes, soit 57 % de l'effectif total du Groupe.

Ces sociétés sont réparties sur quatre continents (Europe, Afrique, Asie et Amérique), et six pays (France, Allemagne, Italie, Tunisie, Chine, USA).



Il est à noter que l'élargissement du périmètre d'analyse des données sociales va rendre transitoirement difficile la comparaison par rapport aux données du précédent rapport.

Des sociétés ont été exclues du périmètre de ce rapport. Cette position est liée à l'existence d'effectifs très faibles pour certaines structures (filiales de distribution disséminées sur des territoires géographiques très vastes telles que la Russie ou l'Amérique du Sud), ou à l'inexistence de

système d'informations Ressources Humaines adapté au recueil aisé de données.

Pour pallier à cette dernière difficulté, un système d'information international est en cours de déploiement sur les principales entités du Groupe et a pour objectif de couvrir, à terme, l'ensemble des territoires et des sociétés de Somfy Activités.

Une politique sociale responsable

La politique de Responsabilité Sociale du Groupe consiste à accompagner prioritairement la transformation du groupe Somfy à la fois dans la poursuite de l'internationalisation de ses activités, de création de nouveaux marchés et d'intensification de son innovation.

En 2013, le Groupe a poursuivi le déploiement de sa feuille de route dans le domaine des Ressources Humaines selon trois axes majeurs :

- l'engagement,
- les compétences et l'employabilité,
- la performance.

L'ensemble des initiatives déployées a vocation à développer la marque « Employeur » du Groupe pour en faire à la fois un levier d'engagement et d'attractivité externe.

Axe : Engagement

• Préambule

Les actions déployées contribuent à donner à la fois du sens au projet collectif et de la cohérence pour maintenir et renforcer l'engagement des équipes.

• Organisation du travail

Dans toutes les sociétés du périmètre, la durée hebdomadaire moyenne de travail est conforme aux législations locales en vigueur et varie entre 35 et 40 heures de travail par semaine.

Les possibilités d'aménagements individuels d'horaires varient selon les pays et l'activité des sites. Celles-ci sont plus développées en Europe et sur les activités non industrielles.

Répartition des effectifs par horaires

	31/12/13	
Horaires de journée	2 321	61 %
Horaires d'équipe	1 279	34 %
Temps partiels	176	5 %
TOTAL	3 776	100 %

L'organisation en horaire d'équipe est dominante sur nos sites de production. Elle varie selon les sites entre 25 et 90 % des effectifs. Globalement, cette organisation en équipe concerne 40 % des salariés du périmètre.

Il est à noter que sur les six sites industriels couverts par ce rapport, le travail de nuit n'est pas une organisation permanente de travail.

Les horaires collectifs de travail peuvent varier en fonction des plans de production et des opportunités commerciales. Cette flexibilité est un élément critique d'ajustement aux besoins du marché.

• Relations sociales

Le dialogue social est une composante importante de régulation de l'organisation collective de travail. La société souhaite valoriser sa qualité et son rôle.

Toutes les sociétés se conforment aux législations et conventions locales rattachées à leurs activités.

Toutes n'ont pas de représentants syndicaux, mais le dialogue social est assuré ou se met en place à travers des rencontres et/ou des communications avec les instances représentatives du personnel ou directement avec les salariés.

Certaines sociétés ont conclu de nouveaux accords en 2013 ou des avenants aux accords conclus au cours des années précédentes.

Certains accords ou plans d'action ont porté sur des sujets impulsés par le législateur, par exemple en France (égalité professionnelle) ou en Italie (formation).

Plus globalement, les principaux accords et avenants signés ont concerné :

- les évolutions de salaires (France, Chine et Italie),
- les modalités d'attribution et de gestion de l'intéressement et de la participation aux bénéfices (France),
- l'attribution de primes exceptionnelles (Tunisie),

- l'égalité hommes/femmes (France),
- la formation des salariés (France, Italie),
- le contrat de génération et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (France),
- les moyens du dialogue social (France).

Le dialogue social est un moyen pour faire progresser le référentiel social du groupe Somfy et d'éclairer les salariés sur la situation du Groupe et ses axes de développement et de transformation.

• Santé et sécurité

La majorité des sociétés dispose d'un service de santé au travail et des fonctions sécurité internes confortés notamment en France par le support de Médecins du travail et de spécialistes en ergonomie.

À périmètre constant par rapport à 2012, il est à noter que la fréquence des accidents du travail a significativement baissé pour trois des sociétés concernées et s'est détériorée pour l'une d'entre elles. À l'inverse, la gravité s'est détériorée pour trois d'entre elles. Une seule société progresse sur ce deuxième indicateur. Les actions de prévention produisent leurs effets sur la fréquence mais devront se poursuivre afin d'inverser la tendance au niveau de la gravité.

Taux de fréquence et de gravité

Sociétés	Somfy SAS		Simu SAS		Zurflüh-feller		Sirem	
Période de comparaison	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Taux de fréquence	15,28	7,53	17,25	12,01	20,15	34,12	80,65	69,56
Taux de gravité	0,35	0,38	0,11	0,13	0,33	0,72	4,70	3,77

Sur le nouveau périmètre 2013, il est à noter que le taux de fréquence consolidé ressort à 14,55 et le taux de gravité à 0,42.

Des formations à la sécurité sont suivies par les nouveaux arrivants, les salariés en place et le personnel spécialisé (infirmières et animateurs sécurité).

À titre d'illustration, il y a eu, au titre de la formation à la sécurité du personnel Somfy SAS :

Type d'actions	Nombre d'heures	Nombre de stagiaires
Accueil sécurité	241	107
Améliorer notre gestuelle au quotidien	133	19
Formations S.S.T.	728	52
Habilitations électriques	952	57
Formation thème stress	231	46
Licence professionnelle des métiers de la santé et de l'environnement	350	1
Recyclages CACES	367,5	35
Recyclages habilitations électriques hab elec	885	85
TOTAL	3 887	402

Ainsi, plus du quart du personnel a été concerné par des actions de formation à la sécurité pour une dizaine d'heures en moyenne.

Le taux d'absentéisme moyen est de 4,4 % pour l'ensemble du périmètre. Ce taux est plus faible que le taux constaté par exemple dans la métallurgie en France (5,4 % en juin 2012).

Les accidents du travail et les maladies professionnelles font l'objet d'un suivi et d'un déploiement d'actions de préventions menées par des groupes de travail dédiés ou des instances de représentation du personnel ad hoc selon les pays (CHSCT par exemple en France).

Concernant les accidents du travail, les actions de prévention menées en 2012 et 2013 dans les sociétés déjà présentes dans le rapport 2012 ont porté leurs fruits et se traduisent par une diminution sensible des accidents du travail (90 accidents du travail en 2012 pour 59 en 2013).

Le taux de fréquence rejoint la moyenne du secteur alors que le taux de gravité reste bien inférieur au taux moyen notamment sur la France. La société poursuivra toutefois son action dans ce domaine car celle-ci ne se satisfait pas de cette situation.

Les salariés les plus exposés sont dotés d'équipements de protection individuels.

Concernant les maladies professionnelles, les opérations effectuées dans nos ateliers de fabrication sont principalement des opérations d'assemblage de petites pièces. Les principaux risques sont ceux liés aux opérations répétitives des processus de montage (Troubles Musculo-Squelettiques – TMS).

Un suivi précis de ces TMS est effectué de longue date dans les usines françaises, avec des mesures d'amélioration dès la conception des équipements et jusqu'à la formation des ouvriers aux gestes et postures. Ce savoir-faire sur la prévention des TMS en France a bénéficié aux autres usines du Groupe par le biais de l'application de nos standards industriels.

Toutefois le nombre de personnes concernées par une reconnaissance de maladie professionnelle est en légère croissance depuis deux ans et mérite une attention accrue en matière de réduction de la pénibilité de certaines situations de travail.

Suivi de l'évolution des maladies professionnelles Somfy SAS

	2010	2011	2012	2013
Nombre de maladies déclarées	10	7	15	15
Nombre de personnes concernées	7	6	8	10

D'autre part, des actions sont engagées notamment en France autour des enjeux de la réduction des risques psycho-sociaux et de la gestion du stress. La prévention dans ces domaines est un facteur de renforcement du mieux-être au travail et donc de l'engagement des salariés.

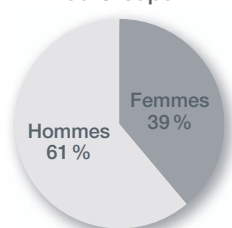
La qualité de vie au travail est un levier que l'entreprise élargira progressivement sur l'ensemble de son organisation.

• Égalité de traitement

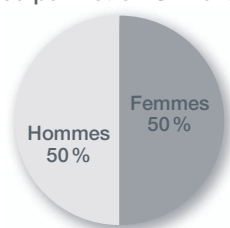
En matière d'égalité professionnelle, les entreprises françaises, compte tenu de l'évolution de la législation, ont conclu des accords ou des plans d'action qui les engagent à mener des actions dans ce domaine.

Il est à noter que sur les 3 776 salariés du périmètre du rapport, les effectifs se répartissent pratiquement à 50 % entre les femmes et les hommes. Ce ratio baisse à 39 % de femmes et 61 % d'hommes au niveau de l'ensemble du Groupe.

Répartition des effectifs
du Groupe



Répartition des effectifs
du périmètre RSE 2013



En matière de handicap, la plupart des sociétés sont soumises à des réglementations locales qu'elles respectent. Certaines mènent des actions complémentaires, souvent avec l'aide d'institutions spécialisées, afin d'améliorer les

conditions de travail de leur personnel atteint de problématiques de santé spécifiques, le maintien dans l'emploi restant toujours une priorité.

On peut noter quelques actions telles que des aménagements de postes ou d'horaires de travail, des aménagements de locaux, des accompagnements en termes de reconversions ou de reclassement.

En matière de recrutement, la publication des offres d'emploi sur des sites spécialisés, la participation à des forums sur le handicap, le partenariat avec des institutions spécialisées, etc. augmentent le potentiel de recrutement de personnes en situation de handicap.

Dans les autres domaines, une attention particulière est portée par la plupart des sociétés afin de n'exercer aucune discrimination de quelque nature que ce soit, dès le processus d'embauche et par la suite dans la gestion de la carrière des salariés.

Certains accords ou plans d'actions mentionnent clairement des objectifs dans ce sens.

Le groupe Somfy dispose d'un réseau de Responsables Ressources Humaines étendu à tout le périmètre couvert par le présent rapport. L'un de leur principal rôle est de garantir le respect des droits de l'Homme, examinant notamment sur leur périmètre, les droits et les préoccupations portant sur la discrimination raciale, la torture, les disparitions forcées, les personnes handicapées et les droits des femmes, enfants, migrants, minorités et peuples autochtones.

À titre d'illustration, les accords des sociétés françaises signés dans le domaine de l'égalité professionnelle portent notamment sur :

- les conditions de travail et l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale,
- la rémunération effective,
- la formation et la qualification professionnelle des femmes,
- la mixité des emplois,
- carrière et promotion professionnelle,
- embauches.

• Enquête d'engagement

Fin 2012, le Groupe déployait une enquête d'engagement sur l'ensemble de son périmètre mondial. L'engagement va au-delà de la seule satisfaction des équipes et constitue un facteur clé de réussite pour l'entreprise.

Le taux de retour de cette enquête a été de 82 % pour le Groupe.

Les résultats globaux ont été communiqués début 2013 auprès de l'ensemble du management et des salariés.

Ces résultats ont permis de mettre en évidence nos points forts à maintenir ainsi que nos opportunités de progrès :

Opportunités

Opportunités de carrière
Rémunération
Gestion de la performance
Direction locale

Forces à maintenir

Groupe Somfy
Image de l'entreprise
Intérêt du travail
Collègues

Le management a eu la responsabilité de mettre en place et suivre un plan d'action avec son équipe et de contribuer ainsi au renforcement de l'engagement des salariés du groupe Somfy.

À ce jour, environ 350 plans d'actions (France et International) ont été finalisés en concertation avec les équipes.

Les principaux domaines couverts par ces plans d'actions sont la coopération, la formation et développement, la gestion de la Performance, les processus de travail, la reconnaissance, les opportunités de carrière, le focus client, le management.

Au cours du premier semestre 2014, un nouveau questionnaire d'engagement viendra mesurer l'impact de tous ces plans d'actions sur l'amélioration du score précédent.

Axe : Employabilité et compétences

• Préambule

L'ensemble des initiatives sont engagées pour garantir l'adéquation des compétences des collaborateurs du Groupe aux besoins de l'organisation et s'assurer de l'employabilité des collaborateurs.

• Emploi

Sous l'effet d'un travail global de rationalisation des coûts de structure impulsé par la Direction du Groupe, le groupe Somfy a cherché à préserver une croissance profitable seule à même de préserver sa capacité de financement de ses leviers de croissance.

Cette rationalisation s'est accompagnée d'une répartition différente de ses effectifs. Ainsi, cinq sociétés situées en Europe et aux États-Unis, ont vu leurs effectifs baisser en 2013, alors que quatre autres, principalement des sites industriels, ont vu leurs effectifs augmenter (+ 3 % pour la Chine et + 6 % pour la Tunisie).

Au global, les effectifs du périmètre sont restés stables avec 372 embauches pour 373 départs (dont 26 licenciements).

• Formation

Toutes les catégories de personnel bénéficient d'actions de formation, et ceci dans toutes les entreprises du périmètre traité.

Les thèmes de formation les plus répandus concernent le management, le lean manufacturing, la conception et l'innovation, la qualité, la sécurité, et l'ouverture vers l'international.

De nouveaux modules de formation ont été engagés dans le domaine du management de projet et la culture client.

Répartition des heures de formation

	2013	
Managers	17 065	36 %
Employés et Techniciens	21 090	45 %
Ouvriers	8 686	19 %
Total hors SITEM*	46 841	100 %
TOTAL AVEC SITEM	52 073	

* Pas de suivi des heures de formations par catégorie socio-professionnelle.

• GPEC et Générations

Le groupe Somfy a démarré en France la création d'un Observatoire chargé de l'analyse prospective de ses métiers notamment ceux susceptibles d'être impactés qualitativement et quantitativement dans les années à venir.

Le groupe Somfy communiquera l'analyse prospective de ses métiers, et notamment de ses métiers sensibles par l'intermédiaire de cet observatoire. Ainsi, l'entreprise et ses salariés seront mutuellement responsabilisés sur l'enjeu de l'employabilité.

En parallèle, un dispositif appelé HORIZON a été mis en place en France pour accompagner les salariés dans l'analyse et la sécurisation de leur parcours professionnel et pour identifier de nouvelles étapes, le cas échéant.

Créé en automne 2013, environ 150 collaborateurs bénéficieront de ce programme en 2014.

• Academy – Leadership et management

Le groupe Somfy a mis en place et déployé une nouvelle Academy centrée sur le renforcement du leadership et le management d'équipe. Cette formation a été déployée sur l'ensemble du périmètre mondial avec un groupe pilote France et un groupe pilote International.

Ce Cursus, destiné aux Managers de Managers, a pour ambition de renforcer notre capacité d'adaptation aux changements internes et externes, et de favoriser la transformation en partageant un langage et des pratiques managériales communes.

Il s'agit d'un parcours de douze jours de formation, réparti sur neuf mois. Il concerne la totalité du top management, soit environ 170 personnes. Ainsi, trente managers ont été formés en 2013, trente autres le seront en 2014.

Parallèlement, les Comités de direction des différentes entités s'emparent des approches et outils découverts pendant ce cursus, et les déploient de façon opérationnelle dans leurs équipes.

Cette double approche favorise l'appropriation des meilleures pratiques managériales adaptées aux enjeux de notre organisation.

Axe : Performance

• Préambule

L'objectif du Groupe est de renforcer la culture de la performance individuelle et collective dans le respect de ses valeurs.

• Chantier de remise à plat de la performance review

Un nouveau dispositif de pilotage de la performance est en construction, intégrant des objectifs croisés entre entités pour favoriser la coopération, et le lien renforcé entre performance et bonus. Son déploiement est prévu à partir de fin 2014, après formation des managers.

Dans le cadre de l'Academy – Leadership et management, les managers sont, dès à présent, formés au feedback et au coaching de leurs équipes.

L'impact du nouveau système de développement de la Performance passera par la qualité et l'homogénéité au niveau du déploiement d'un système d'évaluation qui :

- indique explicitement aux collaborateurs les exigences et priorités dans leur poste (missions permanentes) ;
- définit des objectifs de performance Groupe, par entités, individuels et de management ;
- explicite le niveau d'attente en termes de compétences et comportements via un référentiel clair et partagé ;
- établit un lien clair entre performance et rétribution : augmentation individuelle versus performance missions permanentes et bonus versus objectifs de l'année ;
- s'articule avec les autres processus RH (rémunération, formation, gestion de carrière).

S'assurer que les entretiens managériaux sont correctement menés :

- former les managers à une définition SMART des objectifs et à la conduite des différents entretiens ;
- proposer un appui aux managers sur l'évaluation des collaborateurs en cas de difficulté particulière (faible performance, problème de comportement...).

• Talent review

Donner une meilleure visibilité des opportunités de carrière au sein du Groupe :

- Global : People review (plans de succession, identification des potentiels et des postes clés),
- France : Process Evolution Professionnelle en cours de finalisation.

• Rémunération : Chantier de catégorisation des postes de cadres (Grading)

L'objectif de ce chantier est de mettre en place, en 2014, un système organisé et hiérarchisé des postes de cadres au sein de l'organisation du Groupe par l'intermédiaire d'une méthodologie d'évaluation Mercer.

La mise en œuvre du Grading permettra de communiquer clairement sur les règles d'éligibilité des salariés aux différentes composantes des packages de rémunération et avantages sociaux en place.

Cette approche permettra de partager des règles communes permettant de mieux défendre l'équité interne et externe et de donner aux managers un outil commun de pilotage de leurs équipes de cadres (rémunération et gestion de carrière).

La définition des postes repères, l'évaluation et la validation des résultats ont été faites par le management et les membres du Comex en fin d'année 2013. Le déploiement et la communication se dérouleront au cours du 1^{er} trimestre 2014.

• Système d'Information Ressources Humaines International : IHRIS

La Direction des Ressources Humaines a souhaité doter le Groupe d'un système d'information ressources humaines international, capable de supporter le pilotage des processus RH clés au service du projet économique du groupe Somfy.

Ces processus concernent notamment le suivi des effectifs, le management de la performance, les revues d'équipes, les plans de succession, les rémunérations, etc.

Ce système d'information Ressources Humaines (SIRH) contribuera à construire et développer une culture RH partagée bien au-delà de la communauté RH, et à mettre à disposition du management des nouveaux moyens d'aide à la décision.

La mise en place de ce SIRH passe par un socle de données personnelles et professionnelles dont la préparation a été faite sur le 2^e semestre 2013.

Son déploiement progressif auprès de toutes les sociétés du Groupe est prévu à compter de la fin du 1^{er} trimestre 2014 et s'étendra sur deux à cinq ans selon les périmètres. Des applications fonctionnelles additionnelles RH seront mises à l'étude à compter du 2^e trimestre 2014 et feront l'objet d'un plan progressif de déploiement international dans les années à venir afin que le système d'information soit de plus en plus facteur de valeur ajoutée pour le management et les salariés du Groupe.

La feuille de route Ressources Humaines est ambitieuse à l'image du projet économique de l'entreprise. Progressivement, le modèle Somfy d'entreprise responsable se consolide confortant ainsi les valeurs du Groupe et la confiance des parties prenantes engagées dans la belle aventure de la maison connectée.

Informations environnementales

Nature des activités, risques associés et mesures prises

Les activités des sites sont de type tertiaire, industriel et logistique.

Les sites industriels réalisent principalement des opérations d'assemblage de produits à partir de composants plastiques, métalliques et de cartes électroniques approvisionnées à l'extérieur des sites. Les opérations d'assemblage ne génèrent pas de rejets de gaz, de liquides ou de substances, à l'exception des déchets d'emballages ou d'éventuels rebuts de fabrication qui font l'objet d'un tri sélectif et d'une valorisation.

Il n'y a pas d'opérations d'usinage génératrices de déchets de matière.

Il n'y a pas de nuisance sonore spécifique générée par les sites industriels sur les riverains. Les activités sont en effet situées à l'intérieur de bâtiments et concernent principalement le montage de petites pièces.

Les différents sites situés sur le territoire français font l'objet de niveaux de classement conformes à la réglementation française au regard des risques de pollution ou de nuisance que ces installations sont susceptibles de créer.

Les sites sont soumis au régime d'autorisation pour le stockage en entrepôts couverts et de déclaration pour des installations de compression et d'accumulateurs pour la recharge des chariots élévateurs.

Zurflüh-Feller présente la particularité d'intégrer des opérations d'usinage et de formage de métaux, de moulages de matières plastiques, de traitement de surface.

De par la nature de ses activités, Zurflüh-Feller réalise chaque année une campagne de mesure de ses émissions sonores qui n'a pas mis en évidence de nuisance particulière pour l'environnement.

Il n'y a pas d'installation correspondant au niveau maximum « Autorisation avec servitudes-(AS)3 » communément appelées type « SEVESO ».

Conclusions sur la nature des activités, les risques associés et les mesures prises

Pour ces raisons, les risques de pollution de l'air, des sols et de l'eau et les nuisances sonores sont faibles, voire inexistantes. Le présent rapport ne présente donc pas d'information sur ces sujets.

Au regard de ces risques de pollution ou de nuisance que les sites du groupe Somfy sont susceptibles de créer et des mesures de prévention mises en place, le montant des provisions et garanties pour les risques environnementaux est nul. Compte tenu de ce niveau faible de risque environnemental rencontré sur les sites, il n'y a pas de moyens spécifiques déployés. Les actions mises en place sont portées par les services généraux des sites.

Politique générale en matière environnementale

Somfy Activités est dotée d'une direction Développement Durable. Cette direction intègre les ressources et compétences nécessaires à la réalisation des projets de l'axe « Planète ». Elle anime un réseau de 35 éco-ambassadeurs qui relaient, dans chaque secteur, la mise en place des actions découlant de la politique Développement Durable. En 2013, Somfy Activités a reprécisé ses priorités en matière de politique environnementale. Les projets majeurs, conduits en 2012, ont permis de mieux comprendre les enjeux et les leviers d'actions sur lesquels Somfy Activités pouvait agir. Le Bilan Carbone® réalisé en 2012 a défini comme prioritaire le travail sur la consommation électrique et l'utilisation des matières premières.

Les demandes de nos marchés et la réglementation ont renforcé la nécessité de mieux connaître les substances utilisées dans nos produits.

L'éco-conception des produits a donc été identifiée comme un **axe prioritaire**.

Des nouvelles exigences d'éco-conception ont été définies pour être intégrées aux spécifications des nouveaux produits. Ces exigences se déclinent selon trois thèmes :

- des émissions de gaz à effet de serre maîtrisées,
- des matériaux sélectionnés pour leur faible nocivité sur la santé et l'environnement,
- une déclaration des impacts environnementaux disponible conforme au programme PEP ecopassport®. Somfy Activités s'est inscrit dans le programme PEP Eco Passport. Ce programme, élaboré par le secteur des industries électriques, définit une méthode standardisée pour réaliser des déclarations environnementales conformes aux règles de l'art internationales (ISO 14025 & ISO 14040s).

Toujours dans le domaine de l'éco-conception, Sirem a mis sur le marché une nouvelle gamme de pompes de piscines, Série S, avec des consommations électriques inférieures de 10 à 20 % par rapport aux standards du marché. Le travail initié en 2012 sur les réseaux de collecte et de traitement des produits en fin de vie s'est concrétisé en 2013, pour les produits de la filière professionnelle, représentant la majorité des volumes mis sur le marché :

- en France, par un contrat signé avec RECYLUM, organisme agréé pour le traitement des DEEE professionnels. Ceci est le résultat d'une approche sectorielle dans laquelle le groupe Somfy a été partie prenante ;
- en Allemagne par l'enregistrement auprès de « Elektro-Altgeraete Register ».

En 2013, le groupe Somfy a poursuivi la mise en place d'éco-gestes et d'éco-pratiques :

- un véhicule électrique a ainsi été mis en place pour distribuer le courrier entre différents sites de Haute-Savoie en France ;
- un partenariat avec Corabio a été conclu pour augmenter la part de produits bio et locaux servis au restaurant d'entreprise (5 % en 2014, 10 % en 2015, 20 % en 2016) ;
- l'utilisation de papier recyclé a été systématisée pour la fabrication des notices imprimées en France (gain de 29,3 tonnes eqCO₂) ;
- mise en place d'un système de réemploi des ordinateurs portables (plus de 500 ordinateurs traités en 2013). La remise à niveau des ordinateurs est effectuée par une entreprise employant des travailleurs en situation de handicap ;
- Somfy Allemagne utilise un générateur à gaz, adapté au contexte énergétique allemand, permettant de chauffer ses nouveaux entrepôts et de fournir de l'électricité au réseau allemand.

Les actions de communication interne se sont poursuivies en 2013. Elles ont été réalisées auprès du personnel de Somfy Activités afin de le sensibiliser aux sujets liés à la protection de l'environnement. Ces actions ont pris la forme d'articles dans les différents journaux internes, vidéo et papier (par exemple, dans le magazine interne « Imagine » diffusé en cinq langues à l'ensemble des collaborateurs de Somfy Activités), ou d'animations sur les différents sites de Somfy SAS telles que des micro-conférences lors de la semaine du Développement Durable en avril.

Les thèmes abordés ont été, entre autres :

- l'organisation mise en place en France pour la collecte et le traitement des produits en fin de vie : filière collective mise en place en partenariat avec RECYLUM ;
- les résultats de l'enquête sur les déplacements domicile-travail réalisée sur l'ensemble du personnel de Somfy SAS et la mise en place d'une plateforme de covoiturage ;
- les solutions Somfy au service de l'efficacité énergétique active dans les bâtiments. TaHoma est le système de gestion domotique de la maison développé par le groupe Somfy. Il offre notamment la possibilité de surveiller les consommations d'énergie à l'intérieur de la maison.

Zurflüh-Feller a mis en service un système permettant de concentrer et de stabiliser ses rejets sur les lignes de traitement de surface. Ceci a permis de réduire la quantité de déchets produite.

Des démarches d'optimisation des moyens de production et de gestion de chauffage ont conduit à une diminution de la consommation de gaz.

Pollution et gestion des déchets

	Périmètre 2012		Entrées périmètre 2013	Total
	31/12/12	31/12/13	31/12/13	31/12/13
Quantité déchets non dangereux (Tonnes)	1 777	1 406	780	2 186
Quantité déchets dangereux (Tonnes)	224	175	7	182
TOTAL	2 002	1 581	787	2 368
Taux de valorisation		78 %		77 %

Les produits électroniques relevant de la directive européenne ROHS ont fait l'objet d'élimination des substances dangereuses, de façon à en éliminer l'impact sur les produits devenant des déchets en fin de vie.

Utilisation durable des ressources

Eau

La consommation d'eau des sites est la plupart du temps limitée à la consommation des sanitaires. Il n'y a pas de process de fabrication qui est de nature à épuiser les ressources locales en eau ou qui dépend d'un approvisionnement en eau limité.

Zurflüh-Feller présente la particularité d'utiliser l'eau d'un étang privé pour ses process industriels.

	Périmètre 2012		Entrées périmètre 2013	Total
	31/12/12	31/12/13	31/12/13	31/12/13
Consommation d'eau (m³)	22 313	20 509	32 096	52 605

99 % des eaux usées sont évacuées vers des réseaux publics de traitement.

Énergies

Les entreprises utilisent le gaz, l'électricité du réseau et le fuel. Les consommations d'énergie sont essentiellement liées au chauffage et à la climatisation des locaux.

	Périmètre 2012		Entrées périmètre 2013	Total
	31/12/12	31/12/13	31/12/13	31/12/13
Consommation gaz (KWh)	15 644 873	15 940 375	3 280 916	19 221 291
Consommation électricité (KWh)	18 422 149	18 204 481	5 200 964	23 405 445
TOTAL (KWh)	34 067 022	34 144 856	8 481 880	42 626 736

Pour ses besoins de chauffage, LianDa utilise du fuel à raison de 69 751 KWh.

En 2013 Zurflüh-Feller a mis en place des améliorations de pilotage et de régulation de ses systèmes de chauffage.

SITEM a réalisé un diagnostic énergétique de ses bâtiments et de ses compresseurs. Des systèmes de gestion des climatiseurs ont été mis en place.

Des actions d'amélioration de la performance des chaudières de BFT ont permis de réduire les consommations de gaz et d'électricité.

Utilisation des sols

Il n'y a pas sur les sites du groupe Somfy d'opérations d'extraction dans les sols.

Nos implantations font l'objet de chantiers HOSHIN ou 5S de manière à optimiser l'emprise au sol des sites. Une équipe de spécialistes, intégrée à la Direction Industrielle du Groupe, est dédiée à la conduite de ces chantiers dans les unités du Groupe.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Nos activités industrielles ne présentent pas de risques liés au changement climatique, que ce soit vis-à-vis de la raréfaction de l'eau, de l'élévation du niveau des océans ou de l'élévation de la température.

Protection de la biodiversité

Il n'y a pas de site situé à l'intérieur ou en bordure d'une zone protégée qui nécessite des actions spécifiques.

Néanmoins, Somfy SAS possède plusieurs sites au cœur des Alpes françaises, à proximité du Mont Blanc. Le groupe Somfy veut agir pour la préservation des écosystèmes de montagne et s'implique dans des initiatives locales comme le Club d'Entreprises pour la Montagne et son Développement Durable (CEM2D). Une charte a notamment été élaborée en 2013.

Informations sociétales

Impact territorial économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional

Leader sur ses domaines d'activité, le groupe Somfy contribue au développement de l'emploi au niveau local dans toutes les zones où il est implanté. Ainsi en 2013 l'ouverture d'un nouveau site industriel SOPEM en Pologne a permis la création de 100 emplois nouveaux. En Tunisie, l'entreprise de production SITEM qui emploie 879 salariés a recruté 53 nouveaux collaborateurs.

En 2013, le groupe Somfy a pour ambition et volonté de continuer à créer des emplois en France et notamment en région Rhône-Alpes, où historiquement ses opérations sont implantées. Le groupe Somfy est pourvoyeur d'emplois directs dans ses centres de recherche et de développement, ses unités de production (plus de 200 recrutements entre 2011 et 2013 dont 30 en production) et les entités de service réparties sur le territoire français. Le groupe Somfy contribue également indirectement à la création d'emplois via ses sous-traitants et fournisseurs (plus de 4 650 emplois indirects générés en Europe).

Sur les populations riveraines et locales

Afin de favoriser le développement régional, le groupe Somfy s'est engagé à soutenir la vie des écoles et établissements d'enseignement supérieur de la région Rhône-Alpes. Ainsi, le groupe Somfy est à l'origine de la création du Club des Entreprises Partenaires de l'Université de Savoie. En 2013, le groupe Somfy a accueilli des étudiants en provenance de cette université dans le cadre de stages ou de contrats d'alternance.

Depuis 2012, le groupe Somfy assure la présidence du Conseil d'école de Polytech Annecy Chambéry, l'école d'ingénieurs de l'Université de Savoie.

Le groupe Somfy s'investit dans les groupes technologiques et les Pôles de Compétitivité intervenant dans la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), là où sont implantés les sites historiques du Groupe.

Au sein de Thésame, réseau technologique pour les entreprises en mécanique, le groupe Somfy participe activement au partage d'expérience avec d'autres entreprises locales et coopère au développement de plusieurs projets stratégiques. Le groupe Somfy est par ailleurs membre du Groupement d'Intérêt Public MIND, une plateforme franco-suisse innovante spécialisée dans le domaine de la mécanique. Aux côtés d'autres entreprises, du CNRS et du Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique, le groupe Somfy participe au développement des liens entre les entreprises et les centres de recherche.

Sponsor des équipes de France de Biathlon depuis 2005, le groupe Somfy a souhaité exercer ses responsabilités envers les athlètes en les aidant à préparer leur après-carrière sportive. Avec le concours d'entreprises et du Conseil Général de Haute-Savoie, le groupe Somfy a créé l'association Rebondir afin d'accompagner les athlètes du département dans leur reconversion professionnelle.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

En 2013, le Groupe a réalisé une cartographie complète de ses parties prenantes afin de mieux comprendre les enjeux et attentes de chacune d'elles, et d'identifier celles auprès desquelles l'entreprise s'engage en priorité. Cette cartographie sera communiquée en 2014 auprès des principaux managers du Groupe.

En 2013, le groupe Somfy a entretenu un dialogue régulier et constructif avec les parties prenantes identifiées comme prioritaires : salariés, actionnaires, investisseurs, clients, fournisseurs, collectivités territoriales.

– Dans le cadre de la politique des Ressources Humaines du Groupe, plusieurs outils de dialogue sont mis en œuvre avec les salariés sur un plan collectif et individuel : enquêtes de satisfaction et d'engagement, entretiens et bilans sociaux individuels. Les représentants du personnel et les managers ont par ailleurs participé à une formation au dialogue social responsable.

- Vis-à-vis des actionnaires, l’observance des règles de gouvernance garantit un dialogue structuré sur les objectifs de performance du Groupe et sa stratégie.
- Auprès des investisseurs, le groupe Somfy a déployé tout au long de l’année un plan d’actions visant à leur offrir une information fiable et de qualité.
- Le Système Qualité Fournisseurs comprend un dispositif d’informations et d’échanges incluant les sujets de Responsabilité sociale et environnementale.
- L’écoute des clients professionnels et utilisateurs finaux est une priorité stratégique pour le groupe Somfy. Pour chaque profil de clients, le groupe Somfy développe des actions de dialogue – études, enquêtes, formations, services – adaptées aux attentes de ces parties prenantes.
- Impliqué dans le développement des territoires où le Groupe est implanté, le groupe Somfy a privilégié en France un dialogue avec les différents échelons de décision publique pour participer à des politiques structurantes dans le domaine de l’éducation, l’emploi de la recherche et du développement durable ou soutenir des projets culturels et sportifs destinés aux habitants.

Sous-traitance et fournisseurs

Les sujets fournisseurs et sous-traitance sont importants pour le groupe Somfy de par la nature de son activité industrielle qui est essentiellement de l’assemblage. En effet, tous les composants rentrant dans la composition des produits sont des composants achetés.

Afin de progresser en matière d’achats responsables, le groupe Somfy, en collaboration avec d’autres industriels, a développé un référentiel de maturité sur le sujet achat collectif et responsable : ce référentiel intègre les questions centrales de la norme ISO 26000.

Ce travail a été réalisé dans le cadre de PEAK, un réseau Recherche-Formation entreprises dont la vocation est le développement des relations collaboratives client fournisseur.

Somfy Activités a commencé à mettre en place des actions pour s’assurer que ses fournisseurs et sous-traitants sont responsables du point de vue social et environnemental.

Ainsi, Somfy Activités dispose d’auditeurs qui évaluent les fournisseurs préalablement à leur entrée dans le panel. Ces audits sont conduits sur la base d’un questionnaire qui inclut des questions portant sur les thèmes suivants :

- présence d’une politique environnementale,
- organisation pour assurer la conformité des produits aux exigences environnementales,
- présence d’une politique hygiène et sécurité et prise en compte des aspects ergonomie et sécurité dans la conception des postes de travail.

Ces questions font l’objet d’une notation qui participe au score final d’évaluation du fournisseur.

Si des écarts importants sont constatés, comme par exemple sur la sécurité au travail, des actions correctives peuvent être demandées au fournisseur par le groupe Somfy.

Pour chaque composant développé par un fournisseur, le groupe Somfy demande un engagement écrit du fournisseur portant sur les directives européennes REACH et ROHS.

Loyauté des pratiques

Dans le cadre de l’internationalisation croissante de ses activités, le groupe Somfy finalise la mise en place d’une Charte Éthique qui définit notamment la politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption et le travail forcé ou obligatoire et de respect des droits de l’Homme, de la liberté d’association et du droit de négociation collective. Le Groupe a pour ambition de la diffuser à l’ensemble de ses collaborateurs.

Mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La protection de la sécurité des utilisateurs des produits est une priorité absolue pour le groupe Somfy. Aux côtés d’autres acteurs de l’industrie électrique et du secteur de la fermeture du bâtiment, le groupe Somfy s’implique fortement dans la normalisation afin de pérenniser les bonnes pratiques de sécurité mises en œuvre dans le développement des produits. Cette action intervient à l’échelle internationale (normes CEI), européenne (normes CENELEC et CEN) ou locale (norme UL pour les États-Unis par exemple). Pour démontrer la conformité de ses produits aux normes de sécurité, les produits Somfy sont homologués par des organismes indépendants sur ses différents territoires (VDE, NF, SASO, UL...).

Le groupe Somfy s’est doté d’un système de qualité permettant d’assurer la conformité de ses produits aux normes et aux exigences de ses marchés.

Pour maîtriser la performance et la sécurité des installations de ses produits, le groupe Somfy a développé un réseau d’installateurs experts dans l’ensemble des territoires où le Groupe est présent. Ces spécialistes bénéficient de formations professionnelles qui contribuent à ce que les produits soient installés dans des conditions optimales de sécurité pour le poseur comme pour les utilisateurs. En 2013, en France, le groupe Somfy a formé plus de 7 000 professionnels.

Chaque produit est accompagné d’une notice d’installation et d’utilisation.

Une politique citoyenne impliquant les salariés

La Fondation Somfy a pour vocation de mettre en œuvre la politique citoyenne du groupe Somfy. Ses champs d’intervention sont centrés sur la lutte contre le mal-logement, en cohérence avec la mission stratégique d’amélioration des cadres de vie portée par Somfy Activités.

En 2013, le budget de 300 000 € de la Fondation a été consacré au financement de trois grands types d’action :

- la confirmation du soutien au mouvement Emmaüs France, avec le renouvellement de la signature d'une convention annuelle qui prévoit une participation financière aux projets de réhabilitation des bâtiments des communautés d'Emmaüs,
- la création sur internet d'une plateforme de financement participatif (www.lespetitespierres.org) qui permet à chacun de faire un don à des projets associatifs dans le domaine de l'accès à un habitat décent,
- le développement du programme d'implication des salariés du groupe Somfy, « Un Temps pour les Autres ». En 2013, 108 collaborateurs ont participé sur leur temps de travail à des journées d'actions solidaires pour le compte d'associations.

Note méthodologique

Protocole de reporting

Le protocole de reporting RSE du groupe Somfy est le guide de référence de tous les acteurs du reporting RSE au sein du Groupe. Il est rédigé en français et en anglais. Il a pour vocation de définir l'ensemble des indicateurs RSE du Groupe ainsi que leur méthode de calcul et de décrire les procédures à suivre pour leur collecte et le reporting afin de favoriser la cohérence et la comparabilité des données. Ce document est diffusé et appliqué à tous les niveaux d'élaboration et de reporting des données. Le protocole de reporting est mis à jour annuellement afin de tenir compte des évolutions du Groupe.

Le protocole de reporting RSE sert aussi de référentiel pour la vérification externe des données, conformément au décret d'application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce (loi « Grenelle 2 »). Il est disponible sur demande auprès du siège.

Choix des indicateurs

Les indicateurs du groupe Somfy ont été définis par les référents RSE de chaque axe en fonction de la stratégie RSE du Groupe et des objectifs sociaux, environnementaux et sociétaux qui en découlent. Ils permettent le pilotage de l'avancement de la démarche RSE sur chacun des axes de progrès définis par le Groupe et une communication transparente de la performance RSE du Groupe dans le présent rapport.

Les indicateurs retenus sont conformes au décret Grenelle II et s'inspirent des principes généraux des GRI (Global Reporting Initiative) guidelines.

Collecte, contrôle interne et consolidation

La collecte des indicateurs RSE est assurée par les référents RSE sur leur domaine d'expertise respectif. Ils s'appuient sur leur réseau d'experts locaux qui sont les contributeurs des données.

Les référents RSE sont également chargés de contrôler la cohérence et la vraisemblance des données avant de les consolider pour générer les indicateurs Groupe présents dans la partie RSE du rapport de gestion.

Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Selon les indicateurs, il peut s'agir :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2013 au 31/12/2013,
- de la donnée mesurée au 31/12/2013.

Lorsque l'historique est disponible, les données sont renseignées sur les deux derniers exercices clôturés.

Périmètre de reporting

Sont incluses dans le périmètre de reporting, les sociétés dont le Groupe détient le contrôle et consolidées par intégration globale dans le périmètre du reporting financier. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir les avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés nouvellement acquises sont intégrées dans le périmètre de reporting après une période probatoire nécessaire à la mise en place du reporting.

Les sociétés qui ont été cédées durant l'exercice ne sont pas prises en compte dans le périmètre de reporting.

Spécificités de périmètre pour le reporting 2013

Le périmètre de reporting pris en compte pour l'exercice 2013 est restreint aux entités suivantes :

- Somfy SAS (France),
- Simu SAS (France),
- Sirem (France),
- Zurflüh-Feller (France),
- ITEM SARL (Tunisie),
- LianDa (Chine),
- Somfy GmbH (Allemagne),
- Somfy Systems Inc. (États-Unis),
- BFT SpA (Italie).

Pour des raisons d'accessibilité à l'information, les autres sociétés du Groupe n'ont pas été intégrées. La collecte des informations pour les sociétés concernées qui sont hors du territoire français se fera progressivement. Le Groupe a pour objectif d'améliorer son périmètre de reporting pour les prochains exercices.

Pour rappel, le périmètre de reporting 2012 était composé des entités suivantes :

- Somfy SAS (France),
- Simu SAS (France),
- Sirem (France),
- Zurflüh-Feller (France).

Limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour le reporting de certains indicateurs RSE peuvent présenter des limites du fait :

- des particularités des législations locales dans les différents pays d'implantation du Groupe,
- de la non-disponibilité des informations sur certains périmètres,
- de l'utilisation d'estimations en l'absence d'outils de mesure,
- des modalités pratiques de collecte et saisie des données.

Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations

(Article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	Date de l'AG	Date d'expiration de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Montant résiduel au 31 décembre 2013
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGE 15 mai 2012	14 juillet 2015	1,5 % du capital social	Néant	1,5 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGE 15 mai 2012	14 juillet 2015	1,5 % du capital social	Néant	1,5 % du capital social
Autorisation de procéder au rachat d'actions	AGO 16 mai 2013	15 novembre 2014	10 % du capital social	0,05 % du capital social	4,73 % du capital social
Autorisation d'annuler les actions rachetées par la société	AGE 15 mai 2012	14 mai 2014	10 % du capital social	Néant	10 % du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Informations sur les délais de paiement (Article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, il n'y a pas de dettes échues et non payées à l'égard des fournisseurs de Somfy SA.

Les créances clients spécifiques à l'activité de Somfy SA représentent des délais de paiement le plus souvent inférieurs à 45 jours fin de mois.

Informations sur les risques (Article L. 225-100 du Code de Commerce)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels est exposé le groupe Somfy sont les risques de taux, de change, de liquidité et de placement.

Conformément aux normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères usuels (marché de gré à gré). Les montants couverts sont exclusivement rapportés à des opérations en cours ou à venir, découlant de l'activité normale du groupe Somfy.

Dans le cadre de la transposition de la directive MIF entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2007, Somfy SA et ses filiales françaises ont opté pour la catégorie de « clients particuliers ».

Risque de change

L'exposition au risque de change du groupe Somfy est essentiellement liée à ses activités opérationnelles (ventes intra-groupe en devises de produits finis distribués par les filiales commerciales hors zone euro et achats libellés en devises).

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme.

La gestion du risque de change est traitée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Pour le groupe Somfy, le risque de taux d'intérêt découle de ses financements : couvertures de taux sur les dettes LBO de Somfy Participations et sur les emprunts moyen terme assurant le financement du fonds de roulement de Somfy SA.

Pour Somfy Participations, les dettes liées aux montages LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles. Il s'agit de swaps de taux classique (échange taux variable contre taux fixe) protégeant de la hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base par rapport aux valeurs des dates de Mise à Disposition.

La gestion du risque de taux d'intérêt est traitée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de liquidité

Le groupe Somfy doit disposer en permanence des ressources financières lui permettant de financer son activité courante et ses investissements. Le risque de liquidité du Groupe découle principalement des obligations de remboursement de sa dette existante, du financement de ses besoins futurs et du respect de ses ratios financiers.

Les mises à disposition d'autorisations de crédit font l'objet d'engagements pris par Somfy SA auprès de ses partenaires bancaires de respecter deux types de covenants financiers portant :

- sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes sur fonds propres) et,
- sur la capacité de remboursement (dettes financières nettes sur capacité d'autofinancement et dettes financières nettes sur excédent brut d'exploitation).

Pour Somfy Participations, chaque dette LBO est conditionnée aux respects de covenants déterminés contractuellement lors de la négociation des montages financiers. La gestion du risque de liquidité est traitée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le détail des lignes de crédit et du respect des covenants est donné dans la note 22.6 des documents financiers consolidés.

Risque de placement

L'exposition du Groupe au risque de placement est liée à ses excédents de trésorerie, placés auprès des banques.

La gestion du risque de placement est traitée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque matières premières

Le groupe Somfy s'est protégé de la volatilité des cours des matières premières entrant de manière significative dans la fabrication de ses produits par des prises de commandes fermes auprès de ses fournisseurs selon les opportunités de marché.

Risque actions

Le Groupe est exposé à un risque action sur les actions auto-détenues, leur dépréciation due à la chute des marchés ayant entraîné une provision déductible fiscalement de 1,3 M€. Le solde d'impôt différé correspondant a été comptabilisé en réserves pour un montant de 0,5 M€.

Risques juridiques

Le groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés et de droit boursier. Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales, autres que ceux mentionnés dans les faits marquants.

Assurances – couverture des risques

Le groupe Somfy couvre les risques principaux par les polices d'assurance suivantes :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus ;
- « Perte d'exploitation consécutive ».

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés ;

- « Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités » ;
- « Responsabilité civile des mandataires sociaux » ;
- « Marchandises transportées » ;
- D'autre part, des contrats d'assurance « Crédit », tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes d'activité est de l'ordre de 60 %.

Risque pays

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les États-Unis d'Amérique et l'Asie.

Aucun pays significatif pour le Groupe n'est situé dans une zone hyperinflationniste.

Risque climatique

De par la nature des produits commercialisés (motorisations pour stores notamment), l'activité du groupe Somfy est en partie liée aux conditions météorologiques, en particulier sur le premier semestre, qui concentre les ventes de motorisations pour stores.

Risque de crédit client

Le risque de crédit client est lié au portefeuille de créances commerciales et à l'environnement économique parfois difficile dans certaines régions du monde. Néanmoins, la typologie des clients, l'implantation géographique internationale du Groupe et le recours à l'assurance crédit contribuent à atténuer ce risque.

L'analyse du risque de crédit client est traitée dans la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Informations sur les dépenses non déductibles (Articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 s'élevant à 62 455 414,44 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 2 045 011,20 €, soit la somme totale de 64 500 425,64 €, comme suit :

– attribution aux actionnaires d'un dividende brut de 5,20 € par action,	
soit 5,20 € x 7 836 800 actions	40 751 360,00 €
– dotation à la réserve facultative	23 749 065,64 €
	64 500 425,64 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende brut ressortirait à 5,20 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement le 5 juin 2014 ; pour bénéficier du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte (ex date) le 2 juin 2014.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos au	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Nombre d'actions rémunérées*	7 608 775	7 403 866	7 410 756
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	39 565 630,00 €	38 500 103,20 €	35 571 628,80 €
Dividendes par action	5,20 €	5,20 €	4,80 €

* Nombre d'actions composant le capital social hors actions détenues par Somfy SA privées de droit au dividende.

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conventions réglementées

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte du fait que deux conventions nouvelles ont été conclues au cours de l'exercice 2013, de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Évolution boursière

Durant l'exercice 2013, l'action Somfy SA a enregistré une hausse de valeur de + 41,76 %. Au 31 décembre 2012, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 130,50 € pour coter 185 € au 31 décembre 2013.

Sur la base de ce dernier cours, et compte tenu d'un dividende brut unitaire de 5,20 €, le rendement de l'action Somfy SA ressort à 2,81 %.

Le marché de l'action a enregistré des volumes de transactions extrêmes de 40 425 et de 3 960 par mois, la moyenne mensuelle étant de 11 107 titres contre 11 179 titres pour l'année précédente.

Modifications des statuts

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 de procéder aux modifications statutaires suivantes, aux termes de deux résolutions spécifiques :

Modification dans les statuts de l'article 13 « Indivisibilité des actions – Nue-propriété – Usufruit »

Il sera proposé aux actionnaires de remplacer le 3^e paragraphe de l'article 13 ci-après :

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions sauf celles concernant l'affectation du résultat où il demeure réservé à l'usufruitier. Les usufruitiers représentent valablement les nus-propiétaires à l'égard de la société, sauf convention contraire notifiée à la société. »

par le texte suivant :

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions sauf celles concernant l'affectation du résultat où il demeure réservé à l'usufruitier. ».

Introduction dans les statuts d'un article permettant la désignation de censeurs et renumérotation en conséquence des articles des statuts

Il sera proposé aux actionnaires d'introduire dans les statuts un article permettant la désignation des censeurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, leur permettant ainsi d'être convoqués et d'assister à toutes les séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative. Il vous est proposé d'introduire dans les statuts un nouvel article 21 donnant la faculté au Conseil de Surveillance de nommer un ou plusieurs censeurs.

Dans ce cadre, il vous sera également proposé de renuméroter en conséquence les articles des statuts.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Directoire

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

5

44 | Le gouvernement d'entreprise

50 | Le contrôle interne

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des procédures mises en place en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Sous l'autorité du Président du Conseil de Surveillance, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été les Directions Financière et Juridique de la société et le service de l'Audit interne.

Le présent rapport a été transmis aux Commissaires aux Comptes, soumis pour examen au Comité d'audit du 28 février 2014 et à l'approbation du Conseil de Surveillance le 5 mars 2014.

Le gouvernement d'entreprise

Référentiel de gouvernement d'entreprise

La société Somfy SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009 (ci-après le Code Middlednext) disponible sur le site www.middlednext.com.

En effet, le Conseil de Surveillance du 27 février 2012 a décidé d'adopter le Code Middlednext en remplacement du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées car il a considéré que les recommandations et points de vigilance dont il a pris connaissance étaient mieux adaptés à la société au regard notamment de la structure de son capital avec des actionnaires familiaux détenant plus de 50 % du capital et des droits de vote.

Composition des organes de direction

La société Somfy SA est une société anonyme organisée selon la formule « Directoire et Conseil de Surveillance », qui confie au premier organe la direction de l'entreprise sous le contrôle du second.

Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance dans les conditions et pour la durée prévues par la loi.

Les mandats du Président et des membres du Directoire étant arrivés à échéance le 26 novembre 2013, le Conseil de Surveillance s'est réuni le 15 novembre 2013 et a renouvelé les mandats des membres du Directoire. Ces renouvellements ont pris effet le 27 novembre 2013 pour une durée de quatre ans.

Ainsi, au 31 décembre 2013, le Directoire est présidé par Paul Georges Despature.

Sont membres du Directoire et Directeurs Généraux, Wilfrid Le Naour – Directeur Général Somfy Participations et Jean-Philippe Demaël – Directeur Général Somfy Activités.

Composition du Conseil de Surveillance

Suite à la fin du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Jean-Bernard Guillebert à l'issue de l'Assemblée Générale du 16 mai 2013, ce dernier n'ayant pas souhaité demander son renouvellement, le Conseil de Surveillance de Somfy SA comprend sept membres :

Nom	Fonction	Date de nomination / renouvellement	Date d'expiration du mandat
Michel Rollier*	Président	(Membre du Conseil de Surveillance : 15 mai 2012 / Président du Conseil de Surveillance : 16 mai 2013)	AG 2018
Victor Despature	Vice-Président	16 mai 2013	AG 2017
Paule Cellard*	Membre	16 mai 2013	AG 2017
Jean Despature	Membre	16 mai 2013	AG 2017
Xavier Leurent	Membre	16 mai 2013	AG 2015
Anthony Stahl	Membre	16 mai 2013	AG 2015
Valérie Pilcer*	Membre	18 mai 2011	AG 2017

* Personnalité indépendante selon la définition de l'indépendance retenue par la société.

La liste des autres mandats exercés en dehors de la société Somfy SA est mentionnée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des informations requises par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil comprend sept membres dont deux femmes et respecte la quotité de femmes au sein du Conseil requise par la législation en vigueur. La société entend bien sûr continuer à respecter les exigences d'application ultérieure de la loi du 17 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils. Le tableau de synthèse figurant ci-dessous récapitule les changements intervenus dans la composition du Conseil au cours du dernier exercice clos et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport (le 31 janvier 2014) :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet	Diversification dans la composition du Conseil
Jean-Bernard Guillebert	Non-renouvellement	16 mai 2013	—
Michel Rollier	Nomination en qualité de Président du Conseil	16 mai 2013	—
Paule Cellard	Nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance	16 mai 2013	Diversification du Conseil en termes de féminisation et d'expérience internationale
Jean Despature	Renouvellement	16 mai 2013	—
Victor Despature	Renouvellement	16 mai 2013	—
Xavier Leurent	Renouvellement	16 mai 2013	—
Anthony Stahl	Renouvellement	16 mai 2013	—

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux.

Ainsi que le prévoit le référentiel Middlednext, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel Middlednext, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de Somfy SA ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;

- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de Somfy SA ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de Somfy SA au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que Paule Cellard, Valérie Pilcer et Michel Rollier peuvent être qualifiés de membres indépendants. Le Conseil a pris note de l'absence de relation d'affaires entretenue entre les membres indépendants et Somfy SA. Madame Cellard fait bénéficier le groupe Somfy de son expérience internationale dans les domaines de la finance et du contrôle des risques et de conformité. Madame Pilcer fait bénéficier le groupe Somfy de son expérience dans les domaines de la finance et du contrôle des risques. Monsieur Rollier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience industrielle et internationale acquise au sein du groupe Michelin et notamment dans les domaines de la finance, de la stratégie et du marketing.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille et en conséquence sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

Ainsi, suivant les critères du Code Middlednext, sont considérés comme indépendants :

Membres du Conseil indépendants	Monsieur Michel Rollier	Madame Paule Cellard	Madame Valérie Pilcer	Explications en cas de non conformité
Ne pas être, ni avoir été au cours des 3 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du Groupe	X	X	X	
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier significatif de la société ou son Groupe ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité*	X	X	X	
Ne pas être un actionnaire de référence de la société	X	X	X	
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	X	X	X	
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 années précédentes	X	X	X	
Conclusion sur l'indépendance	Indépendant	Indépendante	Indépendante	

* Le cas échéant, le caractère significatif de la relation pourrait être débattu en Conseil et les critères d'appréciation explicités.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les statuts de la société définissent et précisent les modalités de la composition du Conseil de Surveillance comme indiqué ci-après :

Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour quatre années. Par exception, et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, de deux années ou d'une année.

Tout membre du Conseil de Surveillance sortant est rééligible.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance. Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, étant âgé de plus de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance dépassant cet âge.

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Au cours de l'exercice 2013, il s'est réuni six fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Lors de chaque réunion ordinaire, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé. Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité.

Dans un délai de trois mois à compter de la clôture de chaque exercice, les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification.

Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

En ce qui concerne l'arrêté des comptes semestriels, seuls les comptes consolidés sont établis et soumis au Conseil de Surveillance dans le délai de trois mois à compter de la clôture du semestre.

Par ailleurs, le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'entretiens mensuels avec le Président du Directoire sur les principaux sujets d'actualité du Groupe.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au Management, de fournir toute information ou analyse qu'ils jugent opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis.

Conformément à la loi, pour que l'engagement de caution, aval ou garantie soit valablement donné par la société, le Conseil de Surveillance en fixe les conditions au Directoire. Lorsqu'un engagement ne remplit pas ces conditions, l'autorisation du Conseil est requise dans chaque cas.

Les règles de fonctionnement du Conseil sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil, disponible sur le site de la société.

Le règlement intérieur du Conseil comporte également des dispositions destinées à assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

À cet égard, le règlement intérieur prévoit que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts ;
- démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission.

Les principaux thèmes débattus lors des séances du Conseil de Surveillance de l'exercice ont été les suivants :

- auto-évaluation des membres du Conseil sur le fonctionnement et la préparation des travaux du Conseil au moyen d'un questionnaire remis à chacun des membres,
- révision du Code de déontologie du Conseil de Surveillance,
- mise à jour de la cartographie des risques réalisée en 2011,
- projet EURO avec l'appui du cabinet Deloitte,
- points réguliers sur les contrôles fiscaux, sociaux et douaniers en cours au sein du Groupe,
- examen de la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Pour Somfy Activités :

- budget et principaux axes de développement,
- chaque trimestre, faits marquants par marque et par activité,
- présentation des projets d'acquisition et de cession,
- points détaillés sur les activités du Groupe en Chine et notamment de Dooya,
- évolution du schéma avec la société Garen au Brésil et projet d'acquisition de l'usufruit des titres de Garen,
- prise de participation majoritaire au capital de la société Giga Security au Brésil,
- rapport d'étonnement et premiers axes de travail du nouveau Directeur de l'Activité Home & Building,
- point sur les Ressources Humaines : bilan et principaux enjeux par la Directrice des Ressources Humaines,
- projet « Acting simply » et ses déclinaisons au sein du Groupe présentés par deux membres du Comité Exécutif.

Pour Somfy Participations :

- chaque trimestre, faits marquants par ligne de participation,
- présentation des projets de prise de participation,
- présentation du Business Plan mis à jour, de la stratégie et des indicateurs de performance,
- point détaillé sur FAAC.

Les Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Comité d'audit

Concernant le Comité d'audit, la société applique le rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par Monsieur Poupart Lafarge sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010. Sont notamment suivies les recommandations en termes de composition et de présidence du Comité, de compétence des membres et de définition de l'indépendance, de fonctionnement (information, évaluation et compte-rendu des travaux), ainsi que les recommandations relatives à l'exercice de ses missions légales.

Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne est également assuré.

En 2013, dans le cadre de sa mission concernant les risques, le Comité d'audit s'est notamment assuré du suivi des risques et de la mise à jour de la cartographie des risques lors d'une réunion exceptionnelle du Comité d'audit au cours de laquelle la Directrice de l'Audit interne a présenté ces éléments.

Suite à la fin du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Jean-Bernard Guillebert à effet du 16 mai 2013 en raison de son non-renouvellement, le Comité d'audit est composé de trois membres : Victor Despature qui préside ce Comité, Paule Cellard et Valérie Pilcer. Paule Cellard et Valérie Pilcer sont indépendantes au regard des critères susvisés.

Victor Despature a une compétence dans le domaine comptable. Il est Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes (Diplômé d'État) et a exercé ces fonctions de 1983 à 2004. Depuis, il a exercé des mandats de Gérance de 2002 à 2006 dans un grand groupe familial en assurant la Présidence du Comité juridique de 2002 à 2008. Il est actuellement Président du Conseil de Surveillance, depuis 2012 et membre du Comité de rémunérations, depuis 2002. Depuis 2002 également, il anime une ETI dans le secteur de la sous-traitance aéronautique.

Valérie Pilcer, diplômée de l'École des Mines de Paris, intègre la Société Générale en 1987 où elle exerce différentes responsabilités opérationnelles à la Direction des Marchés Financiers à l'international et à la Direction des Risques Groupe. Elle rejoint le groupe Oddo en 2008 en tant que Chief Risk Officer, puis en 2011, la société de conseil et d'expertise indépendante Pilcer & Associés. En 2012, elle rejoint le groupe MACIF en qualité de Directrice de la Maîtrise des Risques puis le Comité exécutif du groupe OFI en tant que Directeur Innovation, Méthodes et Process. Elle est compétente dans le domaine financier, avec une expérience soutenue en matière de risques.

Paule Cellard, diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et d'un Master de droit international à la faculté d'Assas – Paris, a exercé diverses responsabilités opérationnelles dans la Banque de Financement et d'Investissement. Elle a notamment été de 2006 à 2009, Directeur Général de Gestion Privée Indosuez, puis jusqu'en 2012 Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank et depuis novembre 2012, elle est Administrateur et membre du Comité d'audit du Crédit Agricole Private Banking Luxembourg et a créé son cabinet de conseil KLEFI CONSEIL. Elle est compétente dans le domaine financier, avec une expérience soutenue dans le contrôle des risques.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise les travaux de l'Audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois de manière assidue, à l'exception d'une absence à l'une des séances.

Au cours de ces différents Comités d'audit, le Directeur Financier a présenté la situation financière du Groupe, les options comptables retenues, l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs ; l'Audit interne a présenté le résultat des audits réalisés, la proposition du plan d'audit annuel, et les résultats de la mise à jour de la cartographie des risques.

Conformément à l'article L.823-16 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont présenté leur programme général de travail ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ; les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ; les éventuelles irrégularités et inexactitudes découvertes et les conclusions auxquelles conduisaient les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes communiquent chaque année au Comité d'audit une déclaration d'indépendance, et une actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les Commissaires aux Comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Concernant les méthodes de travail : conformément aux recommandations de l'AMF, un délai minimum d'examen des comptes a été respecté afin de permettre au Comité d'audit d'utiliser la possibilité de recourir à des experts extérieurs ainsi que d'auditionner la Direction Financière, les Commissaires aux Comptes et le responsable de l'Audit interne.

Chaque procès-verbal du Comité est transmis au Conseil de Surveillance pour qu'il en prenne connaissance.

Comité de rémunérations

Suite à la fin du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Jean-Bernard Guillebert à effet du 16 mai 2013 en raison de son non-renouvellement, le Comité de rémunérations est composé de deux membres : Michel Rollier qui préside ce Comité (membre indépendant) et Victor Despature. Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel, au moins une fois par an, à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 100 %.

Il est rendu compte oralement au Conseil par les membres du Comité de rémunérations des travaux effectués et des avis rendus permettant ainsi au Conseil de préparer et d'éclairer ses décisions en matière de rémunération des mandataires.

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération de ces dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence.

Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations : soit 1 100 € par membre et par séance du Conseil de Surveillance, 1 600 € par membre et par séance du Comité d'audit et 1 300 € par membre et par séance du Comité de rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président. Cette rémunération est fixe et elle a été révisée pour la dernière fois par délibération du Conseil du 16 mai 2013.

Rémunération des mandataires

Au 31 décembre 2013, la rémunération des membres du Directoire comprend une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.

La part variable est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte des critères quantitatifs spécifiques au périmètre d'activité couvert :

Pour le Directeur Général de Somfy Activités, il s'agit de l'évolution du résultat, mesurée par la croissance moyenne du résultat opérationnel courant sur deux ans ; de la rentabilité des capitaux utilisés, mesurée par le niveau moyen du ROCE sur deux ans ; et enfin du développement de l'activité, mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires, et par son différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de références composé de neuf sociétés jugées comparables.

Pour le Directeur Général de Somfy Participations, il s'agit de l'évolution de l'actif net réévalué des participations détenues ; du coefficient de réalisation des budgets annuels ; et enfin de l'amélioration de la structure financière de la branche Somfy Participations.

Pour le Président du Directoire, il s'agit de la performance de chacun des secteurs d'activité Somfy Activités et Somfy Participations, pondérée par la contribution de chaque secteur au résultat net du Groupe. Il s'y ajoute un critère spécifique mesurant le niveau d'endettement du Groupe.

Ce dispositif s'accompagne de critères qualitatifs. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs ainsi que les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés ne sont pas rendus publics. Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- l'attribution éventuelle de stock-options ou d'actions de performance qui font l'objet d'un rapport spécial prévu par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce. Au cours de l'exercice écoulé, aucun plan d'options ou d'actions de performance n'a été mis en place ;
- un régime de retraite complémentaire additive, dite « Article 39 », pour les membres du Directoire et les Cadres Supérieurs et Dirigeants du Groupe, mis en place par la société CMC SARL. Membre du Directoire concerné : Jean-Philippe Demaël, bénéficiaire potentiel de ce contrat de retraite ;
- l'avantage en nature constitué par l'usage d'un véhicule de fonction, ainsi que le bénéfice de l'intéressement, de la participation et de l'abondement aux versements personnels effectués sur le PEE en vigueur dans la société CMC SARL pour les titulaires d'un contrat de travail. Membres du Directoire concernés : Jean-Philippe Demaël et Wilfrid Le Naour. La valorisation de ces différents avantages figure individuellement dans le rapport du Directoire, de même que les rémunérations reprises dans ce rapport sont globales et incluent les salaires versés au titre des contrats de travail.

La situation du Président du Directoire est différente puisqu'il ne bénéficie ni de stock-options ni d'actions de performance. Il n'est rémunéré qu'au titre de son mandat, sans aucun autre avantage particulier et ne dispose d'aucun contrat de travail.

Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les statuts prévoient les dispositions suivantes :

- tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ;
- il peut voter à distance. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de communication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera, dans cette hypothèse, réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité ;
- le droit de participer aux Assemblées est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assem-

blée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation ;

- l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote à distance.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées au paragraphe « Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » du rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

Le contrôle interne

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la société

Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, inspiré, dans sa pratique, du cadre de référence de l'AMF disponible à l'adresse www.amf-france.org, a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les conditions définies par les statuts, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire et au Conseil de Surveillance ou aux Comités formés en son sein, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société en contrôlant leur fiabilité, leur traçabilité et leur disponibilité ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de sécuriser les actifs corporels et incorporels.

Ainsi, il vise à assurer : a) la conformité aux lois et règlements ; b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ; c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; d) la fiabilité des informations financières.

Il ne saurait constituer une garantie absolue contre toute erreur humaine.

En ce qui concerne la branche d'activité Somfy Participations, il est rappelé que les sociétés dans lesquelles Somfy SA a investi dans le cadre de montages LBO et au sein desquelles elle détient une participation majoritaire sont les sociétés NMP SAS (Zurflüh-Feller) et Financière Nouveau Monde SA (Sirem).

S'agissant d'investissements financiers, l'attention portée par Somfy SA sur ces sociétés concerne en particulier les états financiers des sociétés et notamment, le respect des covenants bancaires ainsi que le suivi de leurs stratégies.

Dans le cas où des zones de progrès dans d'autres domaines sont identifiées par le Management de la société ou Somfy SA, cette dernière propose à la société concernée la mise à disposition de ses ressources ou contacts de façon à contribuer à son développement.

À cet égard, l'Audit interne peut faire partie des ressources prêtées.

En conséquence de ce qui précède, les développements qui suivent portent quasi-exclusivement sur Somfy Activités.

Structures de contrôle interne

Conseil de Surveillance

De par la loi française, il constitue l'organe de contrôle de la gestion de la société, laquelle est assurée par le Directoire.

Audit interne

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'Audit interne rapporte au Président du Directoire, et par délégation au Directeur Financier Groupe.

Le service, composé du responsable de l'Audit interne et d'un équivalent de 2,5 auditeurs à temps plein, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management du groupe Somfy est approuvé par le Directoire et validé par le Comité d'audit. Ce plan d'audit est notamment basé sur une évaluation du niveau de risque de chaque entité et de l'enjeu des thèmes à auditer. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué annuellement. Un reporting est présenté au Directoire et au Comité d'audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

Éléments principaux du dispositif de contrôle interne

Les procédures et l'organisation décrites ci-après ont été mises en place par le Directoire, le contrôle interne étant de son ressort.

Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les Activités, Business Areas, Business Units ainsi que toutes les Divisions. Celles-ci précisent leurs objectifs essentiels, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (Business Area, Business Unit et Activité). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, Business Areas, Business Units, Activités, Sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à trois ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du product master plan qui concerne le développement de l'offre produit,
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels,
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Élaboration des états financiers

Le groupe Somfy a défini un référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe 'Teepee'.

Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique de déploiement de logiciel et d'ERP commun.

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelles ou semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction Financière Somfy Activités représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation,
- l'équipe centrale de contrôle de gestion.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque Business Area, qui sont ses relais dans les dix zones géographiques du Groupe.

Par ailleurs, chacune des Activités bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Le Groupe s'attache à animer ce réseau via des meetings internationaux et à une formation continue des comptables et contrôleurs de gestion.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan. À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés, soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs la majorité de son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le Département Juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des cautions, avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyées au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes IFRS. Les options comptables retenues ont par ailleurs été présentées au Comité d'audit et validées par celui-ci.

Communication financière

Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière sous l'égide de la SFAF et publiés dans un rapport diffusé sur le site émetteur financier (www.somfyfinance.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).

Les autres informations visées par la Directive Transparence, informations trimestrielles et rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise notamment, sont également mises en ligne sur ces deux sites. Les informations ponctuelles relatives à la vie de la société sont présentées au Comité d'audit.

Systèmes d'information

Le progiciel de gestion intégré BaaN est installé dans la plupart des filiales de distribution, hors zone Asie. Concernant celle-ci, l'ERP Accpac a été majoritairement déployé.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (compre- nant plan comptable, suivi analytique et procédures).

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'ana- lyse de la marge par famille de produits et de la consolida- tion statutaire est effectuée au sein d'une même plateforme (Hyperion), ce qui permet d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

Le module BaaN Manufacturing est installé dans les principaux sites de production du Groupe (Cluses, Gray, Zriba, Bologne) permettant un fonctionnement avec un même système d'information intégré avec la logistique et la finance. En 2013, BaaN Manufacturing a été paramétré pour accueillir, dès son démarrage, l'activité de la nouvelle usine construite en Pologne.

D'autre part, les différents centres de développement du Groupe bénéficient de l'outil CrossRoads, un système unique de gestion des données de développement des produits tout au long de leur cycle de vie. Il vise à contri- buer à l'efficacité des processus de développement et à l'amélioration de la qualité des produits.

Enfin, l'outil Ariane, permettant la gestion et le suivi des engagements au niveau des frais généraux est implanté chez Somfy SAS, SITEM et Simu.

Pilotage du contrôle interne

Un service de Contrôle interne existe et a pour missions :

- la maintenance d'un contrôle interne fiable au sein du Groupe : sécurisation et fiabilisation des données financières statutaires et reporting (identification des risques, définition de procédures de contrôle), et la validation des procédures comptables et gestion Groupe, tout en s'assurant de leur faisabilité dans les systèmes d'information ;
- le suivi des missions d'audit interne : revue des rapports d'audit interne, identification des plans d'actions à mettre en place, suivi des plans d'actions ;
- l'organisation d'un plan de sécurisation des clôtures semestrielles : plan de visites des filiales, identification des points d'attention, revue des comptes-rendus de visites et suivi des plans d'actions.

Il se réunit une fois par mois pour discuter des derniers rapports d'audit émis et d'autres sujets, tels que les visites de clôture ou les formations à déployer auprès des Controllers par exemple.

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, une communication fluide et un suivi régulier des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés, à savoir notamment :

- un outil d'autoévaluation à destination des filiales, au travers duquel des campagnes peuvent être lancées par l'Audit interne sur des thématiques spécifiques ;
- un outil logiciel dédié au suivi des recommandations, qui permet notamment à l'Audit interne de centraliser l'ensemble des recommandations émises lors des audits réalisés, aux entités auditées de saisir leurs plans d'actions correspondants, et à la cellule Contrôle interne du Groupe de suivre la mise en place de ceux-ci.

L'utilisation de l'ensemble de ces moyens est suivie avec attention par le Comité d'audit, lequel est tenu régulièrement informé des avancées et résultats obtenus.

Un reporting bi-annuel est également destiné au Comité Exécutif de Somfy Activités et aux managers de toutes les filiales, concernant l'avancement des plans d'action et la résolution des faiblesses identifiées.

Certaines améliorations sont adressées directement par les entités au niveau local et d'autres sont prises en charge en central par le service de Contrôle interne et/ou en collaboration avec la Direction Informatique Groupe.

Enfin le service de Contrôle interne a également en charge le suivi centralisé des risques et la mise à jour de la cartographie des risques, en collaboration avec la Direction de l'Audit interne concernant notamment la méthodologie.

Cartographie des risques

Les managers du Groupe sont convaincus que la gestion et le contrôle des risques contribuent à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

La cartographie des risques Groupe est mise à jour chaque année. Un lien est fait entre les risques présents sur cette cartographie et le plan d'audit interne, lorsque c'est pertinent.

En 2013, la méthode d'identification des risques opérationnels a évolué. Une réflexion a également été engagée de manière à inscrire le processus de mise à jour des risques opérationnels dans les cycles annuels de l'entreprise et ainsi impliquer davantage de personnes au niveau monde. Les risques stratégiques, quant à eux, sont examinés lors du processus bi-annuel de revue stratégique du Groupe.

La présentation des résultats de cette évaluation des risques est faite chaque année au Comité Exécutif ainsi qu'au Directoire et au Comité d'audit.

Comité de Trésorerie / Trésorerie Groupe

Le Service Trésorerie Groupe rapporte au Directeur Financier Groupe.

Il appartient au Service Trésorerie Groupe de réaliser les opérations de trésorerie, de financement et de gestion des risques d'ordre financier ou bancaire, liés à l'activité du Groupe.

Il a un devoir d'alerte vis-à-vis du Directeur Financier Groupe, du Comité de Trésorerie ou du Directoire, sur les évolutions des marchés concernés et la juste appréciation des risques.

Un Comité de Trésorerie se tient chaque mois. Animé par le Directeur Financier Groupe, il passe en revue :

- l'environnement économique et financier,
- les placements,
- les financements,
- l'endettement net du Groupe,
- les engagements bancaires hors bilan,
- les positions de change,
- la situation de trésorerie et d'endettement Groupe (présente et prévisionnelle),
- le résultat financier du Groupe (deux fois par an).

Ce Comité est composé des membres suivants :

- le Directeur Financier Groupe Somfy,
- le Directeur Administratif et Financier de Somfy Activités,
- le Directeur Financier de Somfy Participations,
- le Responsable Gestion Holdings,
- le Trésorier Groupe.

En sont également membres de droit et invités permanents le Président du Directoire et les deux Directeurs Généraux.

Les missions du Comité de Trésorerie sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (capitaux propres) des filiales du Groupe ;
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

Les règles et procédures liées à la gestion de trésorerie du groupe Somfy sont formalisées dans la Charte de Gestion de Trésorerie. Les points suivants sont notamment inclus dans ce document :

- éthique,
- risque de liquidité/change/taux d'intérêts,
- placement des excédents de trésorerie,
- risque de contrepartie,
- gouvernance.

Cette charte a fait l'objet d'une revue qualité sur le second semestre 2013.

Une Charte de Trésorerie Groupe a également été mise en place au 1^{er} novembre 2013. Elle définit les bonnes pratiques et réunit les principes permettant une gestion sécurisée, économe et efficace des opérations de financement, de placement, et d'une manière générale, de gestion de trésorerie au sein du groupe Somfy.

Cette Charte de Trésorerie Groupe est valable pour toutes les filiales contrôlées directement ou indirectement par Somfy SA et fixe leurs rôles et responsabilités dans la gestion de leurs financements, placements, flux bancaires et de leurs opérations de trésorerie au sens large.

Enfin, un outil de gestion et de report de change a été mis en place (TITAN, éditeur 3V Finance).

Certifications et démarche qualité

Le groupe Somfy mène une démarche de management de la qualité par les processus suivant le référentiel ISO 9001 depuis 1995.

Les sociétés aujourd'hui certifiées ISO 9001 par l'organisme Lloyd Register Quality Assurance – LRQA ou par d'autres organismes locaux sont Somfy SAS, Simu SAS, WAY (regroupement Asa et Mingardi), SITEM, Harmonic, Somfy GmbH, Somfy BV, BFT SpA Schio.

Ces sociétés représentent l'essentiel des activités consolidées par le Groupe.

L'ensemble des collaborateurs de ces sociétés est impliqué dans cette démarche, incluant notamment les services R&D, achats, fabrication, production, commercialisation et logistique.

Des audits qualité interne sont réalisés conformément à un plan d'audit annuel. Ce plan d'audit est défini en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise et de façon à maîtriser les risques sur les processus opérationnels. Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

La mise sous contrôle des processus est obtenue par le respect des dispositions décrites dans les différents éléments du référentiel qualité (directives, procédures, guides méthodologiques métiers...) et par la mise en œuvre du principe d'amélioration continue appliqué à chacun d'eux. La démarche Qualité est un axe clé de la stratégie du Groupe et la Direction de l'entreprise s'engage dans son déploiement et dans son pilotage.

Couverture des risques – Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services Corporate en partenariat avec ses courtiers et assureurs et en collaboration avec les Activités. La grande majorité des unités est assurée par des polices Groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol...), pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris responsabilité civile des mandataires sociaux) et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales.

Réalisations et projets en cours

Les projets de l'année 2013 en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont notamment consisté à :

- déployer le module E-Learning élaboré pour former de manière large et simple l'ensemble de la communauté des controllers de Somfy Activités sur l'outil Enablon, outil dédié à la centralisation des missions d'audit et au suivi des plans d'actions. Cet outil fournit également les données de base au reporting de contrôle interne fourni deux fois par an à la Direction Générale et au Comité Exécutif ;
- établir un état des lieux des pratiques et des procédures en place concernant la gestion du cash et des relations bancaires au niveau de l'ensemble des entités de Somfy Activités afin de s'assurer que les risques éventuels sont connus et traités comme il convient. Suite à cette analyse, des plans d'actions ont été mis en place par la Direction Financière Groupe.

Le Comité d'audit a suivi avec attention l'avancement de ces projets au cours de l'année.

Le Président du Conseil de Surveillance

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES



RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	7 837
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	–	–	–	–	–
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires HT	2 880	3 759	2 126	2 976	2 734
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	79 256	54 672	156 484	101 664	55 317
c) Impôt sur les bénéfices	3 904	306	3 706	2 984	– 4 555
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	83 681	54 642	128 982	87 034	62 455
e) Montant des bénéfices distribués	37 617	40 751	40 751	37 617	40 751
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	10,61	7,02	20,44	13,35	6,48
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	10,68	6,97	16,46	11,11	7,97
c) Dividende versé à chaque action	4,80	5,20	5,20	4,80	5,20
4. PERSONNEL					
a) Effectifs inscrits fin de période	7	10	8	7	6
b) Montant de la masse salariale	303	428	547	738	577
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	77	129	186	347	215

58		Compte de résultat consolidé
59		État du résultat global
60		Bilan consolidé actif
61		Bilan consolidé passif
62		Variation des capitaux propres consolidés
64		Tableau des flux de trésorerie
65		Annexe aux documents comptables consolidés
65		Règles et méthodes comptables
76		Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2013

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12*
Chiffre d'affaires	(3)	996 801	989 641
Autres produits de l'activité	(4)	15 557	14 913
Achats consommés		– 360 960	– 362 351
Charges de personnel		– 298 901	– 305 245
Charges externes		– 161 605	– 162 902
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		190 892	174 057
Dotations aux amortissements	(11) & (12)	– 35 620	– 35 786
Dotations aux provisions courantes		88	– 904
Gain/perte sur cession d'actifs immobilisés d'exploitation		– 615	– 967
EBITA		154 746	136 401
Dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués	(11)	– 4 174	– 4 248
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		150 572	132 153
Autres produits et charges opérationnels	(5)	– 4 759	– 7 898
Dépréciation des écarts d'acquisition	(10) & (11)	– 7 042	– 9 449
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		138 771	114 806
– Produits financiers liés au placement		6 978	7 530
– Charges financières liées à l'endettement		– 4 148	– 5 410
Coût de l'endettement net		2 830	2 120
Autres produits et charges financiers		– 2 901	3 619
RÉSULTAT FINANCIER	(6)	– 71	5 739
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		138 700	120 545
Impôts sur les bénéfices	(7)	– 38 998	– 26 055
Quote-part de résultat des entreprises associées	(14)	1 499	– 10 072
RÉSULTAT NET		101 201	84 418
Résultat attribuable au Groupe		99 704	83 807
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1 497	611
Résultat par action (en euros)	(8)	13,43	11,32
Résultat dilué par action (en euros)	(8)	13,40	11,27

* Les comptes ont été retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée et au changement de méthode de comptabilisation de la CVAE (cf. section A des règles et méthodes comptables).

État du résultat global

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12*
Résultat de la période	101 201	84 418
Variation des écarts de conversion	- 6 148	- 819
Variation des justes valeurs sur les actifs disponibles à la vente	14 500	3 000
Variation des justes valeurs sur des couvertures de taux	675	223
Variation des justes valeurs sur des couvertures de change	- 55	1 162
Variation des impôts sur les éléments recyclables	- 8 056	1 653
Éléments recyclables en résultat	917	5 219
Variation des écarts actuariels	1 645	- 6 022
Variation des impôts sur les éléments non recyclables	- 856	2 117
Éléments non recyclables en résultat	789	- 3 905
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	1 707	1 315
Résultat global total comptabilisé sur la période**	102 907	85 733
Part attribuable au Groupe	101 410	85 121
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle**	1 497	611

* Les comptes ont été retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée et au changement de méthode de comptabilisation de la CVAE.

** L'écart de résultat avec l'état de variation des capitaux propres consolidés représente l'évolution de valeur des options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle : 1,6 M€ au 31 décembre 2013 et 0,8 M€ au 31 décembre 2012.

Bilan consolidé actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/13 Net	31/12/12* Net
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	(10)	227 159	209 951
Immobilisations incorporelles nettes	(11)	65 764	69 274
Immobilisations corporelles nettes	(12)	244 316	213 792
Participations dans les entreprises associées	(14)	109 881	109 517
Actifs financiers	(15)	230 521	227 126
Autres créances	(16)	446	9 743
Impôts différés actifs	(7)	35 518	33 088
Engagements envers le personnel	(26)	49	101
Total Actifs non courants		913 653	872 592
Actifs courants			
Stocks	(17)	141 393	132 506
Clients	(18)	158 050	149 002
Autres créances	(19)	19 234	15 816
Actifs d'impôt exigible	(7)	5 407	7 858
Actifs financiers	(15)	15 884	835
Instruments dérivés actifs	(25)	–	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20)	121 496	86 797
Total Actifs courants		461 464	392 928
TOTAL ACTIF		1 375 117	1 265 519

* Les comptes ont été retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée et au changement de méthode de comptabilisation de la CVAE, ainsi qu'au reclassement des différés de règlement à caractère financier.

Bilan consolidé passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12*
Capitaux propres			
Capital		7 837	7 837
Prime		1 866	1 866
Autres réserves		819 598	770 046
Résultat de l'exercice		99 704	83 807
Part Groupe		929 005	863 557
Participations ne donnant pas le contrôle		- 363	- 382
Total Capitaux propres		928 641	863 175
Passifs non courants			
Provisions non courantes	(21)	18 078	9 647
Autres passifs financiers	(22)	79 872	78 659
Autres dettes	-	1 763	1 811
Engagements envers le personnel	(26)	18 639	21 047
Impôts différés passifs	(7)	65 181	59 809
Instruments dérivés passifs	(25)	938	1 744
Total Passifs non courants		184 471	172 718
Passifs courants			
Provisions courantes	(21)	19 888	12 137
Autres passifs financiers	(22)	39 417	52 672
Fournisseurs	-	100 213	85 579
Autres dettes	(27)	95 855	75 974
Dettes d'impôt	(7)	6 604	3 265
Instruments dérivés passifs	(25)	28	-
Total Passifs courants		262 005	229 627
TOTAL PASSIF		1 375 117	1 265 519

* Les comptes ont été retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée et au changement de méthode de comptabilisation de la CVAE, ainsi qu'au reclassement des différés de règlement à caractère financier.

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital (1)	Primes	Actions propres	Plus value / JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux	Couvertures de change
Au 31 décembre 2012	7 837	1 866	- 74 390	2 870	- 11 461	- 681	94
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	14 500	1 645	675	- 55
Opérations sur actions propres	-	-	- 16 650	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations (2)	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2013	7 837	1 866	- 91 040	17 370	- 9 815	- 6	40

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2013.

(2) Dont - 8,7 M€ liés à la comptabilisation de l'engagement de rachat des 49 % de participations ne donnant pas le contrôle de Giga et différences de change sur opérations en capital.

En milliers d'euros	Capital (1)	Primes	Actions propres	Plus value / JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux	Couvertures de change
Au 31 décembre 2011	7 837	1 866	- 62 624	- 130	- 5 439	- 904	- 1 068
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	3 000	- 6 022	223	1 162
Opérations sur actions propres	-	-	- 11 766	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations (2)	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	7 837	1 866	- 74 390	2 870	- 11 461	- 681	94

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2012.

(2) Changement de périmètre, différences de change sur opérations en capital.

Frais d'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	Variation des options de vente	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
- 2 369	- 8 515	6 041	7 628	934 254	863 175	- 382	863 557
-	-	- 8 912	- 6 148	99 616	101 323	- 88	101 410
-	-	-	-	19 169	2 519	-	2 519
-	-	-	-	- 35 692	- 35 692	-	- 35 692
-	4 501	-	-	- 7 184	- 2 683	106	- 2 789
- 2 369	- 4 014	- 2 871	1 480	1 010 163	928 641	- 363	929 005

Frais d'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	Variation des options de vente	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
-	-	2 787	8 447	890 473	841 245	24	841 221
-	-	3 770	- 819	83 604	84 918	- 203	85 121
-	-	-	-	- 33	- 11 799	-	- 11 799
-	-	-	-	- 38 680	- 38 680	-	- 38 680
- 2 369	- 8 515	- 516	-	- 1 109	- 12 509	- 203	- 12 306
- 2 369	- 8 515	6 041	7 628	934 254	863 175	- 382	863 557

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12*
Résultat net de l'ensemble consolidé		101 201	84 418
Dotations aux amortissements/actif (sauf actif courant)		42 343	61 675
Dotation/Reprise de provisions/passif		928	650
Gains et pertes latents liés aux variations de justes valeurs		- 44	- 1 075
Gains et pertes de change latents		3 659	2 014
Charges calculées liées aux stock-options et engagements envers le personnel		2 100	1 295
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		48 987	64 559
Résultat sur cession d'actifs et autres		3 040	5 139
Quote-part de résultat des entreprises associées		- 1 499	- 2 278
Charge d'impôt différé		- 6 697	- 888
Capacité d'autofinancement		145 032	150 950
Coût de l'endettement financier net (hors éléments non décaissables)		- 987	- 1 547
Dividendes des sociétés non consolidées		- 2 721	- 7 480
Charges d'impôt (hors impôts différés)		45 694	26 943
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(30)	12 641	- 7 962
Impôts versés		- 39 337	- 17 285
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		160 321	143 619
Décaissements liés aux acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 55 656	- 42 222
- d'actifs financiers non courants		- 1 257	- 7 527
Encaissements liés aux cessions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		806	510
- d'actifs financiers non courants**		9 059	13 150
Variation des actifs financiers courants		- 7 772	2 407
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	(9)	- 8 440	- 6 671
Cessions de sociétés, nettes de la trésorerie cédée		330	- 3 513
Dividendes versés par les entreprises associées		286	472
Dividendes versés par les sociétés non consolidées		2 722	7 480
Intérêts reçus		893	770
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		- 59 030	- 35 144
Augmentation des emprunts		10 022	4 006
Remboursement des emprunts		- 20 390	- 47 565
Autres opérations avec des participations ne donnant pas le contrôle	(9)	- 1 242	- 3 854
Augmentation nette des capitaux propres des filiales		- 511	-
Dividendes versés et acomptes		- 36 779	- 38 680
Mouvements relatifs aux actions propres		2 347	- 12 156
Intérêts payés		- 6 091	- 5 493
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		- 52 644	- 103 742
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (D)		- 3 426	- 298
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)		45 221	4 434
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(30)	70 435	66 002
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(30)	115 657	70 435

* Les comptes ont été retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée et au changement de méthode de comptabilisation de la CVAE.

** Dont 8,8 M€ solde du prix de cession d'agta record payé début 2013 par Assa Abloy.

Annexe aux documents comptables consolidés

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Le groupe Somfy est structuré en deux branches distinctes : l'une, Somfy Activités, dédiée à l'automatisation et au contrôle des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment (motorisations pour stores, volets, rideaux, écrans, portes, portails, ...), et l'autre, Somfy Participations, dédiée aux investissements et participations dans des entreprises industrielles situées dans des secteurs d'activité divers. Le siège social est basé à Cluses.

Les comptes consolidés du groupe Somfy pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui recouvre une période de douze mois, étant précisé que le total du bilan est de 1 375 117 K€ et que le résultat net consolidé s'élève à 101 201 K€ (part du Groupe 99 704 K€), ont été établis par le Directoire en date du 21 février 2014.

Règles et méthodes comptables

A. Base de préparation des états financiers consolidés

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes d'actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur et notamment les instruments dérivés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Somfy SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Somfy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont établis selon les normes internationales d'informations financières (les « IFRS ») applicables à

cette date et telles qu'approuvées par l'Union Européenne, à la date d'arrêt de ces états financiers.

Nouvelles normes et interprétations en vigueur

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012, à l'exception des normes, amendements et interprétation suivants adoptés dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire pour l'exercice 2013 :

- IAS 19 révisée « Avantages du personnel »,
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »,
- amendement IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) »,
- amendement IAS 12 « Impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »,
- amendement IFRS 1 « Prêts publics »,
- amendement IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »,
- améliorations des IFRS (mai 2012),
- interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

Les principales évolutions liées à l'entrée en vigueur d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » sont les suivantes :

- suppression des différentes options de reconnaissance des écarts actuariels : les écarts actuariels sont désormais reconnus en autres éléments du résultat global et les stocks d'écarts actuariels non encore reconnus doivent être intégrés dans les capitaux propres (sans impact, le Groupe appliquant déjà cette méthode) ;
- suppression de l'hypothèse de rendement des actifs : la charge financière correspond à l'intérêt calculé sur l'engagement net de la valeur des placements et déterminé à partir du taux d'actualisation ;
- suppression de la méthode de reconnaissance différée du coût des services passés : reconnaissance immédiate en compte de résultat de tous les impacts liés aux modifications de régime. L'éventuel stock initial est, à la date de première application, comptabilisé dans les capitaux propres.
- d'autre part, le Groupe a fait le choix de dorénavant comptabiliser les droits de l'année en résultat opérationnel et la charge d'intérêts en résultat financier.

La norme IAS 19 révisée étant d'application rétroactive, les impacts comptables sont les suivants :

- de – 1,4 M€ sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 correspondant aux coûts des services passés non encore amortis (après prise en compte de l'impôt) et de + 0,7 M€ sur le résultat au 31 décembre 2012 (annulation de l'étalement antérieur des coûts des services passés net d'impôt) ;
- un reclassement de résultat opérationnel à résultat financier de 0,4 M€ au 31 décembre 2012.

Les autres normes dont l'application est obligatoire pour la première fois au 31 décembre 2013 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les normes et amendements suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire ultérieure n'ont pas été appliquées par anticipation :

- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable au 1^{er} janvier 2014,
- IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable au 1^{er} janvier 2014,
- IFRS 11 « Partenariats » applicable au 1^{er} janvier 2014,
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicable au 1^{er} janvier 2014,
- amendement IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » applicable au 1^{er} janvier 2014,
- amendement IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » applicable au 1^{er} janvier 2014,
- amendement IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » applicable au 1^{er} janvier 2014,
- dispositions transitoires IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 applicables au 1^{er} janvier 2014,
- amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » applicables au 1^{er} janvier 2014.

La norme, les amendements et l'interprétation suivants publiés par l'IASB n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers »,
- amendement IFRS 9 « Comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 »,
- amendements IFRS 9 et IFRS 7 « Date de prise d'effet et informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » applicables au 1^{er} janvier 2015,
- amendement IAS 19 « Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel » applicable au 1^{er} juillet 2014,
- améliorations des IFRS (décembre 2013) applicables au 1^{er} juillet 2014,
- interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » applicable au 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le Groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

Changement de méthode volontaire

Lors de la clôture 2009, s'agissant des entités françaises, le groupe Somfy avait classé la charge de CVAE en charge opérationnelle en cohérence avec le classement historique de la taxe professionnelle.

Compte tenu des pratiques de place, le Groupe a estimé que, dorénavant, le classement en charge d'impôt de la charge de CVAE aboutissait à donner une information plus pertinente en matière de comparaison.

S'agissant d'un changement de méthode de présentation, l'exercice 2012 a été retraité afin de fournir une information comparable.

L'impact, sur les charges opérationnelles et par symétrie sur la charge d'impôt, est de 3,9 M€ au 31 décembre 2012, ainsi qu'un impôt supplémentaire de 0,2 M€ au 31 décembre 2012.

Jugements et estimations

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et corporels dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, des valeurs terminales (note 13 de l'annexe),
- les engagements de retraite dont l'évaluation se fonde sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles (note 26 de l'annexe),
- les provisions pour risques et charges,
- la valorisation des options liées aux plans de stock-options et attributions d'actions gratuites accordées aux salariés (note 28 de l'annexe).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

B. Périmètre de consolidation

Regroupements d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et la contrepartie transférée (prix d'acquisition) évaluée à la juste valeur des actifs remis.

À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable à cette date.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat opérationnel.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition, s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle ou de participation.

Modes de consolidation

Contrôle exclusif

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « participations ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement au compte de résultat en tant qu'affectation du résultat de la période.

Contrôle conjoint et influence notable

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la note 36 de l'annexe.

C. Conversion des éléments en devises

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises, comptabilisés au bilan, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les différences de change latentes, ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères, sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle elles sont reconues en résultat.

Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays dont l'économie est hyperinflationniste.

D. Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués selon la méthode décrite à la section B.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur, cf. section H). Toute dépréciation constatée est irréversible. Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste « Participations

dans les entreprises associées ». Les dépréciations constatées sur les valeurs d'équivalence peuvent être reprises en cas de redressement sensible de la valeur de la participation.

E. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

Les logiciels

Les logiciels développés en interne sont inscrits au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées simultanément :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- son coût, ou sa valeur, peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière d'activation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique du projet, l'intention d'achever le logiciel et la disponibilité des ressources).

Le groupe Somfy possède principalement deux types de logiciels :

1 – Les logiciels faisant l'objet d'un projet en cinq phases et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur dix ans.

Les cinq phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase « initialisation », qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé ;
- la phase « évaluation », qui se conclut par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence ;
- les phases « étude » et « réalisation », qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution ;
- la phase « mise en route », qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les dépenses engagées pendant les phases « étude » et « réalisation » consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

2 – Les logiciels dits « prêts à l'emploi », c'est-à-dire dont l'exploitation par le groupe Somfy ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases, sont amortis linéairement sur quatre ans.

Les brevets

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés.

Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée de protection juridique.

Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

Les frais de développement

Les frais de développement sont constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 est respecté :

- faisabilité technique du projet,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- génération d'avantages économiques futurs,
- disponibilité des ressources,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en cinq phases sont activés :

- la phase « évaluation », qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet ;
- la phase « pré-étude », qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché ;
- la phase « étude », qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux ;
- la phase « réalisation », qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet ;
- la phase « lancement », qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les deux premières phases intitulées « évaluation » et « pré-étude » constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées sont donc constatées en charges de l'exercice.

Les dépenses engagées pendant les phases « étude » et « réalisation » consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité à compter de la date de mise en route (de quatre à dix ans selon les produits développés).

Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle en cours jusqu'au démar-

rage de la phase « lancement », qui marque le début de la mise en service du projet.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.

Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

Les relations clientèles

Les relations clientèles sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée.

Les marques

Les marques sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur).

F. Immobilisations corporelles

Hors regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courants sont constatés en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

- immeubles : 20 à 30 ans,
- matériel et outillage : 5 à 10 ans,
- matériel de transport : 3 à 5 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans,
- agencements et installations : 8 à 10 ans.

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par le groupe Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'un actif, définis par la norme IAS 16, notamment s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur

n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

G. Contrats de location

• Les contrats sont classés comme des contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :

- transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option ;
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat ;
- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les actifs financés dans le cadre de contrats de location-financement sont principalement constitués de biens immobiliers. Ils sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location-financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

• Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, répartis si besoin selon une base linéaire.

H. Test de perte de valeur

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet

de tests de dépréciation annuels systématiques à la clôture de l'exercice, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe Somfy. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe, qui ont été acquises à travers des opérations de croissance externe.

Le test de dépréciation consiste en la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

Si la valeur recouvrable est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.

Si, au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie, estimés sur la base des plans ou budgets sur cinq ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt, qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Dans certains cas, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur des durées plus longues. Une justification en est alors fournie UGT par UGT.

Pour les actifs incorporels (hors écarts d'acquisition) et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la do-

tation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon égale sur la durée d'utilité restant à courir.

I. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût, qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement. Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

En particulier, les valeurs mobilières de placement correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les participations du Groupe dans des sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint, sont comptabilisées comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dès lors que leur juste valeur n'est pas durablement inférieure à leur valeur historique. Les montants ainsi constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés en produits financiers dans l'année de leur mise en distribution.

Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à douze mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat. Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif. Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

J. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient, déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks ;
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production ;
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés ;
- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

K. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et les autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés par voie de provision, en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

L. Capitaux propres

Transactions entre les actionnaires

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle acquises ainsi que les frais d'acquisition s'y afférant sont comptabilisés en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe. Et réciproquement en cas de cession d'intérêts sans perte de contrôle.

Actions propres

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées des capitaux propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

M. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) et aux liquidités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement défavorable de valeur.

N. Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées ou à leurs représentants.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total d'une charge ayant fait l'objet d'une provision, par exemple du fait de l'existence d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé suite à des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année et le montant réel du coût du service rendu est enregistré en charges.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux après impôt qui reflète les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

O. Avantages du personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice. Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette sous la rubrique « Engagements envers le personnel ».

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :

- les régimes d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur,
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (États-Unis notamment).

L'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés est reconnue immédiatement dans les réserves.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant est comptabilisé immédiatement en charges.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en charge de personnel et en charge financière.

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ou en « Autres produits et charges financiers » selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Les médailles du travail sont qualifiées comme étant des avantages à long terme octroyés aux salariés et sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle à chaque clôture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charge. De même, le régime du « Trattamento di Fine Rapporto » (TFR) s'appliquant aux sociétés italiennes est considéré comme un avantage à long terme.

L'engagement au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) a été provisionné par le Groupe. Cet engagement, ne concernant que les sociétés françaises, a été estimé en fonction de plusieurs paramètres (coût horaire, nombre d'heures acquis par les salariés, la probabilité que le salarié ait recours au DIF...).

Dans quelques cas limités où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme qui en résulte est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

P. Fournisseurs et autres créiteurs

Les fournisseurs et les autres créiteurs sont valorisés à leur valeur nominale.

Q. Paiements en actions

Certains employés du Groupe, y compris des dirigeants, ont reçu un droit à attribution d'actions gratuites en fonction de l'atteinte de certains critères de performance et des options d'achat donnant le droit d'acquérir des actions Somfy SA à un prix fixé d'avance. Le Groupe n'octroie pas de bons de souscription d'action.

L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. Pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Le prix de ces options et actions gratuites est calculé à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options et actions gratuites ainsi déterminée est répartie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie en contrepartie des capitaux propres.

L'effet dilutif des options et actions gratuites en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action. Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

R. Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les autres dettes porteuses d'intérêts sont évalués à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au montant de trésorerie reçu.

Les frais et primes d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

S. Engagements de rachat donnés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS et en conformité avec la recommandation de l'AMF du 4 novembre 2009, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Lors de leur comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, en contrepartie de la diminution de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. La différence entre la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle dont le rachat est anticipé et le montant de la dette estimée est comptabilisée :

- en capitaux propres, pour les transactions postérieures au 1^{er} janvier 2010,
- en écart d'acquisition, pour les transactions antérieures au 1^{er} janvier 2010.

T. Impôts sur les sociétés

Impôts courants

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2013 sont : Somfy SA, Somfy SAS, Simu SAS, CMC SARL, SEM-T SASU, Domis SA, NMP SAS, Zurflüh-Feller Holding SAS, Zurflüh-Feller SAS, Zurflüh-Feller Montage EURL, MSD EURL, CERF EURL,

Provence Nouveau Monde SAS et Automatismes BFT France SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file. En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés). Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions suivantes définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiées qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

S'il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

CVAE

Comme indiqué dans la section A, la charge de CVAE est comptabilisée en charge d'impôt afin de donner une information plus pertinente en matière de comparaison, compte tenu des pratiques de place.

Crédit d'impôt investissement

Le traitement des crédits d'impôt investissement n'est pas explicitement adressé par les normes IFRS.

Un certain nombre de critères doit être apprécié, au cas par cas, afin de déterminer s'il convient de comptabiliser le crédit d'impôt investissement en impôt (IAS 12) ou en subvention (IAS 20).

Parmi ces critères figurent le caractère remboursable ou non du crédit d'impôt en cas de bénéfices fiscaux futurs suffisants, le caractère spécifique ou non de l'investissement, le caractère taxable ou non du crédit d'impôt et le nombre de conditions requises pour bénéficier du crédit d'impôt.

U. Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme et en swaps de taux d'intérêt.

Comme les justes valeurs des couvertures de taux d'intérêt, les justes valeurs des couvertures de change reconues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace. Les variations de justes valeurs des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier. La juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan sur des lignes spécifiques : instruments dérivés actifs ou passifs courants ou non courants, suivant la nature du bien couvert.

V. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

W. Actifs non courants destinés à être cédés

Un groupe doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de cet actif.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

X. Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Seules les actions propres détenues par le Groupe et attribuées à la clôture à des plans de stock-options ou attribution d'actions gratuites génèrent un effet dilutif dans le calcul du résultat par action dilué. Le Groupe n'a émis aucun titre donnant droit à terme au capital.

Y. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

Z. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre :

- le résultat opérationnel comprenant l'ensemble des charges et des produits, à l'exception de celles et ceux qui proviennent des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt,
- et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents et particulièrement significatifs, qui seraient de nature à fausser la lecture de la performance consolidée du Groupe. Ils intègrent notamment des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise.

Les amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat opérationnel courant.

AA. Résultat financier

Le résultat financier est composé de deux éléments :

Coût de l'endettement net

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement ou de l'excédent financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux.

Autres produits et charges financiers

Ils sont des produits et des charges de nature financière et non opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

BB. Secteurs opérationnels

Le Groupe présente des indicateurs pertinents selon deux secteurs opérationnels : « Somfy Activités » et « Somfy Participations ». Ces secteurs sont présentés dans la note 3 de l'annexe.

Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2013

Note 1 : Impacts des changements de méthode

Le résultat publié au 31 décembre 2012 a été retraité des éléments suivants :

En milliers d'euros	
RÉSULTAT PUBLIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012	83 540
Application IAS 19 (reclassement des coûts des services passés : annulation des amortissements 2012)	1 051
Impact ID suite reclassement CVAE	177
Impact ID suite application IAS 19 (reclassement des coûts des services passés : annulation des amortissements 2012)	- 350
RÉSULTAT RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012	84 418

Les impacts des changements de méthode sont décrits dans la section A des règles et méthodes comptables. L'impact de l'application de la norme IAS 19 révisée sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 est de - 1,4 M€.

Note 2 : Faits marquants de l'exercice

Note 2.1 : Changements de périmètre

Somfy Activités a acquis, en mai 2013, 51 % du capital de la société brésilienne **Giga** pour un prix de 18 MBRL (soit environ 5,5 M€, dont 1,8 M€ de paiement différé). Cette société conçoit et produit des systèmes de sécurité qu'elle commercialise auprès des distributeurs spécialisés et des installateurs au Brésil. La transaction est assortie d'une clause de complément de prix payable en 2015 en fonction des résultats des exercices 2013 et 2014. Elle comprend également une première option croisée d'achat et de vente exerçable à horizon 2016 portant sur 24 % du capital et une deuxième pour les 25 % restants exerçable à horizon 2018. L'écart d'acquisition provisoirement généré est de 23,6 MBRL (soit 7,3 M€). Il est susceptible d'évoluer pendant la période d'affectation dans un délai de douze mois déterminé à partir de sa date d'acquisition. Cette société est consolidée par intégration globale à compter d'avril 2013, elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 11,2 M€ sur l'exercice.

Somfy Activités a acquis, fin novembre 2013, l'usufruit de la totalité du capital de la société brésilienne **Garen Automação** pour un montant de 20 MBRL (soit 6,1 M€).

La transaction est assortie d'une clause de complément de prix payable en 2016 qui sera calculé en fonction de critères de performance. Somfy Activités aura la possibilité de racheter la pleine propriété des titres, par l'exercice d'options, à partir de 2016. Garen Automação est consolidée par intégration globale à compter du 31 décembre 2013. L'écart d'acquisition provisoirement généré est de 46,9 MBRL soit environ 14,4 M€. Il est susceptible d'évoluer pendant la période d'affectation dans un délai de douze mois déterminé à partir de sa date d'acquisition.

Somfy Participations a racheté en juillet 2013, par l'intermédiaire de sa filiale Arve Finance, des titres de **CIAT** pour un montant de 3,3 M€, portant sa participation de 44,5 % à 46,1 %. Cette augmentation du pourcentage de détention ne remet pas en cause la méthode de consolidation par mise en équivalence.

Note 2.2 : Contrôles fiscaux

La société **Somfy SAS** a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2009 et 2010 dont le principal redressement porte sur la politique de prix de transfert mise en place entre une filiale de Somfy SA, Somfy SAS et certaines filiales de distribution. Le montant total de la proposition de redressement sur ces deux années s'élève à 35,6 M€. Aucune provision n'avait été comptabilisée au 31 décembre 2012, le Groupe étant confiant à l'époque quant à l'obtention d'une décision favorable et avait ainsi qualifié ce litige de passif éventuel au sens de la norme IAS 37.

Au cours du second semestre 2013, la société Somfy SAS, avec l'aide de ses conseils, a accepté de rentrer dans une phase de discussion avec l'Administration fiscale afin de trouver une issue acceptable pour l'ensemble des parties. Bien que le Groupe considère toujours que les arguments retenus par l'Administration fiscale restent contestables, il est dorénavant probable que Somfy SAS soit amenée à accepter une partie du redressement fiscal ainsi notifié.

Le Groupe a donc comptabilisé un passif dans les comptes clos le 31 décembre 2013 à hauteur du montant qu'il estime nécessaire pour éteindre ce risque fiscal.

La provision ainsi constituée s'élève à 8,4 M€, augmentant d'autant la charge d'impôt de l'exercice 2013. Les autres impacts résiduels, induits par ce redressement fiscal, ont également été provisionnés au 31 décembre 2013.

La société **Somfy SA** a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2010 et 2011. Le montant total de la proposition de redressement sur ces deux années, reçue le 27 novembre 2013, s'élève à 4,4 M€ (dont intérêts de retard). Une provision a été constituée dans les comptes clos le 31 décembre 2013 afin de couvrir le montant du décaissement estimé.

La société **Somfy Mexico SA de CV**, filiale du Groupe au Mexique, a fait l'objet d'un contrôle de l'Administration fiscale pour les affaires de commerce extérieur. Le montant de la proposition de redressement est de 1,6 M€, portant essentiellement sur des droits de douane. Somfy Mexico a déposé un recours auprès de l'administration fiscale mexi-

caine qui a confirmé sa position fin septembre 2013. Suite à cette réponse, Somfy Mexico a saisi le tribunal administratif. Le Groupe considère que les arguments retenus demeurent contestables et reste confiant dans ses chances d'obtenir une décision favorable. En conséquence, le Groupe a qualifié ce risque de passif éventuel et n'a donc pas provisionné ce litige au 31 décembre 2013.

Note 3 : Informations sectorielles

Le Groupe s'organise autour de deux secteurs :

- **Somfy Activités** qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des deux Activités du groupe Somfy, « Home & Building » et « Accès » ;
- **Somfy Participations** dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier du groupe Somfy. Ce pôle détient des intérêts dans FAAC, Gaviota Simbac, Zurflüh-Feller, CIAT, Sirem, Pellenc et Sofilab 4.

Plusieurs segments opérationnels sont suivis au niveau de Somfy Activités. Cependant, conformément aux critères de regroupement exposés dans la norme IFRS 8, il a été décidé de les regrouper dans un seul secteur.

Aucune différence n'existe entre les principes comptables retenus pour les secteurs présentés et les principes comptables retenus pour le Groupe.

Au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter- secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	922 818	77 281	–	– 3 297	996 801
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	145 065	5 745	– 238	–	150 572
Quote-part de résultat des entreprises associées	59	1 440	–	–	1 499
Capacité d'autofinancement	139 102	15 653	– 9 722	–	145 032
Investissements incorporels & corporels	54 301	5 395	–	–	59 696
Écarts d'acquisition	205 622	21 537	–	–	227 159
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	261 567	48 512	–	–	310 079
Titres de participations non contrôlés	143	152 705	–	–	152 848
Participations dans les entreprises associées	2 070	107 811	–	–	109 881

La colonne « Autres » comprend essentiellement les coûts de financement et les écarts de change qui ne peuvent être directement associés à l'un des deux segments.

Au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter- secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	889 838	103 068	–	– 3 265	989 641
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	127 487	4 830	– 164	–	132 153
Quote-part de résultat des entreprises associées	– 324	– 9 748	–	–	– 10 072
Capacité d'autofinancement	128 162	19 988	2 800	–	150 950
Investissements incorporels & corporels	36 914	5 593	–	–	42 507
Écarts d'acquisition	187 767	22 184	–	–	209 951
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	232 424	50 642	–	–	283 066
Titres de participations non contrôlés	65	138 128	–	–	138 193
Participations dans les entreprises associées	3 044	106 474	–	–	109 517

La colonne « Autres » comprend essentiellement les coûts de financement et les écarts de change qui ne peuvent être directement associés à l'un des deux segments.

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes par implantations d'actifs

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
France	114 917	113 695
Allemagne	10 448	10 200
Europe du Nord	2 404	2 484
Europe de l'Est et Centrale	15 108	2 212
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	57 881	62 798
Asie-Pacifique	45 552	37 201
Amériques	15 257	3 834
SOMFY ACTIVITÉS	261 567	232 424
SOMFY PARTICIPATIONS	48 512	50 642
SOMFY CONSOLIDÉ	310 079	283 066

Chiffre d'affaires par localisation des clients

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux et périmètre constants
France	250 936	244 398	2,7 %	2,7 %
Allemagne	144 797	138 967	4,2 %	4,2 %
Europe du Nord	87 769	89 619	- 2,1 %	- 1,2 %
Europe de l'Est et Centrale	85 025	82 144	3,5 %	5,2 %
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	161 880	161 036	0,5 %	1,6 %
Asie-Pacifique	94 080	89 884	4,7 %	10,2 %
Amériques	98 331	83 789	17,4 %	8,1 %
SOMFY ACTIVITÉS	922 818	889 838	3,7 %	3,8 %
SOMFY PARTICIPATIONS	77 281	103 068	- 25,0 %	- 4,1 %
Intercos	- 3 297	- 3 265	1,0 %	1,0 %
SOMFY CONSOLIDÉ	996 801	989 641	0,7 %	3,2 %

Note 4 : Autres produits de l'activité

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Production immobilisée	5 468	5 525
Prestations de services	3 355	3 616
Autres produits	6 734	5 773
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	15 557	14 913

La production immobilisée se compose de certains frais de développement comptabilisés dans l'année.
Les autres produits comprennent des produits à recevoir des assurances et des crédits d'impôt.

Note 5 : Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dotation / reprise sur provisions non courantes	4 332	- 2 353
Autres éléments non courants	- 9 024	- 1 135
– Produits non courants	386	954
– Charges non courantes	- 9 409	- 2 089
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	- 68	- 4 410
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	- 4 759	- 7 898

Au 31 décembre 2013, le solde des autres produits et charges opérationnels se compose principalement des autres impacts résiduels induits par le redressement fiscal de Somfy SAS et d'une perte sur la filiale chypriote.

Pour rappel, au 31 décembre 2012, les autres produits et charges opérationnels comprenaient notamment la moins-value de sortie de Cotherm pour - 2,3 M€, la moins-value de sortie Klereo pour - 1,0 M€ et la provision pour restructuration WAY pour - 3,0 M€.

Note 6 : Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Coût de l'endettement financier net	2 830	2 120
– Produits financiers liés aux placements	6 978	7 530
– Charges financières liées à l'endettement	- 4 148	- 5 410
Effets de change	- 4 848	- 3 688
Autres	1 947	7 308
RÉSULTAT FINANCIER	- 71	5 739

La variation du résultat financier s'explique principalement par la baisse des dividendes reçus de FAAC (2,7 M€ au 31 décembre 2013 contre 7,5 M€ au 31 décembre 2012). Ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres » du résultat financier.

Note 7 : Impôts courants et différés

Note 7.1 : Rationalisation du taux d'impôt

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Résultat avant impôt	138 700	120 545
<i>Quote-part des frais et des charges sur dividendes</i>	1 635	3 505
<i>Dividendes des sociétés non consolidées</i>	- 2 720	- 7 480
<i>Dépréciation de goodwill</i>	4 842	9 449
<i>Cession de titres de sociétés consolidées</i>	-	4 173
<i>Reclassement CVAE en impôt</i>	- 3 213	- 3 864
<i>Autres</i>	- 6 547	- 6 014
Différences permanentes	- 6 003	- 231
Résultat taxé à taux réduit*	- 20 604	- 18 444
Résultat taxable au taux courant	112 093	101 870
<i>Taux de l'impôt en France</i>	38,00 %	36,10 %
Charge d'impôt recalculée au taux courant français	42 595	36 775
Impôt à taux réduit*	3 489	2 997
<i>De la différence de taux courant des pays étrangers</i>	- 26 549	- 22 435
<i>Des pertes fiscales de l'exercice, des exercices antérieurs non reconnues, des déficits utilisés</i>	4 059	2 275
Effet de la différence de taux d'imposition	- 22 490	- 20 160
Crédits d'impôt**	- 4 843	- 726
Autres taxes et divers***	20 247	7 169
Impôt du Groupe	38 998	26 055
<i>Taux effectif</i>	28,12 %	21,61 %
dont impôt exigible :	45 694	26 943
dont impôt différé :	- 6 697	- 888

* Redevances taxées à taux réduit (17,1 %).

** Dont crédit d'impôt SOPEM - 4,6 M€.

*** Les principaux éléments expliquant la variation entre 2012 et 2013 sont : le différentiel de taux sur les sociétés intégrées fiscalement de 0,8 M€, la contribution de 3 % sur dividendes de 1,1 M€ et le contrôle fiscal de Somfy SAS générant une provision de 8,4 M€.

L'analyse effectuée sur le traitement comptable du crédit d'impôt investissement de SOPEM, menée selon les critères décrits dans la section T des règles et méthodes comptables, a conduit le Groupe à considérer qu'il entrerait dans le champ de la norme IAS 12. Ce crédit d'impôt a donc été comptabilisé en produit d'impôt. Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, SOPEM doit respecter un certain nombre d'engagements tels qu'un montant minimum d'investissement, un nombre minimum de personnes employées sur le site et une date limite de finalisation de l'investissement (30 juin 2020).

Actifs et passifs d'impôt exigible

La variation des dettes et créances d'impôt s'explique par le mécanisme des acomptes.

Déficits activés et utilisés

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés lorsqu'il est peu probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Les montants de ces déficits s'élèvent à 36,1 M€ en 2013 et 31,2 M€ en 2012 (au taux de droit commun).

Aucun impôt différé actif significatif n'a été constaté en 2013 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

Note 7.2 : Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Impôts différés actifs		
– Écarts actuariels sur retraites	3 248	4 104
– Couvertures de taux	–	230
Impôts différés passifs		
– Actifs financiers disponibles à la vente	5 843	4 923
– Couvertures de taux	1	–
– Couvertures de change	16	34
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	– 2 612	– 623

La différence positive entre la juste valeur et le coût historique des actifs financiers disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt s'y afférant.

Note 7.3 : Analyse par nature

En milliers d'euros	31/12/13 Actif	31/12/12 Actif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	27 500	24 771	4 217
– IDA liés aux retraites	4 475	6 257	– 557
– IDA liés aux méthodes de provisions	5 005	5 613	– 459
– IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 810	2 323	499
– IDA liés aux justes valeurs	1 864	1 980	– 117
– IDA liés aux justes valeurs sur instruments de couverture	331	555	– 14
– IDA liés aux frais d'acquisitions	619	825	– 206
Impôts différés sur marges internes	8 018	8 317	106
TOTAL	35 518	33 088	4 324

En milliers d'euros	31/12/13 Passif	31/12/12 Passif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	60 671	55 698	– 2 809
– IDP liés aux justes valeurs des immobilisations	13 788	13 520	– 653
– IDP liés aux crédits-bails	10 825	10 386	440
– IDP liés aux changements des taux d'amortissements	4 208	5 530	– 1 306
– IDP liés à l'activation des frais de développement	12 263	9 990	2 273
Impôts différés sur marges internes	1 208	1 172	71
Impôts différés sur élimination des provisions intra-groupe	1 727	1 360	367
Impôts sur les frais d'acquisition	1 576	1 579	– 3
TOTAL	65 181	59 809	– 2 374

Note 8 : Résultat par action

Résultat net par action	31/12/13	31/12/12
Résultat net - part du Groupe en K€	99 704	83 807
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres* (2)	412 730	433 109
Nombre d'actions à retenir (1) – (2)	7 424 070	7 403 691
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN EUROS	13,43	11,32

* Représentent la totalité des actions propres détenues par Somfy SA.

Résultat net dilué par action	31/12/13	31/12/12
Résultat net - part du Groupe en K€	99 704	83 807
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres** (2)	397 198	398 192
Nombre d'actions à retenir (1) – (2)	7 439 602	7 438 608
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION EN EUROS	13,40	11,27

** Sont exclues les actions propres attribuées à des plans de stock-options et aux attributions d'actions gratuites.

Les actions propres acquises par Somfy SA et attribuées à la clôture à des plans de stock-options et aux attributions d'actions gratuites contribuent au résultat dilué par action. Le nombre d'actions composant le capital social n'a pas été modifié.

Note 9 : Regroupement d'entreprises et acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

Acquisitions de l'exercice 2013

Somfy Activités a principalement acquis :

- 51 % de **GIGA** pour environ 5,5 M€,
- 100 % de l'usufruit du capital de **Garen** pour 6,1 M€.

Le détail de ces acquisitions est donné dans la note 2.1 sur les changements de périmètre.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est proche de leur valeur nette comptable. Ces valeurs sont susceptibles d'évoluer durant la période d'affectation.

Le tableau ci-dessous reprend les actifs et les passifs des sociétés acquises au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Somfy Activités
Écart d'acquisition	22 878
Immobilisations incorporelles nettes	1 325
Immobilisations corporelles nettes	10 865
Immobilisations financières nettes	–
Autres créances non courantes	367
Impôts différés actifs	–
Stocks	4 274
Clients	4 036
Autres créances courantes	461
Autres actifs financiers courants	839
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	256
Créances d'impôt	– 145
Provisions non courantes	– 7 674
Autres passifs financiers non courants	– 23 242
Autres dettes non courantes	– 150
Engagements envers le personnel	–
Impôts différés passifs	– 141
Provisions courantes	–
Autres passifs financiers courants	– 8 389
Fournisseurs	– 4 155
Autres dettes courantes	– 1 583
Dettes d'impôt	– 7
Participations dans les entreprises associées	– 308
Participations ne donnant pas le contrôle & impact options de vente sur situation nette*	8 651
Coût d'acquisition	8 158
Moins : trésorerie acquise	283
Total	8 440
Autres financements	–
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	8 440

(+) Décaissement

* Pour l'acquisition de Giga, le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel et a imputé le goodwill sur l'option de vente en minoration de la situation nette.

Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle 2013

Le flux net de trésorerie est impacté également par le rachat de participations ne donnant pas le contrôle de O&O (0,9 M€).

Note 10 : Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur
AU 1^{ER} JANVIER 2012	224 887
Incidence des variations de périmètres	– 5 421
Incidence des variations du cours de change	– 162
Autres mouvements	96
Dépréciation pour perte de valeur	– 9 449
AU 31 DÉCEMBRE 2012	209 951
Incidence des variations de périmètres	27 049
Incidence des variations du cours de change	– 5 009
Autres mouvements	10
Dépréciation pour perte de valeur	– 4 842
AU 31 DÉCEMBRE 2013	227 159

**Décomposition de l'écart d'acquisition par principales UGT au 31 décembre 2013
(voir note 13)**

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BFT	95 530	– 670	94 860
O&O	6 904	– 6 904	–
Zurflüh-Feller	17 144	–	17 144
Sirem	7 985	– 3 592	4 393
Domis	1 091	–	1 091
Axis/Somfy SAS	1 153	–	1 153
Giga	7 316	–	7 316
Garen	14 405	– 3 684	10 721
Stor'm	505	–	505
Pujol	5 680	– 5 680	–
Dooya	87 751	–	87 751
LianDa	8 319	– 8 319	–
Simu	1 862	–	1 862
Energy Eye	887	– 887	–
Autres	633	– 270	363
TOTAL	257 164	– 30 005	227 159

Note 11 : Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	54 946	22 454	6 874	36 339	1 575	7 009	129 197
Acquisitions	–	306	174	1 447	134	5 737	7 798
Cessions	–	– 28	– 38	– 200	– 215	–	– 481
Incidence des variations du cours de change	– 637	– 1	– 138	– 348	– 9	–	– 1 132
Incidence des variations de périmètres	–	–	461	1 352	30	–	1 843
Autres mouvements	–	1 481	–	707	–	– 2 184	3
AU 31 DÉCEMBRE 2013	54 309	24 213	7 333	39 297	1 515	10 561	137 228
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	– 14 581	– 14 202	– 2 109	– 27 828	– 1 203	–	– 59 923
Dotations aux amortissements de l'exercice	– 6 374	– 2 230	– 331	– 3 046	– 110	–	– 12 090
Cessions	–	28	36	159	153	–	376
Incidence des variations du cours de change	273	1	6	133	8	–	420
Incidence des variations de périmètres	–	–	–	– 252	–	–	– 252
Autres mouvements	–	– 415	362	– 41	100	–	6
AU 31 DÉCEMBRE 2013	– 20 682	– 16 819	– 2 036	– 30 875	– 1 052	–	– 71 464
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013	33 627	7 394	5 297	8 422	463	10 561*	65 764

* Dont 9,5 M€ d'en-cours de frais de développement.

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	56 271	19 842	6 571	34 426	1 629	5 344	124 082
Acquisitions	–	59	108	2 119	79	5 126	7 490
Cessions	– 505	– 139	– 320	– 324	–	–	– 1 288
Incidence des variations du cours de change	– 156	–	– 29	– 12	3	–	– 193
Incidence des variations de périmètres	695	–	– 22	– 387	– 135	– 222	– 71
Autres mouvements	– 1 359	2 692	567	517	–	– 3 240	– 823
AU 31 DÉCEMBRE 2012	54 946	22 454	6 874	36 339	1 575	7 009	129 197
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	– 11 530	– 11 244	– 1 888	– 25 644	– 1 163	–	– 51 469
Dotations aux amortissements de l'exercice	– 4 439	– 2 683	– 688	– 2 884	– 158	–	– 10 852
Cessions	505	5	219	297	6	–	1 032
Incidence des variations du cours de change	74	–	2	4	– 3	–	77
Incidence des variations de périmètres	–	–	– 35	398	117	–	480
Autres mouvements	808	– 280	280	2	– 2	–	808
AU 31 DÉCEMBRE 2012	– 14 581	– 14 202	– 2 109	– 27 828	– 1 203	–	– 59 923
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012	40 365	8 252	4 765	8 511	372	7 009*	69 274

* Dont 6,1 M€ d'en-cours de frais de développement.

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS 38 sont activés et considérés comme des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2013, ils représentent 33,7 M€ en valeur brute dont 9,5 M€ d'en-cours et 16,9 M€ en valeur nette.

Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à 46,0 M€ (net de la production immobilisée).

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Les actifs incorporels nets alloués se composent de 32,3 M€ de relations clientèles, 0,4 M€ de brevets et 1,0 M€ de marques (à durée de vie indéfinie) au 31 décembre 2013.

Note 12 : Immobilisations corporelles

Note 12.1 : Immobilisations corporelles par nature

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
En milliers d'euros						
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	19 046	131 263	251 989	53 904	17 560	473 762
Acquisitions	2 115	1 239	8 522	5 100	34 921	51 898
Cessions	–	– 242	– 8 758	– 4 007	–	– 13 008
Incidence des variations du cours de change	– 276	– 640	– 2 101	– 1 030	– 323	– 4 369
Incidence des variations de périmètres	1 701	3 472	8 806	770	302	15 050
Autres mouvements	71	1 250	8 547	450	– 10 333	– 15
AU 31 DÉCEMBRE 2013	22 657	136 342	267 005	55 187	42 127	523 318
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	– 567	– 52 693	– 169 279	– 37 431	–	– 259 970
Dotations aux amortissements de l'exercice	– 145	– 5 706	– 18 433	– 5 702	–	– 29 986
Cessions	–	212	8 041	3 375	–	11 629
Incidence des variations du cours de change	–	56	735	621	–	1 411
Incidence des variations de périmètres	–	– 100	– 1 781	– 212	–	– 2 092
Autres mouvements	–	20	1	– 15	–	6
AU 31 DÉCEMBRE 2013	– 712	– 58 211	– 180 717	– 39 363	–	– 279 002
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013	21 945	78 132	86 288	15 824	42 127	244 316

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
En milliers d'euros						
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	18 589	126 528	246 843	54 373	17 902	464 235
Acquisitions	14	5 213	9 989	5 038	14 763	35 017
Cessions	–	– 1 411	– 6 005	– 3 209	–	– 10 625
Incidence des variations du cours de change	2	31	– 352	– 30	– 97	– 446
Incidence des variations de périmètres	– 150	– 2 627	– 8 989	– 2 456	– 205	– 14 428
Autres mouvements	591	3 530	10 504	188	– 14 803	10
AU 31 DÉCEMBRE 2012	19 046	131 263	251 989	53 904	17 560	473 762
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	– 447	– 48 936	– 164 061	– 35 981	–	– 249 425
Dotations aux amortissements de l'exercice	– 120	– 5 527	– 18 158	– 5 662	–	– 29 467
Cessions	–	1 271	5 164	2 831	–	9 267
Incidence des variations du cours de change	–	– 20	256	23	–	259
Incidence des variations de périmètres	–	537	7 499	1 360	–	9 397
Autres mouvements	–	– 18	20	– 3	–	– 1
AU 31 DÉCEMBRE 2012	– 567	– 52 693	– 169 279	– 37 431	–	– 259 970
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012	18 479	78 570	82 710	16 473	17 560	213 792

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillages) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro.

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Note 12.2 : Immobilisations corporelles en contrats de location-financement

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Valeur brute		
Terrains	9 243	9 243
Bâtiments	40 577	40 577
Bâtiments en cours	–	–
Installations techniques, mat./outillage	20 650	20 682
TOTAL	70 470	70 502
Amortissement cumulé		
Terrains	–	–
Bâtiments	– 12 561	– 11 178
Installations techniques, mat./outillage	– 14 261	– 12 818
TOTAL	– 26 822	– 23 996
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	43 649	46 505

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dettes 2013 non actualisées	Dettes 2013 actualisées
À 1 an au plus	3 200	2 795
Plus d'1 an et moins de 5 ans	9 525	8 233
À plus de 5 ans	6 099	5 115
TOTAL	18 824	16 143

En milliers d'euros	Dettes 2012 non actualisées	Dettes 2012 actualisées
À 1 an au plus	3 385	2 788
Plus d'1 an et moins de 5 ans	11 039	9 280
À plus de 5 ans	7 586	6 314
TOTAL	22 011	18 383

Note 13 : Test de perte de valeur

Au 31 décembre 2013, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le groupe Somfy a, conformément aux dispositions décrites dans la section H des règles et méthodes comptables, réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition de Dooya a été affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie et groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier des avantages économiques de ce regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition ainsi dégagé sur cette prise de contrôle a été affecté :

- à l'UGT Dooya, pour la partie des avantages économiques qui lui sont directement attribuables. Cet écart d'acquisition est suivi en devise locale ;
- à un regroupement d'UGT appartenant au segment Somfy Activités, pour la partie des avantages économiques dont le regroupement d'UGT va bénéficier. Cet écart d'acquisition est suivi en euros.

Les cash flows ont été évalués à partir des budgets et des plans à trois ans pour les sociétés évoluant sur un marché maîtrisé et connu. Ce sont en général des sociétés dont les stratégies ne devraient pas être modifiées en profondeur. *A contrario*, la période a été allongée à cinq ans pour les sociétés entrant sur de nouveaux marchés et dont le potentiel de croissance et de maturité est plus éloigné dans le temps.

Ces cash flows ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe.

Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini est cohérent avec les taux d'inflation à long terme pour les pays concernés.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à valoriser. La prise en compte du risque est principalement intégrée au niveau des cash flows.

En 2013, les taux d'actualisation des cash flows, déterminés à partir des données de marché, sont de 10 % à 11 % pour les UGT européennes, 15,5 % à 16 % pour les UGT brésiliennes et 13 % pour les UGT chinoises.

En 2012, les taux d'actualisation des cash flows, déterminés à partir des données de marché, étaient de 10 % à 12 % pour les UGT européennes et 13 % pour les UGT chinoises.

Le détail des principales hypothèses utilisées par UGT est donné dans le tableau suivant (voir note 10) :

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
BFT	95 530	– 670	94 860	11 %	2 %
O&O	6 904	– 6 904	–	–	–
Zurflüh-Feller	17 144	–	17 144	10 %	2 %
Sirem	7 985	– 3 592	4 393	10 %	2 %
Domis	1 091	–	1 091	10 %	2 %
Axis/Somfy SAS	1 153	–	1 153	10 %	2 %
Giga	7 316	–	7 316	16 %	3 %
Garen	14 405	– 3 684	10 721	15,5 %	3 %
Stor'm	505	–	505	10 %	2 %
Pujol	5 680	– 5 680	–	–	–
Dooya	87 751	–	87 751	13 %	2,5 %
LianDa	8 319	– 8 319	–	–	–
Simu	1 862	–	1 862	10 %	2 %
Energy Eye	887	– 887	–	–	–
Autres	633	– 270	363	10 %	2 %
TOTAL DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	257 164	– 30 005	227 159	–	–

L'écart d'acquisition de Garen a été déprécié de 3,7 M€ suite à des indices de pertes de valeur.

La marque Pujol a été intégralement dépréciée pour 2,2 M€.

Suite aux difficultés persistantes de certaines filiales dont les résultats sont en deçà des Business Plan, l'écart d'acquisition de Sirem (société de Somfy Participations) a été déprécié de 0,6 M€.

Pour les sociétés pour lesquelles une dépréciation a été constatée, la révision des Business Plan se base sur des hypothèses de légère reprise de l'environnement économique sur 2014 et 2015, en particulier en Europe.

Sur l'exercice 2012, les tests de perte de valeur avaient donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation de 2,8 M€ pour O&O, d'une dépréciation de 5,7 M€ pour Pujol, d'une dépréciation de la valeur d'équivalence d'Oxygen (Astélia) pour 0,5 M€, toutes ces sociétés faisant partie de Somfy Activités, et d'une dépréciation de 0,9 M€ de l'écart d'acquisition de Sirem, d'une dépréciation des valeurs d'équivalence de CIAT pour 2,3 M€, Pellenc pour 7,0 M€ et Gaviota pour 2,5 M€, toutes ces sociétés faisant partie de Somfy Participations.

Aucun indice de perte de valeur sur les autres UGT du Groupe n'a été relevé au 31 décembre 2013.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie indéterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucune dépréciation n'est nécessaire.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBE et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses prises individuellement incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières ont fait apparaître des scénarii dans lesquels la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés, nécessitant alors une dépréciation complémentaire de ceux-ci :

- une augmentation d'un point du taux d'actualisation pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation de 5,1 M€ de l'écart d'acquisition de Dooya.
- Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale n'impliquerait aucune dépréciation ;
- une augmentation d'un demi point du taux d'actualisation pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation de 6,9 M€ de l'écart d'acquisition de BFT.
- Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation de 4,5 M€.
- l'écart d'acquisition du Garen a été déprécié de 3,7 M€, une augmentation d'un point et demi du taux d'actualisation conduirait à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 3,0 M€ au 31 décembre 2013.

- Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation complémentaire de 0,6 M€ ;
- l'écart d'acquisition du groupe Sirem a été déprécié de 0,6 M€, une augmentation d'un point du taux d'actualisation conduirait à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 1,8 M€ au 31 décembre 2013.
- Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation complémentaire de 1,1 M€.

Note 14 : Participations dans les entreprises associées

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	109 517	115 008
Variation de périmètre et autres*	- 205	5 373
Quote-part de résultat de l'exercice	1 499	2 278
Dividendes versés	- 286	- 489
Écarts de conversion	- 644	- 302
Dépréciation pour perte de valeur**	-	- 12 350
QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	109 881	109 517

* En 2012 : acquisition de 51 % de Neocontrol et de 4,5 % complémentaires de CIAT, changement de méthode de consolidation pour Axis.

** En 2012 : - 7 M€ pour Pellenc, - 2,5 M€ pour Gaviota Simbac, - 2,3 M€ pour CIAT et - 0,5 M€ pour Oxygen (Astélia).

Les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
CIAT détenue à 46,1 %		
Chiffre d'affaires	256 114	270 548
Résultat opérationnel courant	4 907	5 594
Résultat net (part Groupe)	- 12 781	- 7 731
Total bilan	286 128	296 476
Valeur d'équivalence	27 062	28 416

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Gaviota Simbac détenue à 46,5 %		
Chiffre d'affaires	59 570	56 447
Résultat opérationnel courant	5 032	2 891
Résultat net (part Groupe)	1 743	- 117
Total bilan	69 854	68 101
Valeur d'équivalence	17 918	17 274

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Pellenc détenue à 47,23 %		
Chiffre d'affaires	133 244	121 039
Résultat opérationnel courant	9 499	10 221
Résultat net (part Groupe)	7 289	8 700
Total bilan	183 431	153 784
Valeur d'équivalence	62 832	60 784

Le détail des principales hypothèses utilisées par UGT dans le cadre des tests de perte de valeur est donné dans le tableau suivant :

	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
CIAT	10 %	2 %
Gaviota Simbac	11,5 %	2 %
Pellenc	10 %	2 %
Neocontrol	20 %	3 %

Les résultats des analyses de sensibilité sont les suivants :

- le groupe Gaviota reste sensible aux différents paramètres, ainsi une augmentation du taux d'actualisation utilisé (11,5 %) d'un demi point pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation de 1,2 M€.
- Une diminution d'un demi point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation de 0,7 M€ au 31 décembre 2013 ;
- le groupe Pellenc reste sensible aux différents paramètres, ainsi une augmentation d'un point du taux d'actualisation conduirait à comptabiliser une dépréciation de 8,5 M€ au 31 décembre 2013.
- Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation de 4,5 M€ ;
- le groupe CIAT reste sensible aux différents paramètres, ainsi une augmentation d'un point du taux d'actualisation conduirait à comptabiliser une dépréciation de 9,4 M€ au 31 décembre 2013.
- Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation de 6,8 M€.

Note 15 : Actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Actifs financiers disponibles à la vente	167 937	138 271
– Titres de participations non contrôlés*	152 848	138 193
– Valeurs mobilières et autres placements	15 089	78
Créances obligataires non cotées**	74 757	81 461
Prêts***	1 323	5 766
Autres	2 387	2 463
Actifs financiers non courants & courants	246 404	227 961
Exigibles dans le délai d'un an	15 884	835
Actifs financiers non courants	230 521	227 126

* La participation dans FAAC a été réévaluée à la hausse pour 14,5 M€..

** Somfy SA a souscrit à une obligation subordonnée (mezzanine) émise par CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 5,5 M€ en 2013 et 5,1 M€ en 2012. Au 31 décembre 2013, la créance s'élève à 73,4 M€.

Somfy SA avait également souscrit à une obligation convertible et à une obligation classique émises par Garen Automação. Au 31 décembre 2012, elles s'élevaient à respectivement 10,8 M€ et 1,5 M€. L'obligation classique a été remboursée sur l'exercice. Les obligations convertibles sont éliminées en décembre 2013 suite à la consolidation de Garen par intégration globale.

Somfy SA a aussi souscrit à une obligation convertible émise par Sofilab 4 pour 0,8 M€.

*** Remboursement de l'avance que Somfy SA avait consentie à CIAT pour 5,4 M€.

Les titres de participation non contrôlés comprennent notamment une participation de 34 % dans le capital de FAAC évaluée à 145,5 M€ (niveau 3 défini par la norme IFRS 7, valeur obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie).

Les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de dépôts court terme et de prêts aux sociétés sur lesquelles le groupe Somfy exerce une influence notable.

La rubrique « autres » concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

Note 16 : Autres créances non courantes

Le solde du prix de cession d'agta record a été encaissé début 2013 pour 8,8 M€.

Note 17 : Stocks

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	53 397	49 766
Produits finis et marchandises	98 794	94 134
Total	152 191	143 900
Provisions	– 10 798	– 11 393
VALEURS NETTES	141 393	132 506

En milliers d'euros	Valeur 31/12/12	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres mouvements	Valeur 31/12/13
Provisions sur stocks	– 11 393	418	177	–	– 10 798

Note 18 : Clients

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Valeur brute	172 185	161 791
Provision	– 14 134	– 12 789
VALEUR NETTE	158 050	149 002

En milliers d'euros	Valeur 31/12/12	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	Valeur 31/12/13
Provisions sur clients	– 12 789	– 3 681	2 017	252	256	– 188	– 14 134

Au 31 décembre 2013, l'échéancier des créances clients est le suivant :

En milliers d'euros	Sans retard de paiement	Retard de paiement entre				Total
		0 et 3 mois	3 et 6 mois	6 et 9 mois	sup. à 9 mois	
Clients	102 717	48 839	5 626	3 199	11 803	172 185

Le risque sur les créances clients des filiales espagnoles, portugaises et grecques est limité. Elles représentent 5,2 % du total des créances clients du Groupe.

Des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 60 %.

Note 19 : Autres créances courantes

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	1 211	1 058
Autres taxes (dont TVA)	9 102	6 392
Charges constatées d'avance	4 061	4 084
Autres créances	4 861	4 281
TOTAL	19 234	15 816

Les autres créances classées en « courant » sont des créances à moins d'un an.

Note 20 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Trésorerie	78 403	73 325
Équivalents de trésorerie	43 093	13 472
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	121 496	86 797

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois et des OPCVM monétaires euros.

Note 21 : Provisions

Note 21.1 : Provisions non courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour agents	Provisions pour risques et divers	Total 2013
Au 1 ^{er} janvier	4 193	1 854	689	2 911	9 647
Dotations	817	934	35	1 805	3 591
Reprises utilisées	–	– 249	– 126	– 699	– 1 074
Reprises non utilisées	–	– 1 002	– 69	– 518	– 1 589
Incidence des variations de change	– 69	–	–	– 1 609	– 1 679
Autres mouvements	– 23	– 33	–	9 237	9 182
AU 31 DÉCEMBRE	4 918	1 504	529	11 127	18 078

L'évolution des provisions non courantes est principalement liée à la consolidation par intégration globale de Garen. Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour – 0,7 M€.

Note 21.2 : Provisions courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2013
Au 1 ^{er} janvier	4 323	2 870	4 944	12 137
Dotations	– 263	3 068	9 229	12 034
Reprises utilisées	–	– 1 015	– 2 516	– 3 531
Reprises non utilisées	–	– 692	– 52	– 744
Incidence des variations de change	– 51	–	– 24	– 74
Autres mouvements	23	3	40	66
AU 31 DÉCEMBRE	4 032	4 234	11 622	19 888

L'évolution des provisions courantes s'explique essentiellement par la dotation d'une provision pour litige fiscal chez Somfy SAS pour 8,4 M€.

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour – 1,1 M€, les autres produits et charges opérationnels pour + 1,7 M€ et l'impôt pour – 8,4 M€.

Note 22 : Passifs financiers

Note 22.1 : Analyse par catégorie

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Emprunts auprès des établissements de crédits	49 786	64 310
Crédits-bails	16 143	18 383
Emprunts et dettes financières divers*	53 360	48 638
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS & COURANTS	119 289	131 331
Exigibles dans le délai d'1 an	39 417	52 672
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	79 872	78 659

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 47,3 M€ en 2013 et 43,0 M€ en 2012 et différés de règlement à caractère financier pour 4,9 M€ en 2013 et 5,3 M€ en 2012.

Note 22.2 : Analyse par échéance

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
À 1 an au plus*	39 417	52 672
Plus d'1 an et moins de 5 ans*	74 708	72 296
À plus de 5 ans*	5 164	6 363
TOTAL	119 289	131 331

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 47,3 M€ en 2013 et 43,0 M€ en 2012 et différés de règlement à caractère financier pour 4,9 M€ en 2013 et 5,3 M€ en 2012.

Note 22.3 : Analyse par taux

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Taux variable <i>Swaps pour 20,1 M€</i>	57 577	73 098
Taux fixe	9 390	9 684
Ne portant pas intérêt*	52 322	48 548
TOTAL	119 289	131 331

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 47,3 M€ en 2013 et 43,0 M€ en 2012 et différés de règlement à caractère financier pour 4,9 M€ en 2013 et 5,3 M€ en 2012.

L'essentiel de la dette étant à taux variable, la juste valeur n'est pas significativement différente de la valeur comptable.

Note 22.4 : Analyse par devise

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Euros*	47 720	78 597
Autres*	71 569	52 734
TOTAL	119 289	131 331

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 47,3 M€ en 2013 et 43,0 M€ en 2012 et différés de règlement à caractère financier pour 4,9 M€ en 2013 et 5,3 M€ en 2012.

Note 22.5 : Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2013, les titres des sociétés cibles ont été donnés en nantissement des dettes sans recours sur Somfy SA souscrites dans le cadre des LBO, représentant 23,3 M€.

Note 22.6 : Covenants

Au 31 décembre 2013, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts à moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 119,6 M€ auprès de cinq établissements bancaires. Elles ne sont pas utilisées. La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes/CAF et dettes financières nettes/EBE). Somfy SA respecte l'ensemble des covenants au 31 décembre 2013.

Le groupe Somfy a réalisé depuis 2006, des acquisitions dans le cadre de montages à effet de levier et consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe Somfy. Chaque dette souscrite auprès des établissements de crédit est sans recours sur Somfy SA et conditionnée au respect de covenants déterminés contractuellement. Au 31 décembre 2013, Zurflüh-Feller respecte ses covenants. En revanche, Sirem ne respecte pas ses deux covenants à la clôture 2013. La dette a été maintenue en passif financier courant.

Au 31 décembre 2013, CIAT, détenue à 46,1 % et consolidée par mise en équivalence, respecte l'ensemble de ses covenants.

Note 23 : Analyse de l'endettement financier net

L'endettement financier net correspond à la différence entre les actifs et les passifs financiers. Il tient compte notamment des créances obligataires non cotées, émises par certaines participations ou entités proches, ainsi que des compléments de prix sur les acquisitions, des dettes afférentes aux options accordées aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées globalement et des différés de règlement à caractère financier. Il ne tient pas compte des titres de participations non contrôlés, des obligations convertibles, des dépôts & cautionnements et des subventions d'État.

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Passifs financiers inclus dans l'endettement financier net*	119 211	131 153
Actifs financiers inclus dans l'endettement financier net	90 042	75 444
– Valeurs mobilières et autres placements	15 089	78
– Créances obligataires non cotées**	73 443	69 413
– Prêts***	1 323	5 766
– Divers	187	187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	121 496	86 797
ENDETTEMENT FINANCIER NET	– 92 327	– 31 088
ENDETTEMENT FINANCIER NET AVANT CRÉANCES OBLIGATAIRES NON COTÉES	– 18 884	38 325

(–) Excédent financier net

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 47,3 M€ en 2013 et 43,0 M€ en 2012 et différés de règlement à caractère financier pour 4,9 M€ en 2013 et 5,3 M€ en 2012.

** Somfy SA a souscrit à une obligation subordonnée (mezzanine) émise par CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 5,5 M€ en 2013 et 5,1 M€ en 2012. Au 31 décembre 2013, la créance s'élève à 73,4 M€. Somfy SA avait également souscrit à une obligation classique émise par Garen Automação. Au 31 décembre 2012, elle s'élevait à 1,5 M€ et a été remboursée au cours de l'exercice 2013.

*** Remboursement de l'avance que Somfy SA avait consentie à CIAT pour 5,4 M€.

Note 24 : Instruments financiers inscrits au bilan

	Montant au 31/12/13	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente (Juste valeur comptabilisée en réserves)	Actifs détenus à des fins de transactions (Juste valeur comptabilisée en résultat)	Juste valeur (Juste valeur comptabilisée en réserves)	Juste valeur (Juste valeur comptabilisée en résultat)
En milliers d'euros						
Actifs						
Actifs financiers non courants	230 521	77 584	152 937	–	–	–
Actifs financiers courants	15 884	15 884	–	–	–	–
Instruments dérivés courants	–	–	–	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	121 496	118 789	–	2 707	–	–
Passifs						
Passifs financiers non courants	79 872	32 750	–	–	47 122	–
Instruments dérivés non courants	938	–	–	–	842	96
Passifs financiers courants	39 417	39 267	–	–	150	–
Instruments dérivés courants	28	–	–	–	28	–

	Montant au 31/12/12	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente (Juste valeur comptabilisée en réserves)	Actifs détenus à des fins de transactions (Juste valeur comptabilisée en résultat)	Juste valeur (Juste valeur comptabilisée en réserves)	Juste valeur (Juste valeur comptabilisée en résultat)
En milliers d'euros						
Actifs						
Actifs financiers non courants	227 126	88 862	138 264	–	–	–
Actifs financiers courants	835	835	–	–	–	–
Instruments dérivés courants	113	–	–	–	107	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 797	84 390	–	2 407	–	–
Passifs						
Passifs financiers non courants	78 659	37 408	–	–	41 251	–
Instruments dérivés non courants	1 744	–	–	–	1 517	227
Passifs financiers courants	52 672	50 903	–	–	1 769	–
Instruments dérivés courants	–	–	–	–	–	–

La méthode d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers non courants (titres non consolidés) est expliquée dans la note 15.

La juste valeur des instruments dérivés et des équivalents de trésorerie est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation de la juste valeur d'une catégorie à une autre sur l'exercice.

Note 25 : Gestion du risque

Risque de change

L'exposition au risque de change du groupe Somfy est essentiellement liée aux ventes intra-groupe de produits finis distribués par les filiales commerciales hors zone euro (ces ventes sont libellées en devises locales) et aux achats libellés en devises.

Plus de 64 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé sur la zone euro.

Les actifs libellés en devise étrangère représentent 15,0 % du total du bilan au 31 décembre 2013. Par conséquent, une variation des devises n'aura pas d'incidence significative sur le total du bilan.

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

Au 31 décembre 2013, l'impact des couvertures efficaces dans les capitaux propres est de – 55 K€ dans les capitaux propres (– 37 K€ nets d'impôts différés) et de – 81 K€ dans le résultat (recyclage).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à 0 K€ au 31 décembre 2013 contre – 6 K€ au 31 décembre 2012 soit un impact résultat de – 6 K€.

	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
31/12/13					
AUD	834	582	1 416	76	Vente à terme
BRL	–	– 2 000	– 2 000	– 186	Achat à terme
CAD	290	–	290	10	Vente à terme
CHF	2 013	3 502	5 515	– 38	Vente à terme
CNY	– 967	– 455	– 1 422	– 11	Achat à terme et contrat à terme sans livraison
GBP	1 768	1 135	2 903	– 31	Vente à terme
HKD	564	–	564	14	Vente à terme
ILS	619	1 982	2 601	– 1	Vente à terme
JPY	770	–	770	78	Vente à terme
KRW	697	1 055	1 751	– 3	Vente à terme et contrat à terme sans livraison
SEK	1 077	1 406	2 483	63	Vente à terme
SGD	–	116	116	1	Vente à terme
	7 664	7 323	14 987	– 28	
31/12/12					
AUD	1 266	722	1 988	20	Vente à terme
CAD	619	–	619	23	Vente à terme
CHF	1 514	1 247	2 761	15	Vente à terme
GBP	1 070	938	2 008	44	Vente à terme
HKD	1 283	–	1 283	11	Vente à terme
ILS	307	1 786	2 093	– 25	Vente à terme
JPY	584	–	584	56	Vente à terme
KRW	404	1 243	1 646	– 43	Contrat à terme sans livraison
PLN	596	–	596	– 13	Vente à terme
SEK	2 144	–	2 144	46	Vente à terme
SGD	474	565	1 039	17	Vente à terme
TRY	763	–	763	2	Vente à terme
USD	1 661	–	1 661	– 44	Vente à terme
	12 686	6 501	19 187	108	

Risque de taux d'intérêt

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable. Les couvertures de taux portent sur un nominal de 20,1 M€ au 31 décembre 2013 contre 29,5 M€ en 2012.

Les dettes contractées dans le cadre des LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles. Au 31 décembre 2013, 86,3 % des dettes LBO sont couvertes. Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

La juste valeur des swaps représente un passif net de 0,9 M€ en 2013 contre 1,7 M€ en 2012.

L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2013 est de + 0,7 M€ (0,4 M€ nets d'impôts différés).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à 0,1 M€ au 31 décembre 2013 contre 0,2 M€ au 31 décembre 2012, soit un impact de + 0,1 M€ en résultat financier.

Le Groupe ne fait pas de couverture de taux fixe contre taux variable.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits-bails et des ouvertures de crédit moyen terme qui ont été sollicitées pour les acquisitions effectuées par Somfy Participations.

Certaines dettes sont soumises à covenants.

Le détail des covenants est précisé dans la note 22.6.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le Groupe dispose de lignes bancaires à moyen terme, confirmées et non tirées à ce jour (cf. note 22.6).

Risque sur placements

Compte-tenu de la composition de ses placements (comptes courants rémunérés et dépôts à terme) et des montants en jeu, l'exposition du Groupe au risque de placement est faible.

Note 26 : Avantages du personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés.

Le Groupe comptabilise ses écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves, selon la méthode prévue par la norme IAS 19 « Avantages du personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir ».

Au 31 décembre 2013, les écarts actuariels comptabilisés en réserves s'élèvent à – 6,6 M€ (– 9,8 M€ en dettes « Engagements envers le personnel » et + 3,2 M€ en impôts différés).

Les variations entre les exercices 2012 et 2013 peuvent s'analyser de la façon suivante :

Indemnités de départ à la retraite – France

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 DÉCEMBRE 2012	16 054	– 5 747	10 307	10 307
Charges nettes de l'exercice :	349	– 172	177	177
– Coût des services rendus et coût financier	349	–	349	349
– Rendement du fonds	–	– 172	– 172	– 172
– Étalement des écarts/des services passés	–	–	–	–
– Contributions payées par les participants	–	–	–	–
Cotisations versées	–	–	–	–
Prestations servies	– 1 760	1 760	–	–
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	217	9	226	226
Variation de périmètre	–	–	–	–
31 DÉCEMBRE 2013	14 860	– 4 151	10 709	10 709

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés*
31 DÉCEMBRE 2011	11 882	- 4 139	7 743	7 129	614
Charges nettes de l'exercice :	346	- 127	219	219	-
– Coût des services rendus et coût financier	346	-	346	346	-
– Rendement du fonds	-	- 127	- 127	- 127	-
– Étalement des écarts/des services passés	-	-	-	-	-
– Contributions payées par les participants	-	-	-	-	-
Cotisations versées	-	- 1 610	- 1 610	- 1 610	-
Prestations servies	- 107	107	-	-	-
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	3 028	22	3 050	3 664	- 614
Variation de périmètre	905	-	905	905	-
31 DÉCEMBRE 2012*	16 054	- 5 747	10 307	10 307	-

* Les comptes ont été retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée : suppression de la méthode de reconnaissance différée du coût des services passés, le stock initial a été comptabilisé dans les capitaux propres.

Indemnités de départ à la retraite – Autres pays

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 DÉCEMBRE 2012	15 250	- 8 939	6 311	6 311
Charges nettes de l'exercice :	771	- 221	550	550
– Coût des services rendus et coût financier	771	-	771	771
– Rendement du fonds	-	- 285	- 285	- 285
– Étalement des écarts	-	-	-	-
– Contributions payées par les participants	-	64	64	64
Cotisations versées	-	- 859	- 859	- 859
Prestations servies	- 214	-	- 214	- 214
Écarts actuariels générés	- 678	- 1 193	- 1 871	- 1 871
Variations de change	- 696	403	- 293	- 293
Variation de périmètre	-	-	-	-
31 DÉCEMBRE 2013	14 433	- 10 809	3 624	3 624

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 DÉCEMBRE 2011	25 920	- 19 141	6 779	6 779
Charges nettes de l'exercice :	622	- 697	- 75	- 75
– Coût des services rendus et coût financier	622	–	622	622
– Rendement du fonds	–	- 655	- 655	- 655
– Étalement des écarts	–	–	–	–
– Contributions payées par les participants	–	- 42	- 42	- 42
Cotisations versées	–	- 943	- 943	- 943
Prestations servies	- 9 360	9 246	- 114	- 114
Écarts actuariels générés	999	- 140	859	859
Variations de change	- 345	155	- 190	- 190
Variation de périmètre	- 2 586	2 581	- 5	- 5
31 DÉCEMBRE 2012	15 250	- 8 939	6 311	6 311

Médailles du travail et Jubilé

	31/12/12	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/13
En milliers d'euros					
Dettes actuarielles	1 575	130	- 51	- 15	1 639

	31/12/11	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/12
En milliers d'euros					
Dettes actuarielles	1 432	222	- 81	1	1 575

TFR – Trattamento di Fine Rapporto

	31/12/12	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/13
En milliers d'euros					
Dettes	2 756	997	- 1 161	26	2 618

	31/12/11	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/12
En milliers d'euros					
Dettes	2 624	1 027	-919	24	2 756

L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 0,7 M€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Au 31 décembre	2013	2012
Taux d'actualisation		
France	3,0 %	3,0 %
Allemagne	3,5 %	3,0 %
États-Unis	4,6 %	3,6 %
Autres	3,0 – 3,9 %	3,0 – 3,6 %
Rendement à long terme attendu des actifs des régimes		
France	2,9 – 3,0 %	3,0 – 3,1 %
Allemagne	0,0 %	0,0 %
États-Unis	3,6 %	6,0 %
Autres	2,4 – 3,0 %	2,4 – 3,4 %
Augmentation future des salaires		
France	1,8 – 3,0 %	2,0 – 3,0 %
Allemagne	0,0 %	0,0 %
États-Unis	2,0 %	2,0 %
Autres	2,0 – 10,0 %	2,0 – 9,0 %

La sensibilité de l'engagement brut des indemnités de retraite à une variation de + 1 % / – 1 % du taux d'actualisation est respectivement de – 13,9 % / + 17,7 %.

Le Droit Individuel à la Formation a donné lieu au 31 décembre 2013 à la comptabilisation d'une provision à hauteur de 0,6 M€. Les droits au titre du DIF s'élevaient à 209 567 heures au 31 décembre 2013 contre 204 697 heures à la clôture de l'exercice 2012. Le montant des droits utilisés sur l'exercice est peu significatif.

Note 27 : Autres dettes

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dettes sociales	70 969	59 407
Dettes fiscales	8 867	9 425
Produits constatés d'avance	732	774
Fournisseurs d'immobilisations	7 955	3 872
Autres	7 332	2 495
TOTAL	95 855	75 974

Les autres dettes classées en « courant » sont des dettes à moins d'un an.

Note 28 : Paiements en actions

Selon IFRS 2, les stock-options sont évaluées à la valeur de marché lors de leur attribution, puis amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (quatre ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002.

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option. L'amortissement annuel est calculé par un expert extérieur sur les deux plans concernés.

Au 31 décembre 2013, le coût représente 0,2 M€ et est comptabilisé en charges de personnel (0,4 M€ en 2012).

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exerçables ajustées*	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Date limite de levée des options
31/03/06	9	36 200	6 157	185,00	31/03/14
02/04/08	50	29 550	24 475	155,00	31/01/14

* Ajustements suite à la séparation du groupe Damart et suite à la distribution exceptionnelle de réserves du 27 décembre 2005.

Les mouvements intervenus en 2012 et 2013 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2013		2012	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	30 632	161,03	32 307	160,72
Options attribuées	–	–	–	–
Options annulées	– 1 000	155,00	– 1 650	155,00
Options exercées	– 14 100	155,00	– 25	155,00
OPTIONS NON EXERCÉES À FIN DE PÉRIODE	15 532	166,89	30 632	161,03
OPTIONS EXERCISABLES À FIN DE PÉRIODE	15 532	166,89	30 632	161,03

Au 31 décembre 2013, les plans non exercés sont les suivants :

Date des plans	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options non exercées	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
31/03/06	185,00	6 157	90
02/04/08	155,00	9 375	37

Par ailleurs, le Directoire du groupe Somfy, lors de sa réunion du 27 mai 2011, a décidé l'attribution à 134 bénéficiaires d'actions gratuites Somfy SA. L'acquisition de ces actions gratuites est soumise à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

L'acquisition définitive a porté sur 5 520 actions pour 121 bénéficiaires.

Au 31 décembre 2013, la situation des actions gratuites est la suivante :

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valorisation (€)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Actions annulées	Actions exercées	Nombre d'actions restant à exercer au 31/12/13
27/05/11	134	9 354	191,17	03/06/13	07/06/15	– 3 834	– 5 520	–

Note 29 : Dividendes proposés

	31/12/13	31/12/12
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800
Actions propres	412 730	433 109
Valeur nominale	1 €	1 €
Dividendes proposés	5,20 €	4,80 €

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient entièrement libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

Note 30 : Détails du tableau de flux de trésorerie

Note 30.1 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	70 435	66 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 797	71 845
Découverts bancaires	– 16 362	– 5 843
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	115 657	70 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie	121 496	86 797
Découverts bancaires	– 5 839	– 16 362

Note 30.2 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Les dettes et créances sur immobilisations sont comprises, dans le tableau de flux de trésorerie, en activité d'investissement et ont varié de + 4,0 M€ au 31 décembre 2013 contre + 0,3 M€ en 2012.

Durant l'année 2013, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 59,7 M€.

Note 30.3 : Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Variation des stocks nets	- 7 676	1 360
Variation des clients nets	- 10 581	- 10 591
Variation des fournisseurs	14 388	- 8 715
Variation des autres créances et dettes	16 509	9 984
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	12 641	- 7 962

Note 31 : Engagements hors-bilan

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

Note 31.1 : Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Avals, cautions données, garanties de passif	10 127	5 818
Intérêts sur emprunts restant à courir	5 534	6 163
Loyers restant à payer sur locations simples	23 794	23 746
Achats de cuivre à terme	8 730	6 906
Ventes de devises à terme	7 323	6 501
Engagements d'investissements dans des fonds	5 020	5 915
TOTAL	60 528	55 049

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

Note 31.2 : Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Avals, cautions reçues, garanties de passif	17 081	18 342
Lignes de crédit non utilisées	126 581	149 532
TOTAL	143 662	167 874

Le groupe Somfy a également reçu une garantie d'actif et de passif sans limite de montant de la part des vendeurs de Giga.

Note 31.3 : Engagements de rachat complémentaire de titres portant sur des sociétés non consolidées par intégration globale

Somfy Participations a pris, courant décembre 2011, une participation de 47,23 % du capital de Pellenc. S'agissant d'une opération de transmission actionnariale, l'accord prévoit, dans le cadre de promesses d'achat et de vente, l'acquisition par Somfy Participations de la totalité du capital d'ici 2015 sous réserve de l'atteinte de certains objectifs. M. Pellenc détient une option de vente exerçable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. De son côté, Somfy Participations détient une option d'achat exerçable du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.

Somfy Activités a pris, courant août 2012, une participation de 51 % du capital de la société Neocontrol. La transaction comprend une première option croisée de put/call exerçable à horizon 2014 portant sur 10 % du capital et une deuxième pour les 39 % restants exerçable à horizon 2017.

Note 32 : Information relative à l'environnement

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées dans chacun des sites et des actions de réduction de consommation d'énergie (chauffage, électricité) ont été mises en œuvre dans l'usine principale de production (Cluses/France).

Dans ce contexte, aucune provision n'est requise au titre du risque environnemental.

Note 33 : Information relative au personnel

Effectifs moyens

L'effectif du groupe Somfy au 31 décembre 2013 y compris les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet est le suivant :

	31/12/13	31/12/12
Effectif moyen	7 753	8 095

Note 34 : Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère,
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité,
- les filiales,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Directoire et du Comité de Direction.

Note 34.1 : Transactions avec les entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Chiffre d'affaires	1 018	1 690
Autres produits	172	160
Achats de marchandises	1 999	1 621
Autres charges	38	7
Intérêts (produits)	6 021	6 086
Clients	2 034	1 902
Fournisseurs	319	280
Prêts	100	5 394
Intérêts courus	–	20
Prêts obligataires	73 443	80 179

Note 34.2 : Rémunérations brutes allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Avantages à court terme	1 405	1 576
Avantages postérieurs à l'emploi	67	188
Paiement en actions	–	13

En 2012, le paiement en actions représente le coût du plan de stock-options de 2008.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux coûts liés au régime de retraite complémentaire mis en place en 2006 par la société CMC SARL et dont un membre du Directoire bénéficie en 2013 (deux en 2012).

Note 35 : Événement post-clôture

En date du 6 janvier 2014, **Somfy SA** a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville pour voir prononcer l'annulation de la cession de la société SpiREL intervenue en 2010. Somfy SA conteste les arguments avancés par les conseils des salariés de SpiREL et estime avoir respecté ses obligations. Ne pouvant être tenue responsable de la situation actuelle de SpiREL, Somfy SA est confiante dans ses chances d'obtenir une décision favorable.

Note 36 : Périmètre

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/13	% d'intérêt 31/12/13	% d'intérêt 31/12/12
Somfy SA	74300 Cluses (France)	(mère)	(mère)	(mère)
Sociétés consolidées par intégration globale				
Somfy SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
CMC EURL	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfybat SNC	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Domis SA	Rumilly (France)	100,00	100,00	100,00
Stor'm	Saint Clair de la Tour (France)	100,00	100,00	–
SITEM SARL	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SOPEM	Cracovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ltd	Yeadon (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Yorkshire Technology	Bradford (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Axis Automatismes	Darnetal (France)	–	–	100,00
Somfy PTY Ltd	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Automation Services PTY	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
NV Somfy SA	Zaventem (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Somfy Columbia SAS	Bogota (Colombie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Chili	Chili	100,00	100,00	100,00
Giga Indústria e Comércio de Produtos de Segurança Eletrônica S.A.	Santa Rita do Sapucaí (Brésil)	51,00	51,00	–
GABR Participações LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	–
Garen Automação S/A	Garça (Brésil)	100,00	100,00	–
Somfy GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Somfy KFT	Budapest (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Sp zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Spol sro	Prague (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
SC Somfy SRL	Brasov (Roumanie)	100,00	100,00	100,00
Somfy LLC	Moscou (Russie)	100,00	100,00	100,00
Somfy SIA	Riga (Lettonie)	100,00	100,00	100,00
Somfy LLC	Kiev (Ukraine)	100,00	100,00	100,00
Somfy Bulgaria AD	Sofia (Bulgarie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Joo	Séoul (Corée)	100,00	100,00	100,00
Somfy Italia SRL	Milan (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy Espana SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Automatismos Pujol SL	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Pujol Redutores de Velocidade LDA	Esmoriz (Portugal)	100,00	100,00	100,00
Sistemi Automatici Pujol SRL	Pavona (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Systems Inc.	Cranbury NJ (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy AG	Bassersdorf (Suisse)	100,00	100,00	100,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/13	% d'intérêt 31/12/13	% d'intérêt 31/12/12
Somfy Nordic AB	Limhamn (Suède)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Somfy Thailand	Bangkok (Thaïlande)	100,00	100,00	100,00
Somfy Taiwan Co Ltd	Taipei (Taiwan)	100,00	100,00	100,00
Dooya China	Ningbo (Chine)	70,00	70,00	70,00
Somfy Co Ltd	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00
Somfy China Co Ltd	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
LianDa	Zhejiang (Chine)	95,00	95,00	95,00
Somfy Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)	100,00	100,00	100,00
Somfy Egypt	Le Caire (Égypte)	100,00	100,00	100,00
Sisa Home Automatisation Ltd	Rishone Le Zion (Israël)	100,00	100,00	100,00
Somfy Maroc SARL	Casablanca (Maroc)	100,00	100,00	100,00
Somfy Hellas SA	Acharnai (Grèce)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticaret Ltd Sti	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy South Africa (PTY) Limited	Durban (Afrique du Sud)	100,00	100,00	100,00
Somfy Tunisie	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Tunisie Services	Tunis (Tunisie)	50,00	50,00	50,00
Somfy Mexico SA DE CV	Tlalhepantla (Mexique)	100,00	100,00	100,00
Somfy K.K.	Yokohama (Japon)	100,00	100,00	100,00
Somfy India Pvt Ltd	New Dehli (Inde)	100,00	100,00	100,00
Somfy ULC	Halifax (Canada)	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Poway (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Energy Eye	Poway (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Simu SAS	Gray (France)	100,00	100,00	100,00
Simu GmbH	Iserlohn (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
WAY SRL	San Vincenzo (Italie)	100,00	100,00	100,00
Overkiz SAS	Archamps (France)	80,00	80,00	80,00
SEM-T	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
DSG	Mouscron (Belgique)	100,00	100,00	100,00
TTMD SA	Genève (Suisse)	100,00	100,00	100,00
BFT SpA	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Automatismes BFT France SAS	Saint-Priest (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Group Italiberica de Automatismos SL	Barcelone (Espagne)	98,70	98,70	98,70
BFT Torantriebssysteme GmbH	Furth (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Adria d.o.o.	Drazice (Croatie)	75,00	75,00	75,00
BFT Polska Sp.zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
SACS SRL	Trento (Italie)	100,00	100,00	100,00
BFT US Inc.	Boca Raton (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT Portugal SA	Coimbra (Portugal)	100,00	100,00	100,00
BFT Gates systems Limited	Berkshire (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Australie	Sydney (Australie)	100,00	100,00	100,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/13	% d'intérêt 31/12/13	% d'intérêt 31/12/12
BFT CZ Sro	Prague (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
BFT Piemonte	Dronero (Italie)	90,00	90,00	90,00
O&O	Corregio (Italie)	100,00	100,00	90,00
O&O France Distribution	Aubagne (France)	–	–	100,00
BFT Veneto	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
BFT Anatolia	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
BFT Istanbul	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
BFT Grèce	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
BFT Eire	Dublin (Irlande)	100,00	100,00	100,00
BFT Gulf	Dubaï (Émirats Arabes Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT China	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
BFT Romania	Jilava (Roumanie)	100,00	100,00	100,00
BFT New Zealand	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00	–
Mastercom	Saint Laurent du Var (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Lazio S.r.l.	Rome (Italie)	60,00	60,00	60,00
TRS Standard S.r.l.	Vérone (Italie)	60,00	60,00	60,00
NMP SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller Holding SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller Montage EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
CERF EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Financière Nouveau Monde SA	Miribel (France)	87,53	87,53	87,53
Sirem SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Aqua System Design SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sirem Immobilier SNC	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sodim	Pagny le Château (France)	100,00	87,53	87,53
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Groupe Gaviota	Sax (Espagne)	46,50	46,50	46,50
Groupe CIAT	Culoz (France)	46,10	46,10	44,50
Oxygen SARL (Astélia)	Lyon (France)	–	–	40,00
Groupe Pellenc	Pertuis (France)	47,23	47,23	47,23
Stor'm	Saint Clair de la Tour (France)	–	–	40,00
Neocontrol	Belo Horizonte (Brésil)	51,00	51,00	51,00



COMPTES SOCIAUX

- 110 | Bilan au 31 décembre 2013
- 111 | Compte de résultat au 31 décembre 2013
- 111 | Projet d'affectation du résultat exercice 2013
- 111 | Annexe aux documents comptables de Somfy SA



COMPTES SOCIAUX

Bilan au 31 décembre 2013

Bilan actif

En milliers d'euros	31/12/13 Net	31/12/12 Net
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	1	7
Immobilisations corporelles	—	—
Immobilisations financières	564 704	553 392
Total Actif immobilisé	564 705	553 398
Actif circulant		
Stocks et en-cours	—	—
Créances clients et comptes rattachés	825	752
Autres créances et comptes de régularisation	22 684	30 670
Valeurs mobilières de placement	88 418	55 062
Disponibilités	3 660	482
Total Actif circulant	115 587	86 967
TOTAL ACTIF	680 292	640 366

Bilan passif

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Capitaux propres		
Capital	7 837	7 837
Primes d'émission, fusion, apport	1 866	1 866
Réserves	470 239	418 777
Résultat	62 455	87 034
Total Capitaux propres	542 397	515 514
Provisions pour risques et charges	6 680	3 204
Dettes		
Emprunts et dettes financières	2 440	24 606
Fournisseurs et comptes rattachés	2 828	1 006
Autres dettes et comptes de régularisation	125 946	96 036
Total Dettes	131 215	121 648
TOTAL PASSIF	680 292	640 366

Compte de résultat au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Chiffre d'affaires net	2 734	2 976
Autres produits	1 397	870
Autres charges :	- 10 175	- 15 363
<i>Personnel</i>	- 792	- 1 255
<i>Impôts et taxes</i>	- 138	- 111
<i>Charges nettes d'exploitation</i>	- 9 245	- 13 997
<i>Redevances payées</i>	-	-
Dotations/reprises aux amortissements et provisions	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 6 044	- 11 517
Résultat financier	77 637	97 341
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	71 593	85 824
Résultat exceptionnel	- 4 582	- 1 774
RÉSULTAT AVANT IS	67 010	84 050
Impôt société	- 4 555	2 984
RÉSULTAT NET	62 455	87 034

Projet d'affectation du résultat exercice 2013

En euros	En euros
Origines	Affectation
Report à nouveau antérieur	Dividendes
Résultat de l'exercice	Réserve facultative
2 045 011,20	40 751 360,00
62 455 414,44	23 749 065,64
64 500 425,64	64 500 425,64

Annexe aux documents comptables de Somfy SA

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

A – Événements significatifs de l'exercice

Somfy SA a acquis, en mai 2013, 51 % du capital de la société brésilienne **Giga** pour un prix de 18 MBRL (soit environ 5,5 M€, dont 1,8 M€ de paiement différé). Cette société conçoit et produit des systèmes de sécurité qu'elle commercialise auprès des distributeurs spécialisés et des installateurs au Brésil.

La société **Somfy SA** a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2010 et 2011. Le montant total de la proposition de redressement sur ces deux années, reçue le 27 novembre 2013, s'élève à 4,4 M€ (dont intérêts de retard). Une provision a été constituée dans les comptes

clos le 31 décembre 2013 afin de couvrir le montant du décaissement estimé.

B – Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2013 sont présentés conformément aux dispositions légales en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général et tiennent compte du règlement CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture, le niveau de rentabilité, les perspectives d'avenir ou le cours de bourse pour les sociétés cotées.

Autres titres immobilisés

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base de la moyenne des valeurs boursières du mois de décembre 2013 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

Au 31 décembre 2013, les valeurs mobilières de placement de 71,7 M€ se répartissent en :

- 73 M€ d'actions propres,
- 1,3 M€ de provision pour dépréciation sur actions propres.

Actions propres

Conformément à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2013, les actions propres sont destinées à :

- être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions ;
- assurer la liquidité de l'action Somfy SA et l'animation du marché secondaire ;
- la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces titres sont classés au compte 502 « Actions propres ». Le résultat des opérations de rachat de ces actions propres est donc comptabilisé dans le résultat financier.

Les actions propres destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans de stock-options ou d'actions gratuites sont valorisées plan par plan au plus bas du prix d'acquisition ou du prix d'exercice de l'option d'achat.

Les actions non encore affectées à des plans ou devenues caduques sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou de la moyenne des valeurs boursières du mois de décembre 2013.

Les actions destinées à assurer la liquidité et l'animation du marché secondaire, ainsi que les actions acquises en vue de la conservation et la remise ultérieure à l'échange sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou de la moyenne des valeurs boursières du mois de décembre 2013.

Plans d'options d'achats d'actions et attribution d'actions gratuites Somfy SA

Deux plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la note 17. Par ailleurs, le Directoire de Somfy SA, lors de sa réunion du 27 mai 2011, a décidé l'attribution à 134 bénéficiaires d'actions gratuites Somfy SA. L'acquisition de ces actions gratuites est soumise à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

L'acquisition définitive a porté sur 5 520 actions pour 121 bénéficiaires.

Créances rattachées à des participations, créances obligataires et créances diverses

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et au regard de la probabilité de recouvrement de ces créances.

Lorsque la situation nette des participations devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

Les intérêts courus exigibles sur créances obligataires sont capitalisés chaque fin d'exercice.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ».

Au 31 décembre 2013, les écarts de conversion « Actif » de 3 582 K€ et « Passif » de – 557 K€ ont été classés respectivement dans les postes « Autres créances et comptes de régularisation » et « Autres dettes et comptes de régularisation ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position de change globale par devise sur les actifs et passifs existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figurent au bilan pour leur valeur nette. Les intérêts courus sont rattachés au bilan aux emprunts concernés. Au 31 décembre 2013, les covenants financiers sur les lignes de crédits consenties par les banques sont intégralement respectés.

Opérations de couverture de taux

Les charges et produits sur opérations de taux sont constatés en résultat à chaque échéance prévue dans les contrats.

À la clôture de l'exercice sont comptabilisés :

- les intérêts courus sur les opérations de couverture de taux,
- la perte latente résultant de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers dont le caractère de couverture n'est pas démontré qui fait l'objet d'une provision pour risque de taux.

Éléments d'exploitation

Au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 2,7 M€, en baisse par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est de – 6,0 M€ contre – 11,5 M€ en 2012, principalement en raison des dépenses liées aux acquisitions effectuées par Somfy SA en 2012.

Éléments financiers

Le résultat financier de la holding Somfy SA est de 77,6 M€ contre 97,3 M€ en 2012.

La baisse du résultat financier s'explique par la diminution des dividendes perçus sur la période (– 44,4 M€), une reprise de provisions pour dépréciation des actions propres non attribuées destinées aux plans de stock-options en lien avec la hausse du cours de Somfy SA pour 18,7 M€.

Les intérêts liés aux dettes bancaires sont en baisse suite à la diminution de l'endettement et sont largement compensés par les intérêts sur les prêts obligataires (mezzanine) que Somfy SA a accordés à CIAT, à Financière Nouveau Monde et à Garen.

Éléments exceptionnels

Le résultat exceptionnel est de – 4,6 M€.

Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 62,5 M€, après prise en compte d'une charge d'impôts de 4,6 M€.

Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Somfy SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2013 l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

Événement postérieur

En date du 6 janvier 2014, **Somfy SA** a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville pour voir prononcer l'annulation de la cession de la société Spirel intervenue en 2010. Somfy SA conteste les arguments avancés par les conseils des salariés de Spirel et estime avoir respecté ses obligations. Ne pouvant être tenue responsable de la situation actuelle de Spirel, Somfy SA est confiante dans ses chances d'obtenir une décision favorable.

Identité de la société consolidante

Il s'agit de la société J.P.J.S.

C – Notes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2013

Note 1 : Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/12	Augmenta- tions	Diminutions	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/13
Immobilisations incorporelles	215	–	–	–	–	215
Immobilisations corporelles	2	–	–	–	–	2
Immobilisations financières	593 905	35 037	– 17 609	–	–	611 333
Titres de participation	485 913	23 255	– 2 396	–	–	506 771
Créances rattachées à des participations	18 449	5 024	– 10 664	–	–	12 808
Autres immobilisations financières	2 635	758	– 250	–	–	3 143
Emprunts obligataires souscrits	86 910	6 000	– 4 299	–	–	88 611
	594 122	35 037	– 17 609	–	–	611 549

L'augmentation des immobilisations financières est due à des prises de participations pour 7,3 M€, à des augmentations de capital pour 15,4 M€ et à des créations de filiales pour 3 M€.

L'augmentation des autres immobilisations financières est due aux intérêts capitalisés sur les emprunts obligataires au profit des sociétés acquises en LBO, la diminution est due à des remboursements pour 1,5 M€ et à un abandon de créance pour 1,7 M€.

Note 2 : Amortissements

En milliers d'euros	Montant 31/12/12	Dotations	Reprises	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/13
Immobilisations incorporelles	208	6	–	–	–	214
Concessions, brevets, licences	208	6	–	–	–	214
Immobilisations corporelles	2	–	–	–	–	2
	210	6	–	–	–	216

Note 3 : Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros	Montant 31/12/12	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mouve- ments Fusion	Autres mouve- ments	Montant 31/12/13
Provisions réglementées	–	–	–	–	–	–	–
Provisions pour risques et charges	3 204	6 680	– 657	– 2 546	–	–	6 680
Provisions pour dépréciation	63 142	12 883	– 27 864	– 194	–	–	47 967
Sur immobilisations financières	40 516	11 619	– 5 313	– 194	–	–	46 628
Sur créances diverses	2 663	–	– 2 663	–	–	–	–
Sur valeurs mobilières de placement	19 963	1 264	– 19 888	–	–	–	1 339
	66 346	19 563	– 28 521	– 2 740	–	–	54 647

Note 4 : État des échéances des créances

En milliers d'euros	Montant total	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	12 808	8 239	4 570
Autres immobilisations financières	3 143	39	3 104
Emprunts obligataires émis	88 611	–	88 611
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	825	825	–
Créances diverses*	19 087	19 087	–
Charges constatées d'avance et écart de conversion	3 597	3 597	–
	128 072	31 787	96 285

* Dont comptes courants intra-groupe à hauteur de 18 742 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

Note 5 : État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant total	À 1 an au plus	Plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 440	2 440	–	–
Emprunts et dettes financières divers	–	–	–	–
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 828	2 828	–	–
Autres dettes*	125 389	125 389	–	–
Produits constatés d'avance et écart de conversion	557	557	–	–
	131 215	131 215	–	–

* Dont comptes courants intra-groupe à hauteur de 124 087 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

Note 6 : Écarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

En milliers d'euros	Écart Actif		Écart Passif
	Total	Provision pour risques	Total
Emprunts obligataires souscrits	3 305	3 305	–
Créances rattachées à des participations	268	268	155
Créances diverses	9	9	10
Dettes financières	–	–	391
	3 582	3 582	557

Note 7 : Éléments concernant les entreprises liées et les participations

En milliers d'euros	Total
Participations	506 771
Créances rattachées à des participations	12 260
Emprunts obligataires émis	88 638
Emprunts et dettes financières	–
Produits financiers (intérêts et dividendes)	70 389
Charges financières (intérêts)	– 68
Créances	18 736
Dettes	124 087

Note 8 : Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde au 31/12/12 avant affectation des résultats	Affectation des résultats 31/12/12	Variations exercice 2013	Solde au 31/12/13 avant affectation des résultats	Projet d'affectation résultats 2013	Solde au 31/12/13 après affectation des résultats
Capital	7 837	–	–	7 837	–	7 837
Primes d'émission, d'apport	1 866	–	–	1 866	–	1 866
Écart de réévaluation	5 929	–	–	5 929	–	5 929
Réserve légale	791	–	–	791	–	791
Réserves réglementées	–	–	–	–	–	–
Autres réserves	409 806	51 669	–	461 475	23 749	485 224
Report à nouveau	2 251	– 2 251	2 045	2 045	– 2 045	–
Résultat	87 034	– 87 034	62 455	62 455	– 62 455	–
Provisions réglementées	–	–	–	–	–	–
	515 514	– 37 616	64 500	542 397	– 40 751	501 646
	Variation					
CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION	477 897	–	23 749	–	–	501 646

Note 9 : Produits à recevoir

En milliers d'euros	
Dividendes	567
Intérêts courus sur comptes financiers, DAT	44
État, impôts et taxes	13
Autres	–

Note 10 : Charges à payer

En milliers d'euros	
Intérêts courus sur emprunts	–
Fournisseurs, factures non parvenues	324
Personnel, organismes sociaux, État, impôts et taxes	1 107
Divers	26
Jetons de présence	7

Note 11 : Composition du capital

En euros	Nombre de titres	Valeur nominale
Actions		
Situation au début de l'exercice	7 836 800	1,0
Situation en fin d'exercice	7 836 800	1,0
Obligations convertibles et titres similaires	–	–

Note 12 : Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	
Production vendue de services France	1 590
Production vendue de services UE	665
Production vendue de services hors UE	479
TOTAL	2 734

Note 13 : Engagements financiers

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Avals, cautions reçus	829	1 433
Lignes de crédit non utilisées	119 563	138 423
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	120 392	139 855

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Avals, cautions donnés	7 075	2 186
Intérêts sur emprunts restant à courir	–	8
Engagements d'investissements dans des fonds	2 984	3 678
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	10 059	5 872

Note 14 : Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	–

Note 15 : Rémunérations attribuées aux dirigeants

En milliers d'euros	
Rémunérations allouées	
– aux membres des organes de direction	260
– aux membres des organes de surveillance	110
Engagements de retraites souscrits	N/A

Note 16 : Effectif au 31 décembre 2013

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	4	2	6

Note 17 : Stock-options et actions gratuites au 31 décembre 2013

Plans d'options d'achat après ajustement suite à la séparation du Groupe (en euros)

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option	Date limite de levée des options
31/03/06	9	36 200	6 157	185,00	31/03/14
02/04/08	50	29 550	24 475	155,00	31/01/14

Situation des options non exercées

Date du plan	Prix d'exercice de l'option (€)	Nombre d'options restant à exercer	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)	Date d'échéance des plans
31/03/06	185,00	6 157	90	31/03/14
02/04/08	155,00	9 375	31	31/01/14

Mouvements sur les plans d'options

	2013		2012	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	30 632	161,03	32 307	160,72
Options attribuées	–	–	–	–
Options annulées	– 1 000	155,00	– 1 650	155,00
Options exercées	– 14 100	155,00	– 25	155,00
OPTIONS NON EXERCÉES FIN DE PÉRIODE	15 532	166,89	30 632	161,03
OPTIONS EXERCÇABLES FIN DE PÉRIODE	15 532	166,89	30 632	161,03

Plans d'actions gratuites

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valorisation (€)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Actions annulées	Actions exercées	Nombre d'actions restant à exercer au 31/12/13
27/05/11	134	9 354	191,17	03/06/13	07/06/15	– 3 834	– 5 520	–

Le plan du 27 mai 2011 est soumis à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

Note 18 : Actions propres

En milliers d'euros		31/12/12	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/13
Stock-options et AGA	K€	52 833	582	- 1 876	-	51 539
	<i>nombre</i>	314 972	4 262	- 19 620	-	299 614
Contrat de liquidité	K€	834	2 424	- 3 105	-	153
	<i>nombre</i>	5 883	14 433	- 19 454	-	862
Conservation en vue d'opérations de croissance externe	K€	21 279	-	-	-	21 279
	<i>nombre</i>	112 254	-	-	-	112 254
Auto-détention	K€	-	-	-	-	-
	<i>nombre</i>	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIONS PROPRES	K€	74 945	3 006	- 4 981	-	72 971
	<i>nombre</i>	433 109	18 695	- 39 074	-	412 730

Note 19 : Liste des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale

Somfy SA	Tête de Groupe	Cluses
Somfy SAS		Cluses
Simu SAS		Gray
CMC SARL		Cluses
Domis SA		Rumilly
NMP SAS		Cluses
Automatismes BFT France SAS		Lyon
SEM-T SASU		Cluses
Zurflüh-Feller Holding SAS		Autechaux Roide
Zurflüh-Feller SAS		Autechaux Roide
Zurflüh-Feller Montage EURL		Autechaux Roide
MSD EURL		Autechaux Roide
CERF EURL		Autechaux Roide
Provence Nouveau Monde SAS		Cluses

Note 20 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Résultat	Impôt		
		Base	Taux	Montant
1. Résultat courant				
Résultat de l'exercice	71 593	71 593	–	27 205
Ajustements fiscaux				
– plus ou moins-values à long terme	–	–	–	–
– revenus de titres de participation	–	– 60 283	–	– 22 908
– autres	–	651	–	247
<i>Impôt théorique</i>	–	11 961	38,0 %	4 545
2. Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	– 4 582	– 4 582	–	– 1 741
Ajustements fiscaux				
– plus ou moins-values à long terme	–	–	–	–
– déductions	–	–	–	–
– réintégrations	–	2 021	–	768
<i>Impôt théorique</i>	–	– 2 561	38,0 %	– 973
Impôt théorique total	–	9 399	–	3 572
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal	–	–	–	12 495
Impôt / résultat d'ensemble groupe fiscal	–	–	–	– 17 050
Impôt / rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements...	–	–	–	–
RÉSULTAT NET	–	–	–	62 455

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	71 593	– 4 545	67 048
Résultat exceptionnel	– 4 582	973	– 3 609
	67 010	– 3 572	63 438
Impôt / résultat d'ensemble groupe fiscal	–	–	– 17 050
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal	–	–	12 495
Impôt / rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements, ...	–	–	–
Impôt théorique	–	–	3 572
RÉSULTAT NET	–	–	62 455

Note 21 : Liste des filiales et des participations

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (–) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
<i>Filiales (34 % au moins du capital détenu par la société)</i>						
DSG	4 250	6	99,90 %	– 236	–	–
Somfy SAS	20 000	63 990	100,00 %	13 104	364 829	50
CMC	8	– 366	100,00 %	– 314	–	–
Somfybat	6 830	9 440	100,00 %	1 280	–	–
Somfy Ltd	146	1 145	100,00 %	417	8 931	–
Somfy PTY Limited	306	1 788	100,00 %	1 272	9 493	–
Somfy N.V.	348	36	100,00 %	1 072	22 808	–
Somfy Brasil Ltda	4 838	– 59	99,62 %	– 2 016	8 601	–
Somfy GmbH	1 500	13 672	100,00 %	7 019	123 326	1 500
Somfy Kft	787	– 210	100,00 %	– 31	2 583	–
Somfy SPOL SRO	177	1 075	100,00 %	863	9 426	–
Somfy Sp.Zoo	132	1 744	100,00 %	813	15 901	–
Somfy Roumanie	307	– 240	100,00 %	24	731	–
Somfy JOO	314	3 835	100,00 %	425	6 435	–
Somfy Italia	2 000	9 440	95,00 %	– 576	17 116	–
Somfy Espana SA	93 100	6 752	100,00 %	– 8 183	13 932	1 650
Somfy Systems Inc.	8 786	11 511	100,00 %	1 534	51 251	–
Somfy AG	30	3 258	100,00 %	3 393	21 953	–
Somfy AB	71	1 150	100,00 %	638	14 840	–
Somfy PTE Ltd	533	598	100,00 %	935	3 893	–
Somfy Co Ltd	10 423	131	100,00 %	377	4 710	–
LianDa	6 960	– 15 244	95,00 %	– 863	11 277	–
Somfy Middle East Co Ltd	62	14 020	100,00 %	1 345	26 071	–
Somfy Mexico SA DE CV	27	1 374	99,75 %	3	4 548	–
Somfy K.K.	205	1 717	100,00 %	677	9 921	–
Promofi BV	91	1 067	100,00 %	66 145	–	66 145
Simu SAS	5 000	6 045	100,00 %	6 274	69 196	–
Somfy ULC Canada	904	304	100,00 %	883	5 961	–
Gaviota	4 544	25 546	46,50 %	1 930	43 596	54
NMP SAS	29 601	9 659	100,00 %	3 966	–	4 400
Yorkshire Technology Ltd & Control	69	309	100,00 %	– 31	131	–
CIAT Group	84 340	– 24 340	44,49 %	582	–	6 092
Financière Nouveau Monde	14 187	– 7 057	87,53 %	– 3 829	–	233
Arve Finance	3 010	– 410	50,17 %	– 31	–	134

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (–) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
Somfy SIA	519	– 279	100,00 %	– 101	1 376	–
Somfy Pty Limited Afrique du Sud	410	– 101	100,00 %	306	1 675	–
Somfy Colombie	28	28	100,00 %	27	752	–
Domis	1 162	96	99,99 %	1 458	10 968	–
Somfy Russie	915	– 431	100,00 %	40	6 467	–
Sisa Automation	249	3 414	100,00 %	924	8 731	–
Somfy Turkey	832	210	99,85 %	1 036	7 619	–
Asian Capital	108 538	682	100,00 %	23	–	–
Somfy Maroc	196	151	100,00 %	184	3 468	–
Somfy Hellas	750	1 901	100,00 %	6	5 341	–
Somfy India	1 196	– 180	99,99 %	– 137	2 565	–
Somfy Bulgarie	102	– 26	99,90 %	4	654	–
Stor'm	8	326	100,00 %	107	887	–
Somfy Thaïlande	306	92	99,98 %	187	1 281	–
Provence Nouveau Monde	63 752	– 3 627	100,00 %	181	–	277
Somfy Ukraine	321	– 172	100,00 %	– 61	392	–
Somfy Service Tunisie	99	– 14	50,00 %	– 1	1	–
Somfy Chile	82	– 64	99,00 %	32	–	–
Somfy Égypte	140	– 25	99,91 %	–	–	–
SOPEM	12 325	54	100,00 %	4 321	–	–
Giga	688	– 611	51,00 %	1 152	11 226	–
Gabr	3 139	– 376	99,99 %	– 5	–	–
Financière Développement	10	–	100,00 %	–	–	–

En milliers d'euros

Prêts et avances consentis aux sociétés ci-dessus et non encore remboursés	11 519
Montant des cautions et avals donnés aux sociétés ci-dessus	5 810
Dividendes des sociétés ci-dessus versés au cours de l'exercice	60 695

Note 22 : Inventaires des titres de participations au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
1. Titres de participation			
29 995 titres DSG	4 218	4 218	—
119 994 titres Vimart	63	23	—
1 000 000 titres Somfy SAS	8 286	8 286	—
30 000 titres Somfy GmbH	4 555	4 555	—
3 000 titres Somfy AB	534	534	—
394 titres Promofi BV	1 084	1 084	—
230 titres Somfy Systems Inc.	10 167	10 167	—
1 900 000 titres Somfy Italia SRL	2 271	2 271	—
45 titres Somfy AG	152	152	—
660 titres Somfy K.K.	194	194	—
35 000 titres Somfy Espana SA	93 161	93 161	—
13 995 titres Somfy N.V.	334	334	—
35 999 titres Somfy Middle East Co Ltd	72	72	—
100 000 titres Somfy Ltd	144	144	—
500 000 titres Somfy PTY Limited	350	350	—
80 000 titres Somfy JOO	460	460	—
1 100 000 titres Somfy PTE Ltd	514	514	—
500 titres CMC	8	8	—
2 099 990 titres Somfy Co Ltd	10 734	10 734	—
1 titre Somfy SPOL	1 012	1 012	—
676 titres Somfy Sp.Zoo	1 423	1 423	—
1 titre Somfy Kft	1 865	592	—
399 titres Somfy Mexico SA DE CV	44	44	—
6 692 000 titres Somfy Brasil Ltda	5 163	2 643	—
250 000 titres Simu SAS	23 937	23 937	—
51 000 titres FAAC SPA	17 373	17 373	—
3 424 299 titres Somfy India	1 197	1 197	—
544 titres Gaviota	22 157	17 346	—
52 250 titres LianDa	7 307	—	—
124 274 titres Somfy SRL Roumanie	311	119	—
100 000 titres Somfy ULC Canada	333	333	—
100 titres Yorkshire Technology Ltd et Control	2 230	—	—
2 932 600 titres NMP SAS	29 326	29 326	—
37 375 202 titres CIAT Group	36 818	27 406	—
7 294 996 titres Financière Nouveau Monde	7 295	592	—
1 510 000 titres Arve Finance	1 510	1 346	—
3 663 titres Somfy SIA	822	—	—

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
4 728 000 titres Somfy PTY Afrique du Sud	387	387	–
75 000 titres ZF Plus	75	75	–
71 408 titres Somfy Colombie	30	30	–
2 499 999 titres Somfy Hellas	750	750	–
22 000 titres Somfy Maroc	202	202	–
85 825 titres Domis	3 068	3 068	–
1 titre Somfy Russie	950	950	–
14 000 000 titres Sisa Automation	270	270	–
16 776 titres Somfy Turquie	875	875	–
1 175 891 titres Asian Capital	102 133	102 133	–
999 titres Somfy Bulgarie	102	102	–
500 titres Stor'm	839	839	–
9 998 titres Somfy Thaïlande	304	304	–
637 515 titres Provence Nouveau Monde	63 752	60 788	–
1 titre Somfy Ukraine	330	330	–
1 000 titres Somfy Service Tunisie	52	52	–
30 690 titres Somfy Chile	83	–	–
1 099 titres Somfy Egypte	153	153	–
1 100 025 titres Cotherm Evolution	1 100	1 100	–
102 000 titres SOPEM	12 270	12 270	–
1 586 529 titres Sofilab 4	1 587	1 587	–
100 titres Financière Développement	10	10	–
8 999 100 titres Gabr Participacao	3 016	–	–
948 600 titres Giga Security SA	6 728	6 728	–
379 449 titres Somfybat	10 280	10 280	–
	506 771	465 233	–

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	–	–	–
3. Valeurs mobilières de placement			
Actions propres	72 971	71 707	76 355
Valeurs mobilières de placement	–	–	–
	72 971	71 707	76 355

- 126 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 128 | Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 130 | Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA
- 131 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 132 | Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- 134 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
- 135 | Rapport du Conseil de Surveillance
- 136 | Projet de résolutions
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014

DOCUMENTS JURIDIQUES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant : La note « Titres de participation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation à la clôture. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base

de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 22 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1. Avec les sociétés Somfy SAS, Simu SAS, CMC SARL, Domis SA, SEM-T SAS, NMP SAS, Zurflüh-Feller SAS, Zurflüh-Feller Holding SAS, Zurflüh-Feller Montage EURL, CERF EURL, MSD EURL, Automatismes BFT France SAS et Provence Nouveau Monde SAS

Personnes concernées

MM. Wilfrid Le Naour (pour la société Zurflüh-Feller Holding SAS et ses filiales via le holding de reprise NMP SAS et Provence Nouveau Monde SAS), Jean-Philippe Demaël (pour les sociétés relevant de l'activité BFT via Somfy

Espagne et pour la société Somfy SAS) et Paul Georges Despature (pour la société CMC SARL)

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale

Modalités

Votre Conseil de Surveillance du 28 février 2013 a autorisé la signature d'une convention d'intégration fiscale le 1^{er} mars 2013, pour une durée indéterminée, pour laquelle votre société est à la tête du périmètre d'intégration.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé une charge de 3 488 796 € au cours de l'exercice.

2. Avec les sociétés Automatismos Pujol SL, BFT SpA, CMC SARL, Somfy AB, Somfy BV, Somfy ULC, Somfy España SA, Somfy GmbH, Somfy JOO, Somfy Ltd, Somfy Mexico, Somfy Middle East Ltd, Somfy SAS et Somfy Systems

Personnes concernées

MM. Wilfrid Le Naour (pour les sociétés Somfy GmbH, Somfy Ltd, Somfy Mexico et Somfy Systems), Jean-Philippe Demaël (pour les sociétés Automatismos Pujol SL, BFT SpA, Somfy AB, Somfy BV, Somfy ULC, Somfy España SA, Somfy GmbH, Somfy JOO, Somfy Ltd, Somfy Middle East Ltd, Somfy SAS et Somfy Systems) et Paul Georges Despature (pour la société CMC SARL)

Nature et objet

Convention portant sur la refacturation du coût des actions gratuites Somfy SA attribuées

Modalités

Votre Conseil de Surveillance du 29 août 2013 a autorisé la signature de conventions portant sur la refacturation du coût des actions gratuites Somfy SA attribuées, dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites approuvé par le Directoire du 27 mai 2011, aux bénéficiaires salariés des différentes filiales ci-dessus, à intervenir entre votre société et chacune de ces filiales.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 646 287 € au cours de l'exercice.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société CMC SARL

Personne concernée : M. Jean-Philippe Demaël

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire (article 39) ouvert aux salariés de la société CMC SARL, membres du comité de direction et ayant une ancienneté de quinze ans, mis en place en 2006 et modifié par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009

Modalités

Ce contrat accorde un droit aléatoire à une retraite additionnelle égale à 0,75 % du salaire de référence multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à vingt ans et à un maximum de 15 % du salaire de référence, celui-ci correspondant à la moyenne des trois meilleures années de rémunération limitées à dix Plafonds Annuels de Sécurité Sociale (PASS), hors primes exceptionnelles, intéressement et participation, et après application des coefficients de revalorisation des salaires et cotisations définis par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été comptabilisée par votre société au cours de l'exercice.

Paris et Lyon, le 22 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Somfy SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 22 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Somfy SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables - A) Base de préparation des états financiers consolidés » de l'annexe qui décrit les changements de méthode comptable que votre société a effectués et notamment les effets de la première application de la norme IAS 19 révisée, relative aux avantages du personnel, et la modification du classement de la charge de CVAE en charge d'impôt.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la sincérité de la présentation qui en a été faite.

Les notes D), H) et 13) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

La note N) de l'annexe précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des provisions pour litiges. Par ailleurs, la note 2 de l'annexe indique l'existence de risques liés à des contrôles fiscaux sur des sociétés du Groupe. Nous avons pris connaissance des éléments qui nous ont été communiqués et avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par les sociétés et la comptabilisation qui en découle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 22 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux Comptes de la société Somfy SA, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans la section « Reporting social et environnemental » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en fin de section « Reporting social et environnemental » sous le titre « Note méthodologique » et au cas par cas aux côtés des indicateurs publiés dans cette section.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre octobre 2013 et avril 2014 pour une durée d'environ dix semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, avec les limites précisées dans la section « Reporting social et environnemental » du rapport de gestion, notamment un périmètre de reporting représentant 57% de l'effectif total du Groupe.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

1. ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions de l'environnement, des ressources humaines, de la communication, des achats et financière en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 36 % des effectifs et entre 27 et 39 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 22 avril 2014
L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

2. Informations environnementales et sociétales : la politique générale en matière d'environnement, la consommation d'eau, les rejets et le traitement des eaux usées, la consommation d'énergie, la production et le taux de valorisation des déchets dangereux et non dangereux, les mesures prises pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de matières premières, l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, les actions de partenariat ou de mécénat.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'absentéisme, les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, les mesures prises en matière d'égalité homme femme.

3. Entité Somfy SAS (France)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les

actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Lyon, le 22 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2013, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 996,8 M€ sur l'année écoulée. Il s'est inscrit en hausse de 0,7 % en termes réels par rapport au précédent exercice (+ 3,2 % à données comparables).

La part de Somfy Activités est passée de 889,8 à 922,8 M€ (+ 3,8 % à données comparables). Les progressions les plus sensibles ont été constatées en Asie-Pacifique, en Amérique et en Europe de l'Est et du Centre. L'Allemagne et la France se sont également bien tenues. Le même constat vaut pour l'Europe du Sud, de nouveau positive en dépit d'un environnement économique toujours tendu dans une grande partie de la région. L'Europe du Nord est demeurée en revanche négative en raison des perturbations climatiques du début d'année et de l'atonie du marché de la construction.

La part de Somfy Participations est passée de 103,1 à 77,3 M€ (- 4,1 % à données comparables), recul qui découle essentiellement de la déconsolidation de Cotherm. Les deux autres sociétés intégrées globalement, Sirem et Zurflüh-Feller, se sont redressées en fin de période, mais ont clôturé en retrait du fait de la baisse enregistrée sur les premiers mois.

Le résultat opérationnel courant du Groupe a atteint 150,6 M€ sur l'exercice. Il s'est inscrit en hausse de 13,9 % en termes réels, et a représenté 15,1 % du chiffre d'affaires contre 13,4 % sur l'exercice antérieur.

La contribution de Somfy Activités est passée de 127,5 à 145,1 M€ (+ 13,8 % en termes réels), progression qui s'explique par la croissance de l'activité, ainsi que par la stabilisation des investissements et des principaux postes de charges.

La contribution de Somfy Participations est passée de 4,8 à 5,7 M€ (+ 19,0 % en termes réels, + 88,2 % à données

comparables), hausse qui provient de l'amélioration des résultats des deux entreprises consolidées par intégration globale et de la maîtrise des frais de structure.

Le bénéfice net de l'Ensemble Consolidé s'est élevé pour sa part à 101,2 M€ sur l'exercice (+ 19,9 % en termes réels). Il a supporté une charge d'impôt en forte augmentation, en raison du rebond des résultats et de la dotation d'une provision pour le litige fiscal en cours. Il a profité d'un solde d'éléments non courants et d'une quote-part des sociétés mises en équivalence en amélioration notable.

L'excédent financier net ressortait à 92,3 M€ à la fin décembre contre 31,1 M€ un an plus tôt. Il témoigne d'une baisse marquée du besoin en fonds de roulement et du maintien à un niveau élevé de la capacité d'autofinancement.

Sur cette base, le Directoire propose la distribution d'un dividende brut unitaire de 5,20 €.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres et à annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et de vous prononcer sur deux modifications statutaires.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014

À caractère ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 62 455 414,44 €.

Seconde résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 99 704 000,00 €.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 suivante :

Origine

– Bénéfice de l'exercice	62 455 414,44 €
– Report à nouveau	2 045 011,20 €

Affectation

– Réserve facultative	23 749 065,64 €
– Dividendes	40 751 360,00 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 5,20 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 2 juin 2014.

Le paiement des dividendes sera effectué le 5 juin 2014.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2010	39 565 630,00 €* Soit 5,20 € par action	–	–
2011	38 500 103,20 €* Soit 5,20 € par action	–	–
2012	35 571 628,80 €* Soit 4,80 € par action	–	–

* Hors dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Quatrième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution – Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d’assurer l’animation du marché secondaire ou la liquidité de l’action Somfy SA par l’intermédiaire d’un prestataire de service d’investissement au travers d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l’AMAFI admise par l’AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l’échange ou en paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d’assurer la couverture de plans d’options d’achat d’actions et/ou de plans d’actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d’actions au titre d’un plan d’épargne d’entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l’entreprise et/ou toutes autres formes d’allocation d’actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d’assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l’attribution d’actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l’annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l’autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d’actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d’acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d’offre publique dans le respect des dispositions législatives applicables.

La société se réserve le droit d’utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d’achat est fixé à 250 € par action. En cas d’opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d’attribution gratuite d’actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d’actions composant le capital avant l’opération et le nombre d’actions après l’opération).

Le montant maximal de l’opération est ainsi fixé à 195 920 000 €.

L’Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l’effet de procéder à ces opérations, d’en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d’effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire

Sixième résolution – Autorisation à donner au Directoire en vue d’annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l’article L. 225-209 du Code de Commerce

L’Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes :

1°) Donne au Directoire l’autorisation d’annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d’annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l’article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

2°) Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu’au 13 mai 2016, la durée de validité de la présente autorisation ;

3°) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Septième résolution – Modification dans les statuts de l’article 13 « Indivisibilité des actions - Nue-propriété - Usufruit »

L’Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de remplacer le 3^e paragraphe de l’article 13 ci-après : « *Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions sauf celles concernant l’affectation du résultat où il demeure réservé à l’usufruitier. Les usufruitiers représentent valablement les nus-proprétaires à l’égard de la société, sauf convention contraire notifiée à la société.* »

par le texte suivant : « *Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions sauf celles concernant l’affectation du résultat où il demeure réservé à l’usufruitier.* ».

Huitième résolution – Introduction dans les statuts d’un article 21 permettant la désignation de censeurs et renumérotation en conséquence des articles des statuts

L’Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de donner la faculté au Conseil de Surveillance de nommer un ou plusieurs censeurs ;
- de compléter, en conséquence, les statuts de la société par un nouvel article 21 rédigé ainsi qu’il suit ; et
- de renuméroter, en conséquence, les articles des statuts.

« Article 21 – Censeurs

Le Conseil de Surveillance peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d’eux. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.

La durée de leurs fonctions est de quatre ans. Les fonctions d’un censeur prennent fin à l’issue de la réunion de l’Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l’exercice écoulé et tenue dans l’année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment sans indemnité par décision du Conseil de Surveillance.

Les censeurs sont convoqués à toutes les séances du Conseil et assistent aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative. Leur droit d’information et de communication est identique à celui des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont soumis aux mêmes obligations de discrétion que les membres du Conseil de Surveillance.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Les censeurs sont chargés de veiller à l’application des statuts, des lois et règlements. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l’ordre du jour du Conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l’Assemblée Générale lorsqu’ils le jugent à propos.

Les censeurs ne peuvent en aucun cas s’immiscer dans la gestion de la société ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci. ».

Neuvième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L’Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d’un exemplaire, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Cluses, le 23 avril 2014

Paul Georges Despature
Président du Directoire de Somfy SA

SOMFY SA

Bureaux : 13, chemin du Levant - 01210 Ferney-Voltaire - France - Tél. +33 (0)4 50 40 48 49 - Fax +33 (0)4 50 40 19 61
www.somfy.com

Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - BP 152 - 74307 Cluses cedex - France - Tél. +33 (0)4 50 96 70 00 - Fax +33 (0)4 50 96 70 89
S.A. au capital de 7 836 800 € - RCS Annecy 476 980 362

Réalisation : Explorations.
Photo couverture : Arnaud Childeric. Photo p. 2 Ronan Kerloch.

SOMFY SA
50 AVENUE DU NOUVEAU-MONDE
BP 152 - 74307 CLUSES CEDEX - FRANCE
TÉL.: +33 (0) 4 50 96 70 00
www.somfy.com